



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2013-2014

Siège social : Parc d'activités Alpespace
74 Voie Magellan
73800 Sainte-Hélène du Lac
454 083 379 RCS Chambéry

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme au capital de de 9.385.299,60 euros

Siège social : Parc d'activités Alpespace,

74 voie Magellan,

73800 Sainte-Hélène du Lac

454 083 379 RCS Chambéry

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 SEPTEMBRE 2014

Rapport de gestion

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT (ci-après « la Société » ou « MND »), nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du groupe de sociétés qu'elle constitue avec ses filiales (ci-après « le Groupe » ou « le Groupe MND ») durant l'exercice clos le 31 mars 2014 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société pour les cinq derniers exercices ;
- Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 ;
- Conformément à l'article L. 225-102-1, le rapport du conseil d'administration sur la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise ;
- Conformément à l'article L. 225-37, le rapport du président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

1. INFORMATION SUR LE GROUPE

1.1 RAPPORT DU GROUPE

1.1.1 Activité globale du Groupe

Il s'agit du deuxième exercice de consolidation du Groupe. Cette consolidation a été établie selon les normes IFRS avec une date de transition au 1er avril 2011.

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2014 s'établit à 50.764 K€.

En termes de chiffre d'affaires, l'activité du Groupe s'étant internationalisée au cours des dernières années, elle peut se décomposer par zones géographiques comme suit :

	31/03/2014		31/03/2013	
France	19.996	39,4%	13.929	46,8%
UE hors France	25.358	39,4%	7.960	26,8%
Reste du monde	5.410	10,7%	7.848	26,4%
Total	50.764	100 %	29.737	100%

Nous vous proposons ci-dessous une présentation sommaire du compte de résultat. Un comparatif est donné à titre purement indicatif par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2013.

En K€	31/03/2014	31/03/2013
Chiffre d'affaires	50.764	29.737
Dotation aux amortissements	(1.434)	(745)
Dotation aux provisions	(798)	(267)
Résultat opérationnel courant	(10.225)	504
Résultat opérationnel	(11.179)	1.154
Coût de l'endettement financier net	(811)	(492)
Résultat net	(10.133)	550
Part du groupe	(10.133)	504
Intérêts minoritaires		46

Le résultat opérationnel s'élève à – 11.179 K€ et le résultat opérationnel courant à – 10.225 K€.

La dotation aux amortissements ressort à – 1.434 K€.

Le résultat net global de l'exercice clos le 31 mars 2014 ressort à – 10.133 K€. Le résultat net part du Groupe est de – 10 133 K€ et la part des intérêts minoritaires est de 0 K€.

S'agissant du tableau des flux de trésorerie, nous vous proposons ci-dessous un tableau sommaire en décrivant les principaux éléments :

En K€	31/03/2014	31/03/2013
CAF après coût de l'endettement financier net et impôt	(8.150)	1 226
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	(9.226)	1 839
Flux net de trésorerie généré par	(10.282)	(3 837)

l'activité		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(12.935)	(9 641)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	21.712	9 407
Variation de la trésorerie	(1.361)	(4 070)

Des informations complémentaires vous sont données dans les annexes aux comptes consolidés.

Au cours de l'exercice, le Groupe a mis en œuvre sa stratégie de consolidation dans ses métiers historiques et a renforcé son portefeuille d'offres « Montagne » en pleine évolution où la concentration par métier est forte.

Des acquisitions ciblées ont permis d'enrichir son offre de produits et de services et d'apporter à ses clients des offres packagées et cohérentes pour assurer les aménagements et le développement de leurs sites.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 le Groupe s'est développé notamment du fait des évènements suivants, détaillés essentiellement aux paragraphes 1.1.3 et 2.2 du présent rapport :

- Acquisition des sociétés Interfab GmbH (Autriche), Interfab AG (Suisse) et Vinterteknik (Suède) afin de consolider son réseau de distribution sur certaines zones géographiques ;
- Acquisition de la société GRC TEC (France) spécialisée dans la chaudronnerie et la mécano-soudure, et pouvant intervenir en tant que sous-traitant pour les filiales TAS, LST et SUFAG ;
- Création de la société Techfun afin de développer les activités de loisirs indoor et outdoor et rachat de 100% des titres de la société Prisme et fusion dans Techfun ;
- Acquisition des 49% restants du capital de la société ETS ;
- Acquisition des 30% restants du capital de la société LST Ropeway Systems GmbH ;
- Acquisition d'actifs du Groupe Snownet représentant 100% des titres de Areco AB (Suède), 100% des titres des filiales de distribution Sufag AG (Suisse) et Sufag Inc (USA) et le fonds de commerce et la marque Sufag, des actifs corporels et stock appartenant à la société Sufag GmbH (Autriche) ;
- Création de la société Cabline qui porte le projet « mobilité urbaine » ;
- Introduction en Bourse des actions de la Société MND sur le marché NYSE Euronext à Paris, Compartiment C.

1.1.2 Périmètre de consolidation au 31 mars 2014

Toutes les sociétés intégrées clôturent leurs comptes annuels au 31 mars.

Société mère :	% d'intérêt	
MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT		Sainte Hélène du Lac (73)

Filiales françaises :

MBS	100 %	Sainte Hélène du Lac (73)
TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE (TAS)	100 %	Sainte Hélène du Lac (73)
ETS - ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS	100 %	Sainte Hélène du Lac (73)
SUFAG	100 %	Sainte Hélène du Lac (73)
GRC TEC INDUSTRIE	100 %	Sainte Hélène du Lac (73)
TECHFUN	100 %	Sainte Hélène du Lac (73)
CABLINE	100 %	Sainte Hélène du Lac (73)

Filiales étrangères :

LST ROPEWAY SYSTEMS GMBH	100 %	Allemagne
MND AMERICA	100 %	USA
MND EASTERN EUROPE	100 %	Slovaquie
MND SWISS SA	100 %	Suisse
MND ITALIA SRL	100 %	Italie
MND IBERIA	100 %	Espagne
MND TURKEY	100 %	Turquie
SUFAG AB	100 %	Suède
MND SVERIGE AB	100 %	Suède
SUFAG SNOWBUSINESS GMBH	100 %	Autriche

1.1.3 Activités des filiales consolidées et perspectives

1.1.1.1 Les résultats et perspectives des filiales françaises sont les suivants :

MBS	31/03/2014	31/03/2013
Chiffre d'affaires HT	6.626.842 €	4.978.599 €
Résultat net	(694.294) €	(401.139) €

La Société MBS a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, un chiffre d'affaires de 6.626.842 euros contre 4.978.599 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à – 694.295 euros contre un résultat net comptable déficitaire de – 401.138 euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 896.713 euros.

Nous vous rappelons que la Société MBS-ADIC a acquis, en date du 31 décembre 2012, l'intégralité des 1.425 actions composant le capital social de la Société SECOMATE, société par actions simplifiée au capital de 105.000 euros, ayant son siège social ZAC Porte de Tarentaise et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro 342 803 483, par voie d'achat des actions détenues par les différents associés de la Société SECOMATE et que le 18 février 2013, la

société MBS-ADIC, associée unique de la Société SECOMATE, a décidé la dissolution sans liquidation de cette dernière effective au 31 mars 2013. Les activités du nouvel ensemble sont réunies sous la marque MBS et sur le seul site industriel de TOURS EN SAVOIE (73790) qui a été rénové et agrandi (doublement des surfaces). Compte-tenu de la rétroactivité comptable de la transmission universelle du patrimoine, le compte de résultat au 31 mars 2014 intègre la société MBS uniquement.

TAS	31/03/2014	31/03/2013
Chiffre d'affaires HT	6.122.200 €	8.962.295 €
Résultat net	(1.038.371) €	737.205 €

La Société TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE (TAS) a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, un chiffre d'affaires de 6.122.200 euros contre 8.962.295 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (1.038.371) euros contre un résultat net comptable bénéficiaire de 737.205 euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 426.706 euros.

ETS	31/03/2014	31/12/2012
Chiffre d'affaires HT	2.089.342 €	1.203.217 €
Résultat net	(118.732) €	5.586 €

Nous vous rappelons que :

- Le 1^{er} avril 2013, notre Société a racheté 1.350 titres et a ainsi augmenté sa participation à hauteur de 60% ;
- L'assemblée générale mixte du 30 avril 2013 de la Société E.T.S. – ENTREPRISE DE TRAVAUX SPECIAUX a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la porter du 31 décembre au 31 mars de chaque exercice et de prolonger en conséquence de 3 mois l'exercice clos le 31 mars 2014. De plus elle a décidé de transférer son siège social du 429, avenue Léonard de Vinci, Parc d'Activités Alpespace, 73800 Sainte-Hélène du Lac au Parc d'Activités Alpespace - 74 voie Magellan, 73800 Sainte-Hélène du Lac à compter rétroactivement au 1^{er} avril 2013 ;
- Notre Société a finalement porté sa participation à 100% par l'acquisition auprès des associés minoritaires du solde des actions de sa filiale selon ordres de mouvement en date des 24 mai 2013 et 6 juin 2013.

La société E.T.S. – ENTREPRISE DE TRAVAUX SPECIAUX a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 d'une durée exceptionnelle de 15 mois, un chiffre d'affaires de 2.089.342 euros contre un chiffre d'affaires de 1.203.217 euros l'exercice précédent clos le 31 décembre 2012 d'une durée de 12 mois.

Le résultat net comptable est une perte de 118 732 euros contre un bénéfice net comptable de 5 586 euros l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 2.002 euros.

SUFAG SAS	31/03/2014	31/03/2013
Chiffre d'affaires HT	6.305.247 €	5.757.991 €
Résultat net	(2.096.665) €	(484.899) €

Nous vous précisons que par décision de l'associée unique de la société SNOWSTAR en date du 30 octobre 2013, Monsieur Vincent DOUILLET a été nommé en qualité de directeur général de la société SNOWSTAR.

Nous vous précisons également que, dans la mesure où le bilan de la Société SNOWSTAR, arrêté au 31 mars 2013 et approuvé le 4 septembre 2013 faisait apparaître une perte de 484.899,87 euros, les capitaux propres sont ressortis à 878.176,70 euros. Afin d'assainir la situation de la société, l'associée unique de la société SNOWSTAR a décidé, le 7 mars 2014, de :

- Réduire le capital social d'une somme de 419.780 euros pour le ramener de 1.208.000 euros à 788 220 euros, par résorption à due concurrence des pertes telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2013, et ce par imputation sur le compte report à nouveau négatif qui serait ainsi porté de (420.048,75) euros après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2013 à (268,75) euros ;
- Réaliser cette réduction de capital par voie de réduction de la valeur nominale des actions, qui est passée ainsi de 400 euros à 261 euros ;
- D'augmenter le capital social de 1.211.823 euros pour le porter à 2.000.043 euros, par l'émission de 4.643 actions nouvelles de numéraire de 261 euros de nominal chacune, émises au prix de 560 euros par titre, comprenant 261 euros de valeur nominale et 299 euros de prime, qui a été intégralement souscrite par notre Société en notre qualité d'associé unique, et ce par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société SNOWSTAR ;
- D'adopter comme nouvelle dénomination sociale : « SUFAG » suite au rachat par le Groupe MND de certains actifs du groupe autrichien SNOWNET, notamment de la marque SUFAG reconnue sur le marché mondial de l'enneigement et qui devient l'unique marque « Neige » du Groupe.

La Société SUFAG a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, un chiffre d'affaires de 6.305.247 euros contre 5.757.991 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (2 096 665) euros contre un résultat net comptable déficitaire de (484.899) euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 1.377.772 euros.

GRC TEC INDUSTRIE	31/03/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires HT	4.278.466 €	4.597.913 €
Résultat net	(652.773) €	(29.326) €

Nous vous rappelons que nous avons acquis le 5 avril 2013, 100 % du capital social de la société GRC TEC INDUSTRIE par voie de rachat des titres de la société ORDET INDUSTRIES pour un montant de 710.000 euros.

Nous avons décidé en date du 14 mai 2013 et en notre qualité d'associé unique de la société GRC TEC INDUSTRIE, de :

- Transformer la société en société par actions simplifiée sans création d'une personne morale nouvelle, la durée de la société, son objet et son siège social n'ayant pas été modifiés. Son capital est resté fixé à la somme de 376.000 euros, divisé en 18.800 actions de 20 euros chacune,

entièrement libérées qui seront attribuées à l'Associée unique en échange des 18.800 actions qu'il possède ;

- Modifier la date de clôture de l'exercice social et de la porter du 31 décembre au 31 mars de chaque exercice et de prolonger en conséquence de 3 mois l'exercice clos le 31 mars 2014 ;
- Nommer la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT en qualité de Présidente de la Société ;
- Nommer Monsieur Philippe CADOUOT en qualité de directeur général de la société et de limiter l'étendue de ses pouvoirs ;
- Nommer la société ORFIS en qualité de commissaire aux comptes titulaire, suite à la démission de la SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE CONTROLE INTERNE ;
- Nommer Monsieur Jean-Louis FLECHE en qualité de commissaire aux comptes suppléant, suite à la démission de Monsieur Michel BOUSQUET ;
- Augmenter le capital social s'élevant à 376.000 euros et divisé en 18.800 actions de 20 euros de nominal chacune, d'une somme de 124.000 euros pour le porter à 500.000 euros par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur la réserve « autres réserves » et par émission de 6.200 actions nouvelles de 20 euros chacune attribuées à l'associée unique.

Nous avons également décidé en date du 2 janvier 2014 et en notre qualité d'associé unique de la société GRC TEC INDUSTRIE, de transférer le siège social du ZA du Puits d'Ordet Nord, 73490 La Ravoire au Parc d'Activités Alpespace, 74 voie Magellan, 73800 Sainte-Hélène du Lac à compter du 1er janvier 2014.

La Société GRC TEC INDUSTRIE a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 d'une durée exceptionnelle de 15 mois, un chiffre d'affaires de 4.278.467 euros contre 4.893.046 euros lors de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2012 d'une durée de 12 mois.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (652.773) euros contre un résultat net comptable déficitaire de (29.326) euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 62.992 euros.

TECHFUN	31/03/2014
Chiffre d'affaires HT	238.629 €
Résultat net	(166.852) €

Nous vous rappelons que par acte sous seing privé en date à Ste Hélène du Lac du 8 juin 2013, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 75.000 euros divisé en 75.000 actions de 1 euro intégralement souscrites par la Société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT par versement d'une somme de 75.000 euros en date du 6 juin 2013 sur un compte ouvert au nom de la société en formation, ce qui a été dûment autorisé par le conseil d'administration de la Société en date du 15 mai 2013. La société DEVELOPPEMENT ET EQUIPEMENT DE LA MONTAGNE représentée par Monsieur Pierre METAYER a été nommée en qualité de présidente.

Cette société a pour objet le développement de l'activité « Loisirs » du Groupe MND.

Il convient de préciser qu'en date du 28 juin 2013, il a été signé entre la société DEVELOPPEMENT ET EQUIPEMENT DE LA MONTAGNE et la société TECHFUN, une convention d'assistance pour des missions à caractère marketing, de management, commercial, financier et comptable, et ce, à compter rétroactivement du 1^{er} avril 2013, ce qui a été approuvé par décisions de l'associée unique de la société TECHFUN en date du 28 juin 2013.

En date du 28 juin 2013, la Société a cédé les 2.525 actions qu'elle détenait au sein du capital social de la société PRISME au profit de la société TECHFUN (qu'elle détient à 100 %), ce qui a été dûment autorisé par le conseil d'administration de la Société en date du 15 mai 2013.

De même, Monsieur Pierre METAYER a cédé les 1.767 actions qu'il détenait au sein du capital social de la société PRISME au profit de la société TECHFUN.

En conséquence, la société TECHFUN détenait alors 34 % du capital social de la société PRISME.

La société PRISME est également associée à 100 % de la société de droit canadien PRISME EQUIPEMENT CANADA ayant notamment pour activité les loisirs outdoor en hauteur.

En date du 3 février 2014, le Groupe est devenu l'actionnaire unique de la société PRISME spécialisée dans l'aménagement de zones de loisirs (Via Ferrata, luges, tyroliennes, parcs aventure, ...).

Nous vous précisons également que nous avons décidé en date du 26 février 2014 et en notre qualité d'associé unique de la société TECHFUN, la dissolution anticipée, sous le régime de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et sous le régime de faveur des fusions prévu en matière d'impôt sur les sociétés à l'article 210 A du Code général des impôts, de la société PRISME, dont la totalité des actions était détenue par la société TECHFUN.

Cette dissolution s'est effectuée sans liquidation en application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et a entraîné la transmission universelle du patrimoine de la société PRISME à la société TECHFUN. La date d'effet fiscal de la dissolution-confusion de la société PRISME a été fixée au 1^{er} janvier 2014 et a dégagé un mali de fusion s'élevant à 330.267,04 euros.

La société TECHFUN regroupe désormais les activités loisirs au sein du Groupe MND.

Enfin, nous vous précisons que nous avons décidé en date du 31 mars 2014 en notre qualité d'associé unique de la société TECHFUN, de transférer le siège social du Parc d'Activités Alpespace, 74, voie Magellan, 73800 Sainte-Hélène du Lac au 201 voie Vasco de Gama – Parc d'activités Alpespace, 73800 Sainte-Hélène du Lac à compter du 31 mars 2014.

La Société TECHFUN a réalisé au cours de ce premier exercice clos le 31 mars 2014 d'une durée exceptionnelle de 10 mois, un chiffre d'affaires de 238.630 euros.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (166.852,37) euros.

Ses capitaux propres ressortent à (91.852) euros.

LST ROPEWAYS SYSTEMS SAS

31/03/2014

Chiffre d'affaires HT	4.402.181 €
Résultat net	(143.948) €

La société LST ROPEWAYS SYSTEMS SAS, société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros ayant son siège social Parc d'activités Alpespace – 74 voie Magellan, 73800 Sainte-Hélène du Lac et immatriculée en date du 13 février 2013 au registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 791 152 283 a été constituée par acte sous seing privé en date à Sainte Hélène du Lac du 4 février 2013 par la société LST ROPEWAYS SYSTEMS GmbH. La Société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT a été nommée, dans l'acte constitutif, en qualité de présidente de la société LST ROPEWAYS SYSTEMS SAS. Cette dernière a débuté son activité le 13 février 2013 et a pour objet l'étude et la conception de moyens de transport par câbles auprès de différents opérateurs.

En partenariat avec sa société mère industrielle, et dans le cadre d'un contrat de prestations de services avec cette dernière, la société LST ROPEWAY SYSTEMS SAS participe également au déploiement international des solutions de remontées mécaniques fabriquées en Allemagne.

La société LST ROPEWAY SYSTEMS SAS a réalisé au cours de ce premier exercice clos le 31 mars 2014 d'une durée exceptionnelle de 13 mois, un chiffre d'affaires de 4.402.181 euros.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (143 949) euros.

Ses capitaux propres ressortent à 6.051 euros.

CABLINE

31/03/2014

Chiffre d'affaires HT	- €
Résultat net	(75.523) €

La société CABLINE, société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, dont le siège social est situé Parc d'activités Alpespace, 74 voie Magellan, 73800 Sainte-Hélène du Lac, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 798 294 203 a été créée le 24 octobre 2013. Elle a pour vocation de structurer le projet « Mobilité urbaines ».

Au 31 mars 2014, la société CABLINE n'avait pas réellement démarré son activité, son premier exercice devant se clôturer le 31 mars 2015.

1.1.1.2 Les résultats des filiales étrangères sont les suivants :

LST ROPEWAYS SYSTEMS GmbH

31/03/2014

31/03/2013

Chiffre d'affaires HT	7.035 K€	6.632 K€
Résultat net	(3.421) K€	153 K€

Nous vous rappelons que nous avons acquis le 16 juillet 2013, les 30 % restant du capital social de la société de droit allemand LST ROPEWAY SYSTEMS GmbH située en Allemagne à Lenggries,

La société LST ROPEWAY SYSTEMS GmbH détient 100 % de la société LST ROPEWAY SYSTEMS SAS.

La société LST ROPEWAY SYSTEMS GmbH a réalisé au cours de cet exercice clos le 31 mars un chiffre d'affaires de 7.035 K euros contre 6.632 K euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (3.421) K euros contre un résultat net comptable bénéficiaire de 153 K euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 195 K euros.

MND AMERICA	31/03/2014	31/03/2013
Chiffre d'affaires HT	1.192 KUSD	690 KUSD
Résultat net	(581) KUSD	(206) KUSD

La société MND AMERICA a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, un chiffre d'affaires de 1.192 K USD contre 690 K USD lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (611) K USD contre un résultat net comptable déficitaire de (206) K USD de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à (88) K USD.

MND EASTERN EUROPE	31/03/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires HT	2.897 K€	949 K€
Résultat net	311 K€	14 K€

La société MND EASTERN EUROPE a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 d'une durée exceptionnelle de 15 mois, un chiffre d'affaires de 2.897 K euros contre 949 K euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 311 K euros contre un résultat net comptable bénéficiaire de 14 K euros de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 281 K euros.

MND SWISS SA	31/03/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires HT	2.696 KCHF	654 KCHF
Résultat net	(188) KCHF	(104) KCHF

La société MND SWISS a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 d'une durée exceptionnelle de 15 mois, un chiffre d'affaires de 2.696 K CHF contre 654 K CHF lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à -188 K CHF contre un résultat net comptable déficitaire de -104 K CHF de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 308 K CHF.

MND ITALIA SRL	31/03/2014	31/03/2013
Chiffre d'affaires HT	2.786 K€	920 K€
Résultat net	(161) K€	(7) K€

La société MND ITALIA a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 un chiffre d'affaires de 2.786 K euros contre 920 K euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à - 161K euros contre un résultat net comptable déficitaire de - 7 K euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 1.914 K euros.

MND IBERIA

31/03/2014

Chiffre d'affaires HT	784 K€
Résultat net	(104) K€

La société MND IBERIA a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, un chiffre d'affaires de 784 K euros.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (104) K euros.

Ses capitaux propres ressortent à 46 K euros.

MND TURKEY

31/03/2014

Chiffre d'affaires HT	2.437 KTRY
Résultat net	(629) KTRY

La société MND TURKEY a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, un chiffre d'affaires de 2.437 K livres turques.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (629) K livres turques.

Ses capitaux propres ressortent à (429) K livres turques.

LST TURKEY

31/03/2014

Chiffre d'affaires HT	885 KTRY
Résultat net	(348) KTRY

La société LST TURKEY a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, un chiffre d'affaires de 885 K livres turques.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (348) K livres turques.

Ses capitaux propres ressortent à (298) K livres turques.

SUFAG AB

31/03/2014

Chiffre d'affaires HT	40.604 KSEK
Résultat net	635 KSEK

La société SUFAG AB (anciennement dénommée ARECO SNOWSYSTEM AB) a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, un chiffre d'affaires de 40.604 K Couronnes Suédoises.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 635 K Couronnes Suédoises.

Ses capitaux propres ressortent à 27.467 Couronnes Suédoises.

MND SVERIGE AB

31/03/2014

Chiffres d'affaires HT	45.877 KSEK
Résultat net	1.203 KSEK

Nous vous indiquons qu'en application d'un protocole d'accord en date du 12 avril 2013, notre Société a acquis 100 % du capital social de la société MND SVERIGE AB (anciennement dénommée VINTERTEKNIK SUNDSVALL AB,) société de droit suédois au capital de SEK 100.000 ayant son siège social à Thulegatan 25, 852 36 Sundsvall en Suède et immatriculée au Registre des Sociétés Suédoises

sous le numéro 556206-8832, par voie d'achat desdites actions détenues par la Société HÄRÈNS SUNDSVALL AB, société de droit suédois au capital de SEK 100.000 ayant son siège social à Thulegatan 25, 852 36 Sundsvall en Suède et immatriculée au Registre des Sociétés Suédois sous le numéro 556497-3534.

La société MND SVERIGE AB a réalisé au cours de cet exercice clos le 31 mars 2014 un chiffre d'affaires de 45.877 K couronnes suédoises.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 1.203 K couronnes suédoises.

Ses capitaux propres ressortent à 4.513 K couronnes suédoises.

SUFAG SNOWBUSINESS GmbH

31/03/2014

Chiffres d'affaires HT	8.404 K€
Résultat net	(1.005) K€

Nous vous indiquons qu'en date du 12 avril 2013, notre Société a acquis 100 % du capital social de la Société INTERFAB Snowbusiness GmbH devenue SUFAG SNOWBUSINESS GMBH, Société de droit Autrichien au capital de 40.000 euros ayant son siège social à Ans Maierstrasse 9 – A-6020 INNSBRUCK (Autriche) et immatriculée au Registre des Sociétés de INNSBRUCK sous le numéro FN 43490g, qui détient elle-même 100 % du capital social de la Société INTERFAB Snowbusiness AG, Société de droit Suisse au capital de CHF 100.000 ayant son siège social à Sägebachweg 24 – 3114 WICHTRACH (Suisse) et immatriculée au Registre des Sociétés de Bern sous le numéro CH-036.3.041.881-9, par voie d'achat desdites actions détenues par Monsieur Roderich URSCHLER.

Nous vous indiquons également que, par acte en date du 17 juin 2013, la Société INTERFAB Snowbusiness GmbH a cédé à la Société MND Swiss SA, 100 % du capital social de la Société INTERFAB Snowbusiness AG.

La Société Sufag Snowbusiness GmbH a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, un chiffre d'affaires de 8.404 K euros.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à – 1.005 K euros.

Ses capitaux propres ressortent à 2.601 K euros.

1.1.1.3 Entrées et sorties du périmètre au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, sont entrées dans le périmètre de consolidation les sociétés suivantes :

- SUFAG SNOWBUSINESS GmbH ;
- MND SVERIGE ;
- GRC TEC INDUSTRIE ;
- CABLINE.

La société PRISME SA (qui était détenue à 20 % par la Société avant que sa participation ne soit cédée au profit de la société TECHFUN détenue à 100 %) est sortie du périmètre de consolidation.

1.2 ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Des frais de recherche et développement ont été comptabilisés en immobilisation pour un montant de 177 K€.

1.3 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important impactant le groupe MND n'est survenu depuis la clôture de l'exercice à l'exception de ceux décrit au paragraphe 2.3 « Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice » concernant la société MND ci-après.

1.4 ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.4.1 Etat de la situation financière consolidée

	Notes	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Ecarts d'acquisition	5	11 635	10 608
Immobilisations incorporelles	6	2 287	995
Immobilisations corporelles	7	5 846	2 983
Autres actifs financiers	8/9	1 132	948
Impôts différés	10	2 983	731
Autres actifs long terme		0	0
Actifs non-courants		23 883	16 266
Stocks et en-cours	11	19 273	9 539
Clients et autres débiteurs	12	17 879	12 357
Créances d'impôt		431	703
Autres actifs courants		899	596
VMP et autres placements		60	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	5 234	1 649
Actifs courants		43 776	24 843
Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		0	0
Total Actif		67 659	41 109
		Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Capital	14	8 898	5 393
Primes liées au capital		18 135	1 654
Actions propres		(141)	0
Autres réserves		(221)	(0)
Résultats accumulés		(8 742)	1 902
Total Capitaux propres, part du groupe		17 929	8 949
Intérêts minoritaires		0	523
Total Intérêts minoritaires		0	523
Total des capitaux propres		17 929	9 471
Emprunts et dettes financières	17	15 570	12 994
Engagements envers le personnel	15/16	722	357
Autres provisions	15	622	206
Impôts différés		93	0
Autres passifs long terme		8	0
Total Passifs non courants		17 015	13 557
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	17	14 351	6 255
Provisions (part à moins d'un an)		0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	18	17 008	11 289
Dettes d'impôt		140	161
Autres passifs courants		1 216	376
Total Passifs courants		32 715	18 081
Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		0	0
Total des passifs		49 730	31 638
Total Passif		67 659	41 109

1.4.2 Etat de résultat net consolidé

	Notes	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Chiffre d'affaires	19	50 764	29 737
Achats consommés	20	(33 561)	(13 687)
Charges externes	21	(13 119)	(8 752)
Charges de personnel	22	(14 919)	(8 459)
Impôts et taxes		(425)	(303)
Dotation aux amortissements		(1 434)	(745)
Dotation aux dépréciations et provisions		(798)	(267)
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		0	0
Autres produits et charges d'exploitation	23	3 267	2 979
Résultat opérationnel courant		(10 225)	504
Résultat sur cession de participations consolidées		0	124
Autres produits et charges opérationnels non courants	25	(954)	526
Résultat opérationnel		(11 179)	1 154
Coût de l'endettement financier net	26	(811)	(492)
Autres produits et charges financiers		(30)	8
Résultat avant impôt		(12 020)	670
Impôts sur les bénéfices	27	1 887	(121)
Résultat après impôt		(10 133)	550
Résultat des ME		0	0
Résultat net		(10 133)	550
Part du groupe		(10 133)	504
Part des minoritaires			46
Résultat par action (€/action)	29	(1,55)	0,42
Résultat dilué par action (€/action)	29	(1,55)	0,42

1.4.3 Etat du résultat global consolidé

	Notes	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Résultat net total		(10 133)	550
Ecart de conversion		(214)	
Ecart actuariel			
Actions auto-détenues			
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(214)	0
Résultat global		(10 347)	550
Dont part revenant au Groupe consolidé		(10 347)	504
Dont part revenant aux intérêts minoritaires			46

Nous vous précisons que toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

1.4.4 Etat de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves groupe		Résultats accumulés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
				Réserves de conversion	Total				
Situation au 1er avril 2012	4 302	129	0	0	0	2 913	7 344	79	7 423
Incidence des changements de méthode comptable :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée au 1er avril 2012	4 302	129	0	0	0	2 913	7 344	79	7 423
Ecart de conversion	0	0	0	(0)	(0)	0	(1)	0	(1)
Résultat de la période	0	0	0	0	0	504	504	46	550
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	(0)	(0)	504	504	46	549
Dividendes versés	0	0	0	0	0	(203)	(203)	0	(203)
Augmentation de capital	1 084	1 525	0	0	0	0	2 609	300	2 909
Paievements d'un dividende en actions de filiales	0	0	0	0	0	(1 117)	(1 117)	0	(1 117)
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0	0	98	98
Autres variations	7	0	0	0	0	(195)	(188)	0	(188)
Situation au 31 mars 2013	5 393	1 654	0	(0)	(0)	1 902	8 949	523	9 471
Incidence des changements de méthode comptable :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée au 1er avril 2013	5 393	1 654	0	(0)	(0)	1 902	8 949	523	9 471
Ecart de conversion	0	0	0	(214)	(214)	0	(214)	0	(214)
Résultat de la période	0	0	0	0	0	(10 133)	(10 133)	0	(10 133)
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	(214)	(214)	(10 133)	(10 347)	0	(10 347)
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	3 506	16 481	0	0	0	0	19 987	0	19 987
Mouvements sur actions propres	0	0	(141)	0	0	0	(141)	0	(141)
Paievements d'un dividende en actions de filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	(518)	(518)	(523)	(1 041)
Autres variations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 mars 2014	8 899	18 135	(141)	(214)	(214)	(8 749)	17 929	0	17 929

Les variations de périmètre intègrent les impacts financiers des rachats de minoritaires sans modification de contrôle (LST Ropeway Systems et Entreprise de Travaux Spéciaux) en application de la norme IFRS 3 révisée.

Les frais liés à la levée de fonds clôturée le 16 octobre 2013 ont été imputés sur la prime d'émission.

1.4.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

	Notes	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Résultat net total consolidé		(10 133)	550
Ajustements			
Amortissements et provisions		1 960	786
Variation de juste valeur au résultat		0	188
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution		23	(298)
Produits de dividendes		0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		(8 150)	1 226
Charge (produit) d'impôt	27	(1 887)	121
Coût de l'endettement financier net	26	811	492
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		(9 226)	1 839
Incidence de la variation des stocks	11	2 031	(1 712)
Incidence de la variation des créances clients	12	3 901	(5 603)
Incidence de la variation des dettes fournisseurs	18	(6 970)	2 817
Incidence de la variation des frais d'émission d'emprunts		0	(42)
Impôts payés		(18)	(1 135)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(10 282)	(3 837)
Incidence des variations de périmètre	4/5	(8 998)	(7 446)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6/7	(3 541)	(2 176)
Acquisition d'actifs financiers		0	0
Variation des prêts et avances consentis	9	(556)	(275)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	6/7	220	122
Cession d'actifs financiers		0	134
Dividendes reçus		0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement		(60)	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(12 935)	(9 641)
Augmentation de capital	14	19 986	3 095
Cession (acquisition) nette d'actions propres		(141)	0
Emission d'emprunts	17	5 167	8 748
Remboursement d'emprunts	17	(2 482)	(1 749)
Intérêts financiers nets versés	26	(818)	(484)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		0	(203)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		21 712	9 407
Incidence de la variation des taux de change		144	(0)
Incidence des changements de principes comptables		0	0
Variation de la trésorerie		(1 361)	(4 070)
Trésorerie d'ouverture	13/17	(2 975)	1 095
Trésorerie de clôture	13/17	(4 336)	(2 975)

1.5 APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés de la société faisant ressortir un résultat net consolidé part du groupe de (10.133) K€ pour un résultat net global de (10.133) K€.

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE

2.1 SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Durant l'exercice clos le 31 mars 2014, l'activité de la Société a été la suivante :

Notre Société a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 3.965.894 euros contre 3.093.038 euros lors de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées pour cet exercice à 4.695.978 euros contre 3.288.115 euros lors de l'exercice précédent et notre résultat d'exploitation ressort à – 669.431 euros contre un résultat d'exploitation de – 83.951 euros lors de l'exercice précédent.

En conséquence, notre résultat net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2014 ressort en une perte de 556 495 euros contre un bénéfice de 643.311 euros lors de l'exercice précédent.

MND est un groupe de sociétés leaders en matière de développement, d'aménagement et de sécurisation de domaines skiables, de sites de loisirs et d'infrastructures en montagne depuis 2004.

Au cours de l'exercice, le Groupe a mis en œuvre sa stratégie de consolidation dans ses métiers historiques et a renforcé son portefeuille d'offres « Montagne », marché en pleine évolution où la concentration par métier est forte.

Des acquisitions ciblées ont permis d'enrichir son offre de produits et de services et d'apporter à ses clients des offres packagées et cohérentes pour assurer les aménagements et le développement de leurs sites.

2.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Sur la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT a réalisé plusieurs opérations juridiques marquantes :

2.2.1 Acquisition de la société GRC TEC (France)

Nous vous rappelons que par acte en date du 5 avril 2013, notre Société a acquis les 18.800 actions représentant l'intégralité des actions de la Société GRC TEC INDUSTRIES, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 376.000 euros ayant son siège social ZA du Puits d'Ordet Nord, 73490 La Ravoire, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro 392 170 163.

La Société GRC TEC INDUSTRIE spécialisée dans la chaudronnerie et la mécano-soudure peut intervenir en tant que sous-traitant pour les filiales TAS, LST et SUFAG.

2.2.2 Création de la société Techfun

Nous vous rappelons la création de la société TECHFUN intervenue en juin 2013 et décrite au paragraphe 1.1.3 du présent rapport, laquelle a par la suite décidé, en date du 26 février 2014, de la dissolution placée sous le régime des fusions de la société PRISME .

En date du 3 février 2014, le Groupe est devenu l'actionnaire unique de la société PRISME spécialisée dans l'aménagement de zones de loisirs (Via Ferrata, luges, tyroliennes, parcs aventure, ...). La société a été fusionnée dans la société TECHFUN qui regroupe les activités Loisirs au sein du Groupe MND.

La société TECHFUN a pour objet le développement de l'activité « loisirs outdoor » du Groupe MND .

2.2.3 Acquisition des 49% restants du capital de la société ETS

Nous vous rappelons que notre Société a porté sa participation à 100% par l'acquisition auprès des associés minoritaires du solde des actions de sa filiale selon ordres de mouvement en date des 24 mai 2013 et 6 juin 2013.

2.2.4 Acquisition des 30% restants du capital de la société LST Ropeway Systems GmbH.

Nous vous rappelons que nous avons acquis le 16 juillet 2013, les 30 % restant du capital social de la Société de droit allemand LST ROPEWAY SYSTEMS GmbH située en Allemagne à LENGGRIES,

2.2.5 Acquisition d'actifs du groupe SNOWNET : sociétés Interfab GmbH (Autriche), Interfab AG (Suisse) et Vinterteknik (Suède) afin de consolider ses activités neige et son réseau de distribution sur certaines zones géographiques

Par un protocole signé le 30 juillet 2013 qui a pris effet le 30 octobre 2013, le Groupe s'était porté acquéreur de certains actifs du Groupe Snownet (Enneigement de culture), notamment :

- 100% des titres de la société de production Areco située en Suède ;
- 100% des titres des filiales de distribution Sufag AG (Suisse) et Sufag Inc (Etats-Unis) ;
- Le fonds de commerce et la marque Sufag, des actifs corporels et du stock appartenant à la société Sufag GmbH (Autriche) dans le cadre d'un « assets deal » ;

Ce qui a été dûment approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 30 mai 2013. Le périmètre de l'acquisition représente un chiffre d'affaires annuel de 17 M€ environ.

Ce protocole avait été signé sous réserve de la levée de la condition suspensive d'une augmentation de capital avant le 31 octobre 2013.

Ainsi, suite à son introduction en Bourse en date du 23 octobre 2013, et conformément aux engagements qui avaient été pris, le Groupe a finalisé le 28 octobre 2013 l'acquisition de l'ensemble austro-suédois Snownet.

Les deux gammes des marques Sufag et Areco, de renommée internationale, venant parfaitement compléter la technologie détenue par le Groupe avec sa filiale Snowstar et sa couverture géographique, il a été décidé de fusionner les 3 gammes sous la marque SUFAG. Le Groupe dispose désormais de la gamme la plus performante au niveau énergétique à ce jour sur le marché et s'ouvre de nouveaux marchés notamment dans les zones scandinaves et germanophones.

Avec cette acquisition, le Groupe s'est hissé à la place de numéro 2 mondial sur un marché annuel de l'enneigement de culture estimé à environ 200 M€.

2.2.6 Création de l'entreprise CABLINE

Le Groupe a créé l'entité juridique **CABLINE** qui porte le projet « mobilité urbaine ». En effet, fort de son expertise dans les remontées mécaniques et d'une technologie protégée par 23 brevets, MND va développer le CABLINE. Ce mode de transport doux et alternatif fait l'objet d'un très vif intérêt dans la mesure où il répond à l'ensemble des enjeux de la mobilité urbaine et représente une solution économique et écologique adaptée aux transports collectifs du XXIème siècle. Ce marché est estimé par la société à 2,5 milliards d'euros dans le monde.

2.2.7 Transformations statutaires

Sur la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, la Société MND a procédé aux modifications suivantes de ses statuts, et ce notamment afin de permettre et d'anticiper le processus d'introduction en bourse de ses actions :

- L'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 15 mai 2013 a décidé de transformer la Société en société anonyme à conseil d'administration et a nommé en qualité d'administrateurs, Messieurs Xavier GALLOT-LAVALLEE, Ernesto BASSETTI, Sergio LIMA et Roland DIDIER. Elle a également nommé en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, la société DELOITTE ET ASSOCIES et en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant la société B.E.A.S. et décidé qu'ils effectueraient leurs travaux de vérification et de contrôle dès l'arrêté des comptes au 31 mars 2013 ;
- Lors de la première réunion du conseil d'administration, en date du 15 mai 2013, Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE a été nommé en qualité de président du conseil d'administration et Monsieur Roland DIDIER en qualité de directeur général. De même Messieurs Ernesto BASSETTI, Sergio LIMA et Boris ANSOUD ont été nommés en qualité de fondés de pouvoirs et le conseil d'administration a défini leurs missions et leurs pouvoirs respectifs ;
- L'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2013 a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 203.435,64 euros pour le porter de 5.393.404,80 euros à 5.596.840,44 euros par création de 54.687 actions nouvelles émises au prix de 8,96 euros par titres comprenant 3,72 euros de valeur nominale et 5,24 euros de prime d'émission. Suite aux renonciations individuelles des sociétés AUDACIA et MONTAGNE ET VALLEE au profit de la société EQUITY5, cette dernière a souscrit l'intégralité des 54.687 actions nouvelles et a libéré sa souscription par compensation avec des créances liquides et exigibles qu'elle détenait sur la Société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT tel qu'arrêté par le conseil d'administration en date du 21 juin 2013. La réalisation définitive de ladite augmentation du capital social a été constatée par le conseil d'administration en date du 28 juin 2013 ;
- Par ailleurs, le conseil d'administration du 21 juin 2013 a pris acte de la démission de Monsieur Roland DIDIER de ses fonctions de directeur général et nommé Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE en remplacement. Etant déjà président du conseil d'administration, il assure désormais les fonctions de président directeur général. De plus Monsieur Roland DIDIER a été nommé, lors de cette même réunion, en qualité de directeur général délégué.
- L'assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2013 a décidé d'augmenter le capital social de 55.982,28 euros par voie d'émission de 15.049 actions ordinaires nouvelles émises au prix de 26,58 euros comprenant 3,72 euros de valeur nominale et 22,86 de prime d'émission. Ensuite des renonciations individuelles des anciens actionnaires au profit de la société de droit suisse GESPISWISS SA, cette dernière a souscrit les 15.049 actions ordinaires nouvelles et a libéré sa souscription par compensation avec une créance liquide et exigible qu'elle détenait sur la Société. Aux termes de cette augmentation de capital constatée le 25 juillet 2013 par le conseil d'administration, le capital social a été porté à 5.652.822,72 euros.
- L'assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 2013 a décidé d'augmenter le capital social de 8.697,36 euros par voie d'émission de 2.338 actions ordinaires nouvelles émises au prix de 42,77 euros comprenant 3,72 euros de valeur nominale et 39,05 euros de prime d'émission. Ensuite des renonciations individuelles intervenues au profit des sociétés MONTAGNE ET VALLEE et EQUITY5, ces dernières sociétés ont souscrit respectivement 2.218 et 120 actions ordinaires nouvelles et ont libéré leur souscription en numéraire et par compensation avec des créances liquides et exigibles

sur la Société. Aux termes de cette augmentation de capital constatée le 26 juillet 2013 par le conseil d'administration, le capital social a été porté à 5.661.520,08 euros.

- L'assemblée générale spéciale des porteurs des actions de préférence « ADP 2012 » tenue sur première convocation le 26 août 2013 à 14 heures et sur deuxième convocation le 12 septembre 2013 à 11 heures, a :
 - Autorisé la division du nominal des actions de la Société et la multiplication corrélative du nombre des actions composant le capital social de la Société ;
 - Supprimé le droit d'information renforcé des porteurs d'actions de préférence « ADP 2012 » en vue de l'admission des actions de la Société sur un marché réglementé ;
 - Refusé la conversion des actions de préférence « ADP 2012 » en actions ordinaires en vue de l'admission des actions de la Société sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation organisé.
- L'assemblée générale mixte du 12 septembre 2013 a :
 - Nommé Madame Christine Fenouil en qualité de nouvel administrateur,
 - Décidé que le capital social de 5.661.520,08 euros divisé en 1.521.914 actions ordinaires et de préférence ADP 2012, de 3,72 euros de valeur nominale chacune, serait désormais divisé en 6.087.656 actions ordinaires et de préférence ADP 2012 de 0,93 euro de valeur nominale chacune, sans rompu par voie d'échange à raison de 4 actions ordinaires nouvelles pour une 1 action ordinaire ancienne et de quatre 4 actions ADP 2012 nouvelles pour une 1 action ADP 2012 ancienne,
 - Adopté le texte des statuts refondus de la société sous la condition suspensive de l'admission, à intervenir au plus tard le 31 mars 2014, des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé ;
 - Procédé à toutes les délégations de compétence au conseil d'administration aux fins de mener à bien l'admission des titres de la société aux négociations sur un marché réglementé ;
 - Délégué au conseil d'administration sa compétence, pour une durée de vingt-six (26) mois, à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital dans la limite d'un plafond nominal global de six millions d'euros (6.000.000,00 €),

2.2.8 Introduction en bourse

Sur l'exercice 2013/2014, le Groupe s'est introduit en bourse sur le marché NYSE Euronext à Paris, compartiment C.

L'offre, clôturée le 16 octobre 2013, a rencontré un vif intérêt à la fois auprès des investisseurs Institutionnels et des investisseurs individuels, permettant la réalisation d'une augmentation de capital de 21,16 M€. La capitalisation boursière totale du Groupe MND sur la base d'un prix de l'action fixé à 6,08 € ressortait au moment de l'introduction en bourse à 58,2 M€.

Cette levée de fonds avait pour but de :

- Finaliser les acquisitions de titres et d'actifs du Groupe austro-suédois Snownet ;

- Accompagner l'accélération de la croissance des activités historiques du Groupe ;
- Poursuivre les projets de R&D et notamment déployer le projet « mobilité urbaine ».

Enfin, le conseil d'administration du 22 octobre 2013 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par le conseil d'administration du 17 octobre 2013, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte du 12 septembre 2013, par voie d'offre au public d'une somme de 3.236.643,66 euros pour le porter de 5.661.520,08 euros à 8.898.163,74 euros ainsi que l'entrée en vigueur des statuts sociaux refondus de la Société, adoptés par l'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 12 septembre 2013.

2.3 EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 mars 2014, date de la clôture de l'exercice, il est à noter :

2.3.1 Augmentation de capital du 7 juillet 2014

Le 7 juillet 2014, notre Société a réalisé une opération d'augmentation de capital par placement privé auprès d'investisseurs institutionnels, pour un montant total de 2.535.202 euros.

Les fonds levés dans le cadre de cette augmentation de capital vont permettre de compléter la levée de fonds réalisée lors de l'introduction en bourse pour mener à bien le projet de développement du Groupe à moyen terme sans recours complémentaire à l'endettement.

A l'issue de ce placement, MND a procédé à l'émission de 523.802 actions ordinaires nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réalisée par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, en application des délégations de compétence conférée au conseil d'administration par les treizième et dix-septième résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de MND en date du 12 septembre 2013.

Le prix de souscription a été fixé à 4,84 euros par action conformément aux stipulations des délégations de compétence visées ci-avant. A l'issue de cette opération, le nombre total d'actions MND est de 10.091.720, représentant 11.335.844 droits de vote. La dilution résultant de cette augmentation de capital représente 5,2% du capital après opération. Montagne et Vallée a souscrit à cette augmentation de capital à hauteur de 1 million d'euros et détient après opération 49,31% du capital et 62,74% des droits de vote.

Les actions nouvelles sont assimilées aux actions existantes. Elles sont cotées sur le marché d'Euronext, compartiment C à Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes sous le code ISIN FR0011584549.

Conformément à l'article 211-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, l'offre des actions de la Société dans le cadre de ce placement privé n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

Nous vous informons que le détail de cette opération d'augmentation de capital est précisé dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale sur l'utilisation des délégations de compétence qui lui ont été conférées en matière d'augmentation de capital, rapport qui sera mis à votre disposition.

2.3.2 Renforcement des capacités financières avec la mise en place d'une Equity Line

Le conseil d'administration en date du 21 juillet 2014 a autorisé la direction générale à conclure la mise en place d'une ligne pluriannuelle de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux. Cette ligne de financement sur 36 mois portera sur l'exercice de 2.500.000 actions avec une décote limitée à 5% pouvant représenter un montant d'environ 12,0 M€ sur la base du cours actuel. La mise en place de cette Equity Line est soumise au dépôt d'un prospectus pour visa auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Le dépôt devrait intervenir fin juillet pour un visa courant septembre.

Cet outil de financement permettra à MND de faire face à l'accélération de son développement international et la montée en puissance du projet de mobilité urbaine par transport à câbles en lui procurant souplesse et garantie tout en préservant au mieux les intérêts de la Société et de l'ensemble des actionnaires du Groupe.

La mise en œuvre de cette Equity Line sera soumise au visa préalable de l'Autorité des Marchés Financiers sur un prospectus.

2.3.3 Opération d'acquisition de la société ER2I MONTAGNE

La Société a émis, en date du 10 juillet 2014, une lettre d'intention, acceptée par ses bénéficiaires, visant à prendre le contrôle de la société ER2I MONTAGNE, société implantée à Montmélián dont la compétence est reconnue dans le domaine de l'ingénierie de la construction en milieu montagneux, particulièrement en matière de structures par câbles.

Dans ce cadre, la valorisation de la société ER2I MONTAGNE a été fixée 2.000.000 euros.

Le transfert de la totalité des actions de la société ER2I MONTAGNE s'opérerait par cession (pour environ 25% des actions) et par apport en nature (pour environ 75% actions), lequel serait rémunéré à hauteur d'un plus de 90% par l'attribution d'actions MND valorisées au cours moyen pondéré par les volumes des trois derniers jours de bourse précédant la date d'acquisition, prévue pour le 30 juillet 2014, et une soulte pour moins de 10% de la valeur des titres apportés.

La finalisation de cette opération serait soumise au dépôt du prospectus visé ci-avant.

2.3.4 Renouvellement des délégations

Le conseil d'administration de la Société a convoqué pour le 30 juillet 2014 une assemblée générale extraordinaire avec pour ordre du jour les points suivants :

- Décision de délégation donnée au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital en période d'offre publique d'acquisition par émission de bons soumis au régime de l'article L. 233-32 II du Code de commerce ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre au public ;

- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'un placement privé ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas de demandes excédentaires ;
- Autorisation consentie au conseil d'administration, en cas d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale dans la limite de 10% du capital de la Société ;
- Délégation de compétence au conseil d'administration d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en rémunération d'apports en nature ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration de consentir des options d'achat d'actions ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés ; suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à leur profit.

Hormis les points mentionnés ci-dessus, aucun événement postérieur à la clôture de la période n'est à mentionner

2.4 ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, les importants frais de recherches et développement étant réalisés au niveau de ses filiales.

2.5 CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Nous vous précisons que notre Société a comptabilisé un produit à recevoir de 14.838 euros au titre du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) conformément à la loi de finances rectificative pour 2012.

2.6 EVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La mise en place de ces bases de développement sur l'exercice clos qui s'est poursuivi au début de l'exercice en cours a bouleversé profondément le périmètre de l'entreprise. Le Groupe MND a en effet mené de front l'ensemble des chantiers en un temps très court pour mettre à profit l'ensemble de ses atouts avec notamment :

- L'intégration de l'ensemble Snownet « regroupant les marques Sufag et Areco » et des sociétés GRCTEC, Prisme, Interfab et Vinterteknik se sont accompagnées d'une spécialisation des sites industriels avec l'optimisation des gammes de produits, le regroupement et le déménagement de certains sites pour optimiser les coûts industriels et logistiques ;
- Une politique d'achats centralisés a été engagée, facteur de premières économies pour l'ensemble des entités, elle commencera à produire des effets significatifs dès l'exercice 2014/15 ;
- Le renforcement et la réorganisation des équipes à tous les niveaux, commerciaux, industriels, fonctionnels, ont nécessité des transferts, de nouvelles embauches et des plans de formation ceci afin d'accompagner le changement de dimension du Groupe et de le structurer en conséquence ;
- La montée en puissance des filiales de distribution s'est poursuivie et a permis au Groupe de doubler sa présence internationale ;
- L'implémentation d'un système d'information et de gestion unifié a été démarrée pour bénéficier à l'avenir d'outils de pilotage et de reporting performants ;
- Des actions fortes pour optimiser la R&D ont été mises en place notamment dans les activités remontées mécaniques et enneigement.

Ainsi le Groupe MND dispose désormais d'un large portefeuille de produits et services qui lui permettent de répondre aux attentes de ses clients. Par ailleurs, la mise en place d'un réseau de distribution structuré et au plus près des clients permet un développement rapide de l'activité commerciale. Le groupe entend désormais finaliser l'intégration des dernières sociétés acquises ou créées, mettre en place les synergies optimales, transmettre les valeurs qui ont fait le succès du Groupe et poursuivre l'amélioration de ses marges et de sa rentabilité.

2.7 INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le montant des dettes à l'égard des fournisseurs (lequel n'intègre pas les factures non parvenues) se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	- de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	+ de 60 jours	Total TTC
Montant des dettes TTC au 31 mars 2013	303.023,61 €	68.584,35 €	124.028,33 €	495.633,29 €
Montant des dettes TTC au 31 mars 2014	633.201,13 €	309.544,81 €	312.116,28 €	1.254.862,22 €

2.8 FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.8.1 Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

L'activité des filiales et participations est décrite aux paragraphes 1.1.3 « Activités des filiales consolidées et perspectives » ci-avant.

2.8.2 Cession de participations : PRISME (détenue à 20% puis cession au profit de TECHFUN, détenue à 100 %)

Nous vous rappelons que notre Société détenait une participation de 20 % du capital social de la Société PRISME, société par actions simplifiée au capital de 202.000 euros ayant son siège social Parc d'Activités Alpespace – 201, voie Vasco de Gama – 73800 Sainte-Hélène du Lac et immatriculée au RCS de Chambéry sous le numéro 390 453 769.

Le 28 juin 2013, notre Société a cédé les 2.525 actions qu'elle détenait au sein du capital social de la société PRISME au profit de la société TECHFUN (détenue à 100 % par notre Société), ce qui a été dûment autorisé par le conseil d'administration de la Société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT en date du 15 mai 2013.

3. FACTEURS DE RISQUE

3.1 RISQUES LIÉS À L'ORGANISATION DU GROUPE

3.1.1 Risques liés à la gestion de la croissance

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe a acquis de nombreuses sociétés au cours des trente derniers mois. Dans cette optique, le Groupe s'est attaché à mettre en place une structure adaptée comprenant d'une part une société d'animation de tête chargée notamment de centraliser les fonctions support et d'autre part, des filiales opérationnelles (production et services) et de distribution, cette structure devant permettre d'optimiser l'intégration des sociétés récemment acquises, et le cas échéant, des futures opérations d'acquisitions

À cet effet, le Groupe doit veiller notamment à :

- Disposer d'un outil de gestion commun performant devant assurer la circulation d'informations financières et opérationnelles fiables et régulières, permettant un pilotage efficace du Groupe et la production de données financières optimales. Le Groupe a mis en place une cellule systèmes d'information (SI) pour piloter efficacement ce projet structurant, respecter les délais d'installation, former les utilisateurs, etc., en visant une intégration complète de cet outil de gestion commun d'ici 24 mois ;
- Anticiper les dépenses liées à cette croissance et les besoins de financement associés dans la mesure où les entités acquises sont pour l'essentiel, confrontées à une même saisonnalité marquée ;
- Augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants, et veiller à l'adéquation des fonctions support existantes au regard de l'évolution des besoins ;
- Etre à même de mettre en œuvre toutes les synergies industrielles (internalisation de certaines phases de production jusque-là sous traitées, économies d'échelle en terme d'achats de composants et matières, etc.) et commerciales (optimisation du réseau de distribution avec une gamme d'équipements élargie, etc.) qui sont anticipées et estimées et surtout qui ont prévalu dans les décisions d'acquisitions des sociétés rachetées ;
- Former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant, tout en étant capable de conserver une cohésion au sein du Groupe et de faire partager ses valeurs.

Tout retard, toute difficulté à mettre en œuvre les outils et moyens et décisions nécessaires pour relever chacun des principaux défis évoqués ci-dessus pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement du Groupe.

Le Groupe va devoir mener à bien concomitamment sa croissance organique tout en se consacrant à l'intégration des entités nouvellement acquises. En effet, aux défis à relever en terme d'intégration des sociétés récemment acquises exposés ci-dessus, vont s'ajouter ceux liés à la poursuite de la croissance organique et notamment, sans que cela soit exhaustif :

- Veiller à l'adéquation des capacités de production par rapport au dernier carnet de commandes ;
- Gérer les problématiques d'approvisionnement en matières premières et composants ;
- Anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- Anticiper les besoins de financement nécessaires et gérer le besoin en fonds de roulement ;
- Etre à même de recruter et fidéliser ses collaborateurs ;

Toute difficulté rencontrée par le Groupe pour mener à bien cette gestion de la croissance pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Par ailleurs, en conséquence de ces diverses opérations de croissance externe, le Groupe a été amené à comptabiliser des écarts d'acquisition qu'il soumet à des tests annuels de dépréciation. La survenance d'événements futurs, par nature imprévisibles, est susceptible d'entraîner une dépréciation

de certains de ces écarts d'acquisition dont les montants bruts et nets au 31 mars 2014 s'élève à 11 635 K€. La constatation d'éventuelles dépréciations dans le futur pourrait avoir un effet défavorable plus ou moins significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe pour l'exercice au cours duquel de telles charges viendraient à être enregistrées.

De nouvelles opérations de croissance externe futures pourraient se traduire par des difficultés d'intégration des nouvelles entités, mobiliser l'équipe dirigeante et la détourner temporairement des activités existantes du Groupe, diluer les actionnaires existants ou impacter négativement les résultats financiers du Groupe.

Le Groupe pourrait envisager, dans le cadre de sa stratégie de développement, de procéder à des acquisitions de sociétés, d'activités ou de technologies complémentaires afin de poursuivre le développement de ses activités, d'améliorer sa compétitivité sur son marché ou de pénétrer de nouveaux marchés. Le Groupe ne peut garantir que de telles opportunités d'acquisition se présenteront, ni que les acquisitions auxquelles il procédera se révéleront rentables.

Malgré la structure mise en place à cet effet et la courbe d'expérience du Groupe en la matière, la réalisation de nouvelles acquisitions pourrait de surcroît se traduire par des difficultés d'intégration des nouvelles entités, mobiliser l'équipe dirigeante et la détourner temporairement des activités existantes du Groupe, diluer les actionnaires existants ou impacter négativement les résultats financiers du Groupe et, ainsi, avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe.

3.1.2 Risque de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le Groupe pourrait perdre des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées.

Le succès du Groupe dépend largement de l'implication et de l'expertise de son équipe dirigeante ainsi que des dirigeants des entités opérationnelles. Malgré la structure mise en place afin de sécuriser le développement du Groupe, l'indisponibilité prolongée ou le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés pourrait entraîner :

- Des pertes de savoir-faire, de relationnel clients et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ou
- Des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir certains segments d'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Le Groupe aura par ailleurs besoin de recruter de nouveaux dirigeants, commerciaux et du personnel qualifié pour le développement de ses activités. Malgré l'attrait que peut présenter le Groupe au regard de ses perspectives de développement, il pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique. Dans une telle situation, cela pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail : clauses de non concurrence, de non débauchage, de transfert de propriété intellectuelle et de confidentialité. De plus, les principaux cadres responsables sont associés indirectement au capital de la Société via une structure dédiée qui détient 2,56% du capital à la date du présent rapport, et par un pacte d'actionnaires sécurisant leur stabilité au sein du

Groupe et limitant leur possibilité de transfert à la concurrence. Enfin, le Groupe s'est attaché à mettre en place un environnement de travail et une politique salariale dynamiques et motivants.

3.2 RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE

3.2.1 Risques liés à la saisonnalité des activités

Les activités du Groupe sont à ce jour encore essentiellement orientées vers l'équipement de la saison d'hiver en montagne et donc soumises à la saisonnalité marquée de l'activité de leurs clients, avec plusieurs incidences.

Les stations de ski devant être opérationnelles pour l'ouverture de la saison, les équipements doivent être livrés et installés dans des délais compatibles avec cette échéance. Il en résulte pour le Groupe de fortes contraintes organisationnelles portant à la fois sur la gestion de stocks, la planification de la production, des livraisons et installations, mais également sur la disponibilité des ressources humaines, afin de gérer au mieux ces périodes de très fortes concentrations de l'activité.

La seconde incidence porte sur la disponibilité des financements nécessaires pour faire face au pic de besoin en fonds de roulement, le Groupe devant engager une part significative de ses dépenses au cours des 6 premiers mois de son exercice fiscal, soit d'avril à fin septembre, alors que la majeure partie de ses revenus n'est constatée que sur les 6 derniers mois de l'exercice.

Cette saisonnalité forte se traduit également par la présentation de comptes semestriels structurellement déficitaires car même si le Groupe négocie des versements d'acomptes de trésorerie concernant la vente de certains équipements, leur comptabilisation en tant que revenus n'est effective qu'à la livraison et donc pour une majorité d'entre eux au cours du second semestre de l'exercice.

Le Groupe s'attache donc à mettre en œuvre diverses mesures afin d'une part de gérer au mieux cette saisonnalité et d'autre part de l'atténuer. A cette fin, le Groupe a mis en place une structure avec des fonctions support et un management centralisé dont une des missions consiste à appréhender au mieux les contraintes de chaque activité afin de pouvoir mettre en œuvre des synergies industrielles comme une optimisation de l'utilisation de l'outil de production, ou encore de sécuriser les approvisionnements pour éviter toute rupture dans les plannings de production et installations. Chacune des entités opérationnelles pour ce qui concerne la France et les filiales de distribution pour l'étranger veille à développer une relation de proximité avec ses clients afin d'obtenir une visibilité accrue sur leurs besoins et ainsi planifier les approvisionnements et la production.

Par ailleurs, le Groupe a engagé depuis plusieurs exercices une stratégie de diversification, en vue d'atténuer la saisonnalité marquée des activités (notamment à travers l'implantation d'un réseau de distribution international) devant permettre :

- De lisser la saison d'hiver selon les continents ;
- D'élargir les activités à des secteurs non saisonniers (activité de prévention de risques naturels, équipements de sites de loisirs;
- D'engager un programme de développement d'une nouvelle activité dans le domaine des transports urbains à câbles à partir du second semestre 2014

Cependant, si toutes les mesures mises en œuvre par le Groupe subissaient des décalages de réalisation dus notamment à des retards dans la mise en place des financements ou si elles ne

trouvaient pas les effets escomptés ou s'avéraient insuffisantes, cela pourrait avoir une incidence significative sur les activités, les résultats, la situation financière et le développement futurs du Groupe.

3.2.2 Risques de dépendance

Risques liés à certains approvisionnements :

La gestion des approvisionnements du Groupe est primordiale pour assurer la fabrication, puis l'installation des équipements chez les clients dans des délais compatibles avec leur propre saisonnalité et pour maîtriser les marges. Néanmoins, certains approvisionnements nécessitent une vigilance particulière.

Côté clients, l'activité de sécurisation des pistes s'étale principalement d'octobre à mars de chaque année. Des livraisons sont effectuées aux clients en début de saison mais les demandes de réassort des stations de ski interviennent au coup par coup tout au long de la saison et exigent une capacité du Groupe à livrer dans des délais très courts. C'est pourquoi le Groupe doit s'approvisionner en amont, certains produits comme les filets de protection des pistes de ski nécessitant de la part des fournisseurs des délais assez longs (de l'ordre de trois mois) et mène une stratégie de stock minimum pour éviter quasiment toute rupture de pièces. Chaque commande client reçue est entrée dans le système informatique (ERP) et déclenche un ordre de fabrication qui vérifie automatiquement les disponibilités de pièces ou de matière nécessaires pour la fabrication et permet, si besoin, de déclencher des commandes de réassort chez les fournisseurs référencés.

Pour la fabrication des remontées mécaniques dont les commandes interviennent le plus souvent assez en amont (de 8 à 12 mois) sur la base de prévisions de vente réajustées en cours d'année et pour les systèmes de déclenchement préventif d'avalanches, l'acier constitue un des principaux approvisionnements critiques dont il est nécessaire d'anticiper l'achat (le coût de l'acier représente environ 15% du prix de revient d'un télésiège et 10% d'un déclencheur préventif d'avalanches). Le délai de validité des offres faites par le Groupe à ses clients étant relativement court, il est rare qu'une hausse de l'acier ne puisse être répercutée sur le prix de vente au client. La sensibilité des résultats du Groupe au prix de l'acier reste par conséquent limitée (à titre d'exemple, la sensibilité serait inférieure à 100 K€ sur le résultat opérationnel annuel en cas de variation de +/- 10% du prix).

Les synergies existant entre les activités ont conduit le Groupe à rationaliser les politiques d'achat. Tout en conférant une autonomie de fonctionnement aux filiales industrielles, une coordination dédiée aux achats a été mise en place au niveau de la société animatrice de tête, qui permet de globaliser certains achats (usinage des métaux, traitements de surfaces, visserie, outillage, transports, entretien des locaux, assurances...) afin d'optimiser les conditions commerciales du fait de l'importance des volumes, et de référencer les fournisseurs en fonction de la qualité des produits fournis et du respect des délais de livraison.

Généralement, le Groupe veille à avoir au moins deux sources d'approvisionnement possibles pour ses achats. Dans les cas rares de fournisseurs uniques, il s'agit d'entreprises bien établies. Aucun fournisseur n'a représenté plus de 3 % des achats consolidés du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, ce qui témoigne de l'absence de risque de dépendance envers un de ses fournisseurs.

Toutefois des retards dans la livraison de certains achats, des défauts de qualité de certains approvisionnements pourraient conduire à des retards de fabrication, affecter la commercialisation et avoir des conséquences significatives sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Risques de dépendance vis-à-vis de certains partenaires :

Les partenariats conclus par le Groupe sont des partenariats à but d'image et de reconnaissance dans la profession. Les principaux l'ont été avec la Fédération Française de Ski (pour le segment d'activité matériel de sécurité et aménagement des domaines skiables) et avec la Fédération Internationale de Ski (pour le segment d'activité Enneigement de culture). Le Groupe a en outre conclu de nombreux partenariats secondaires à dimension locale, avec notamment des clubs de sport et des comités de ski.

Bien que l'incidence directe de ces partenariats sur le chiffre d'affaires du Groupe ne soit pas significative, si l'un des principaux partenaires mettait fin à ses relations avec le Groupe, cela pourrait affecter défavorablement l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

3.2.3 Risques liés au développement international

En deux ans, le Groupe a bâti un réseau de distribution intégré à l'international afin de profiter au mieux du développement de certains marchés (Chine, Etats-Unis, Europe de l'Est) et de conforter ses parts de marché dans des marchés plus établis. Ces implantations locales permettent une meilleure connaissance du tissu économique, des acteurs de chacun des secteurs d'activité, des pratiques, spécificités et contraintes réglementaires locales afin de faciliter la commercialisation de l'offre du Groupe. Cependant, malgré cette proximité avec ses clients ou prospects étrangers, la montée en puissance du réseau de ventes international dans la contribution des revenus du Groupe pourrait s'avérer plus longue que prévue et requérir des efforts commerciaux supplémentaires, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur les activités, les résultats, la situation financière et le développement futurs du Groupe. La part des ventes à l'international est toutefois passée de 53% au 31 mars 2013 à près de 60% au 31 mars 2014.

En outre, la montée en puissance du réseau des ventes internationales pourrait être ralentie en cas de difficulté du Groupe à obtenir une extension de ses brevets dans de nouveaux territoires.

Par ailleurs, bien que le Groupe consolide ses relations avec ses distributeurs en ayant pris le contrôle de certains, le risque de perte d'un distributeur et du chiffre d'affaires afférent reste toujours présent de manière théorique mais serait non significatif.

Enfin, la prise de contrôle de certains distributeurs est susceptible d'engendrer des risques de contentieux avec les anciens fournisseurs de ces distributeurs, concurrents du Groupe, étant précisé qu'aucun n'existe à ce jour.

3.2.4 Risques liés au fonctionnement défectueux de certains équipements commercialisés par le Groupe

Les équipements commercialisés par le Groupe disposent majoritairement de la certification CE suivant la norme applicable à leur domaine ou d'homologations spécifiques et souvent de certifications complémentaires suivant les demandes des clients ou de la réglementation applicable dans les différents pays. Par exemple, en France, les équipements de remontées mécaniques nécessitent, au-delà de la norme européenne, une homologation par le ministère des transports. Les équipements commercialisés par le Groupe ont souvent un rapport avec la sécurité des personnes, leur fonctionnement défectueux pourrait avoir des conséquences sur l'intégrité de ces personnes. Depuis sa création en 2004, la responsabilité du Groupe n'a jamais été mise en cause pour un accident de personne.

Par ailleurs, les équipements commercialisés par le Groupe font l'objet d'une garantie accordée au client pendant la durée mentionnée sur l'accusé de réception de la commande, généralement 1 an (sauf dérogation contractuelle lors de marché public ou négociation commerciale), pouvant aller jusqu'à 2 ou 3 ans avec la signature d'un contrat de maintenance clé en main sur certains produits de type déclencheurs d'avalanches ou systèmes d'enneigement. Lorsque l'installation n'est pas réalisée par le Groupe, seules les pièces sont garanties. La mise en œuvre de cette garantie demeure non significative (inférieure à 1 % du chiffre d'affaires sur l'exercice clos le 31 mars 2013) du fait de la qualité des équipements commercialisés. Le Groupe intègre des sociétés reconnues pour leur savoir-faire et la qualité de leurs produits dans leur domaine d'activité respectif. Particulièrement vigilant sur la qualité de la fabrication, le Groupe a mis en place une équipe dédiée à la qualité au niveau des fonctions support pour veiller au respect par les différentes activités des meilleurs standards. Afin de limiter les risques de fonctionnement défectueux, le Groupe cherche à intégrer de manière croissante les prestations d'installation chez les clients ainsi que les opérations de maintenance des équipements, ce qui présente aussi l'avantage de générer une source de revenus récurrents.

3.2.5 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe intervient sur diverses activités se caractérisant par une concurrence active avec selon le cas des acteurs de tailles diverses. Cependant, le Groupe estime bénéficier à ce jour d'un positionnement fort au niveau mondial, grâce notamment à une gamme de produits et services comptant parmi les plus étendues du marché, à des parts de marché significatives et à une relation clients inscrite dans la durée. Pour certaines catégories de produits, le Groupe agit donc avec précaution afin de réduire les possibilités de recours des tiers, concurrents comme clients. Du fait de sa position sur certains marchés, il doit notamment veiller à ne commettre aucun excès, notamment en termes tarifaires.

Il n'en demeure pas moins que sur un plan commercial, le Groupe est confronté à une concurrence se traduisant principalement par une pression sur les prix pour certaines de ses activités.

Concernant le secteur de la sécurité en montagne pour la France, le Groupe connaît une position quasi-monopolistique forte qui pourrait conduire à un risque d'abus de position dominante s'il venait à profiter de cette position pour accroître fortement ses tarifs sur des clients ne pouvant que difficilement se fournir en matériel chez un autre équipementier. Cependant, le Groupe n'a jamais eu de réclamation sur ce thème.

3.2.6 Risques liés au projet d'élargissement de l'offre relatif à la conception d'un équipement de transport urbain à câbles

Afin de développer des synergies avec ses expertises historiques et de créer un domaine d'activité à fort potentiel devant contribuer à atténuer la sensibilité au caractère saisonnier de ses activités historiques, le Groupe entend mener à bien un projet stratégique d'élargissement de l'offre dans le domaine des transports urbains à câbles. A cette fin, le Groupe a signé en juillet 2013 un contrat de licence d'exploitation mondiale et exclusive de brevets et de savoir-faire avec l'inventeur des dits brevets qui en outre, participera à la réalisation du projet comme prestataire technique. Dans le cadre de ce contrat, le Groupe s'est notamment engagé à réaliser un démonstrateur sur site avant le 31 décembre 2016.

S'agissant d'un projet à un stade initial, diverses incertitudes quant à sa probabilité de succès existent au regard notamment des sujets suivants (et sans prétendre à l'exhaustivité) :

- La capacité du Groupe à mettre en œuvre les travaux de R&D nécessaires à la conception du prototype sur site d'une part, et dans les délais prévus d'autre part notamment en cas de financement disponible insuffisant (se reporter au paragraphe 11.1 ci-après) ;

- Les risques commerciaux liés à l'obtention des autorisations de mise en œuvre du projet.

La survenance de l'une de ces situations pourrait se traduire soit par un retard plus ou moins significatif dans le projet, soit par son abandon pur et simple, même si à ce jour, le Groupe estime être conforme au programme d'avancement. Les frais engagés par le Groupe et le développement retardé, voire aléatoire, de ce domaine d'activité pourraient avoir un impact significatif sur la croissance, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

3.3 RISQUES JURIDIQUES

3.3.1 Risques liés à la propriété intellectuelle du Groupe

Le Groupe suit une politique active visant à protéger le caractère exclusif de sa propriété intellectuelle et de son savoir-faire.

Le Groupe s'appuie, pour protéger ses produits et sa technologie, sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets et marques, mais également sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire protégés par des accords de confidentialité ou autres contrats.

En particulier, les technologies innovantes sur lesquelles reposent les activités du Groupe sont principalement protégées d'une part, par des brevets et plusieurs demandes de brevets en cours et, d'autre part, par le savoir-faire du Groupe qu'il a décidé volontairement de ne pas déposer pour en conserver la totale discrétion. En outre, un certain nombre de technologies ou procédés alternatifs à celles exploitées par le Groupe sont en cours de développement.

En maîtrisant sa recherche et développement, internalisée pour l'essentiel, le Groupe s'assure de la maîtrise de ses droits de propriété intellectuelle.

Cependant, ces moyens pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie du Groupe par des concurrents malgré le risque de poursuites judiciaires.

Sur les brevets :

Les technologies utilisées par le Groupe dans les secteurs de la sécurité (avalanche), l'enneigement, et les remontées mécaniques font l'objet de brevets déposés, en cours de dépôt ou en cours de rédaction.

Fort d'une politique active de protection de ses droits de propriété intellectuelle, le Groupe est titulaire de dix-neuf brevets.

L'avancée du Groupe par rapport à ses concurrents réside notamment dans les technologies brevetées (et plus particulièrement dans le domaine du déclenchement d'avalanches), véritables outils lui permettant de conserver cette avancée pendant leur durée de validité.

Une partie de cette technologie relative au déclenchement d'avalanche tombe dans le domaine public en 2018. Le Groupe a cependant anticipé ce risque en développant d'autres technologies innovantes relatives au déclenchement d'avalanches faisant d'ores et déjà l'objet de brevets enregistrés.

Les brevets du Groupe sont déposés en France mais également à l'étranger, où ils sont pour la plupart d'ores et déjà déposés ou en cours de dépôt notamment dans les pays stratégiques où le Groupe

commercialise ses produits (Etats-Unis, Canada, Japon, Chili, Suisse, Autriche, Allemagne, Espagne, Italie, etc.).

Cependant, le Groupe pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de certaines de ses demandes de brevets actuellement en cours d'examen, en particulier à l'étranger où des demandes d'extension ont été formulées. En effet, s'agissant des brevets en cours d'extension à l'étranger, il existe un risque théorique que certaines extensions soient purement et simplement refusées du fait de l'existence d'antériorités dans les pays concernés par ces extensions. En cas de refus d'extension, le Groupe ne pourrait jouir de la protection inhérente aux brevets et pourrait voir sa technologie copiée, ce qui pourrait se révéler dissuasif pour le développement de ses activités dans le pays considéré.

A ce jour le Groupe n'a pas eu de refus opposé par les offices de propriété intellectuelle à l'étranger. Par ailleurs, la délivrance d'un brevet n'en garantit pas la validité, ni l'opposabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers.

Ainsi, même lorsque des brevets sont déposés à l'étranger, les moyens et les connaissances dont le Groupe dispose ne lui permettront pas, à 100%, de vérifier qu'une technique commercialisée n'est pas elle-même contrefaisante au regard d'un brevet déposé ou de droits détenus par un tiers sur un territoire donné. Le Groupe pourrait voir sa responsabilité engagée à ce titre.

Le Groupe ne peut donc pas garantir de manière absolue que :

- Les demandes de brevets du Groupe, ou donnés en licence au Groupe, qui sont en cours de dépôt et/ou d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de brevets et par conséquent à une protection des inventions objet des demandes de brevet en cause dans tous les pays où ces demandes de brevets ont été déposées ;
- les brevets délivrés au Groupe, ou donnés en licence au Groupe, ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ;
- L'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger face à la concurrence et aux brevets des tiers couvrant des produits ou dispositifs similaires ;
- Les concurrents du Groupe n'ont pas, en développement, une technologie ou des produits semblables à ceux du Groupe ;
- Les technologies du Groupe ne contrefont pas des brevets appartenant à des tiers.

Sur les marques :

Les vingt-sept marques du Groupe ont été régulièrement enregistrées en France, et sont également enregistrées ou en cours d'enregistrement à l'étranger dans les pays stratégiques pour le Groupe.

Quand bien même les marques ont été déposées, des tiers pourraient utiliser ou tenter d'utiliser des marques du Groupe. Si ce risque venait à se réaliser, cela pourrait compromettre la protection des noms permettant l'identification des produits du Groupe par les clients, les prospects et, d'une manière générale, le public.

Le Groupe reste attentif à la protection de ses marques et, plus largement de ses droits de propriété intellectuelle.

Sur le savoir-faire :

Les technologies développées par le Groupe mettent également en œuvre un savoir-faire.

Le Groupe ne peut pas garantir que ses technologies, qui sont étroitement liés à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégées contre les concurrents et ne pourront être usurpées, ou contournées, par ces derniers. En effet, dans le cadre des projets de collaboration menés par le Groupe ou dans ses relations avec ses prestataires, celui-ci doit fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire, protégés ou non par des brevets, et notamment des informations, données ou renseignements concernant les recherches, le développement, la fabrication et la commercialisation des produits du Groupe.

Le Groupe cherche à limiter la communication d'éléments clés de son savoir-faire vers des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'il entretient avec ceux-ci, et conclut systématiquement avec ses partenaires des accords de confidentialité avant toute communication d'information.

Par ailleurs, le Groupe inclut systématiquement des clauses de confidentialité dans les contrats de travail le liant avec ses salariés.

Le Groupe s'assure ainsi de façon contractuelle que ces tiers ou que les salariés du Groupe s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialité. Le Groupe ne peut cependant garantir que ces tiers ou que les salariés du Groupe respectent ces accords, que le Groupe sera informé d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'il pourrait éventuellement obtenir serait suffisante au regard du préjudice qui serait ainsi subi.

Toutefois dans les sociétés reprises les contrats de travail anciens ne disposent pas tous de clauses de cette nature.

Sur la titularité des droits :

La recherche et développement du Groupe est principalement réalisée en interne. Le Groupe ne recourt à des tiers que dans le cadre de relations de sous-traitance, ou d'évaluation de la faisabilité d'une technologie. Dans ce contexte, le Groupe conclut avec ces tiers un accord de confidentialité et/ou un accord de partenariat.

La titularité des droits attachés aux résultats éventuellement issus de la collaboration est, dans la plupart des cas, contractuellement réservée au Groupe dans le cadre desdits accords. Toutefois, en l'absence de précision, et en cas de désaccord persistant entre les partenaires sur la titularité desdits droits, il existe un risque que le partenaire concerné revendique les droits de propriété intellectuelle sur les résultats auxquels il a contribué et, partant, risque d'empêcher le Groupe d'exploiter librement la technologie développée dans le cadre de ces accords.

Concernant les salariés du Groupe, le Groupe s'assure ainsi de façon contractuelle que les résultats obtenus dans le cadre de l'exécution de leur travail lui reviennent.

Il ne peut être exclu que le Groupe fasse l'objet d'actions en contrefaçon :

Il est important, pour la réussite de son activité, que le Groupe soit en mesure d'exploiter librement ses produits et ses technologies vis-à-vis de brevets ou de droits de propriété intellectuelle de tiers.

Le Groupe ne peut garantir qu'il n'existe pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de tiers, particulièrement à l'étranger, susceptibles de couvrir certaines activités, produits ou technologies du Groupe permettant à ces tiers d'agir en contrefaçon, ou sur un fondement similaire, à l'encontre du Groupe en vue d'obtenir des dommages et intérêts ou la cessation de l'utilisation du produit ou procédé incriminé.

Si ces actions étaient menées à leur terme et reconnues, en tout ou en partie, fondées, le Groupe pourrait être contraint d'arrêter ou de retarder la recherche, le développement, la fabrication ou la vente de produits ou procédés visés par ces actions, ce qui affecterait de façon significative ses activités dans le secteur d'activité concerné.

En particulier, le Groupe pourrait être tenu, outre le paiement d'indemnités financières, de :

- Cesser de fabriquer, vendre ou utiliser les produits ou la technologie mise en cause, dans une zone géographique donnée ;
- Obtenir, dans des conditions défavorables au Groupe, une licence sur les droits de propriété intellectuelle de tiers ;
- Trouver des solutions alternatives afin de ne pas empiéter sur les droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait, dans certains cas, se révéler impossible ou être coûteux en terme de temps et de ressources financières, et pourrait donc faire obstacle à ses efforts de commercialisation.

Une procédure intentée contre une des sociétés du Groupe, quelle qu'en soit l'issue, pourrait par ailleurs entraîner des coûts substantiels, compromettre son image, sa réputation, ou tout ou partie de l'activité concernée, et par voie de conséquence pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats, la santé financière et les perspectives du Groupe.

Sur le caractère significatif du coût lié à la protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle :

Le coût lié à la protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle est lié, notamment, aux frais de dépôt, de maintien en vigueur des brevets, à leurs extensions à l'étranger et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle, coût qui pourrait augmenter, notamment si des actions en justice devaient être introduites par le Groupe pour faire valoir ses droits.

Outre ces coûts, si une action en justice devait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe, de protéger ses secrets commerciaux ou son savoir-faire ou de déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle, celle-ci pourrait influencer négativement sur le résultat et la situation financière des sociétés du Groupe concernées et ne pas apporter la protection recherchée.

Enfin, les nouveaux développements du Groupe passent par une veille technologique, très coûteuse, notamment en terme d'accès à et/ou de protection de ces technologies.

3.3.2 Risques liés aux réglementations applicables

En France, les activités du Groupe relèvent du Code de l'environnement, Livre V, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement. Les deux sites du Groupe disposent des autorisations nécessaires pour l'exercice de leurs activités. Ces installations ne nécessitent pas de renouvellement systématique d'autorisation mais tout projet de modification dans l'exploitation du site doit être

déclaré au bureau de l'environnement et de l'urbanisme de la préfecture pour obtention d'un arrêté complémentaire d'autorisation d'exploitation.

En Europe, ce sont principalement les règles CE qui s'appliquent, parfois en supplément ou en complément de normes nationales.

Dans le reste du monde, la réglementation dépend du type de produit et de projet et il n'y existe selon le Groupe aucune norme standard.

Les réglementations aujourd'hui applicables peuvent être amenées à évoluer imposant un cadre de plus en plus contraignant sous l'impulsion de décisions nationales ou européennes. De plus, dans le cadre de son développement international, le Groupe pourrait se trouver contraint par de nouvelles réglementations au regard desquelles son offre ne serait plus conforme.

Si le Groupe se trouvait contraint à de telles mises en conformité ou encore se trouvait dans l'incapacité technique ou financière de s'adapter à un environnement réglementaire plus contraignant ou nouveau résultant de projets de développement ou d'acquisitions dans de nouveaux domaines d'activité comme par exemple l'activité des filets pare-pierres, cela pourrait induire un ralentissement ou l'impossibilité de commercialiser son offre sur une ou plusieurs zones géographiques et ainsi, venir impacter défavorablement et de manière plus ou moins significative les activités, les résultats, la situation financière, le développement et les perspectives du Groupe.

3.3.3 Risques liés aux installations d'équipements réalisées par le Groupe

Outre les garanties contractuelles, et bien que, lors de la commande, le client s'engage à assurer le matériel dès la livraison, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée en cas de défaillance lors de l'utilisation de ses équipements. Certains produits nécessitent pour garantir la sécurité des biens et des personnes une maintenance régulière selon les modalités figurant dans les normes et/ou les notices qui leur sont applicables. Le client est responsable du respect du calendrier de maintenance préconisé. Les conditions générales de vente précisent que de façon générale il est de la responsabilité exclusive du client de contrôler fréquemment l'état et le degré d'usure des produits en conformité avec les normes applicables.

Les contrats de maintenance que le Groupe met en place précisent ses modalités d'intervention sur les installations, prévoient les cas dans lesquels il ne peut pas être mis en cause, ayant trait notamment aux conditions d'utilisation acceptées par le client au moment de l'achat et stipulent que les interventions du Groupe font l'objet d'une assurance pour couvrir les risques de responsabilité civile. Pour les remontées mécaniques, il s'agit simplement de maintenance à la demande, préventive ou curative.

À ce jour, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune plainte ou poursuite dans ce domaine et a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits défectueux prévoyant une couverture à hauteur d'un montant maximum de 5 M€ par sinistre. Les polices d'assurances souscrites par le Groupe couvrent aussi les activités de maintenance appelées à se développer.

Le Groupe ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre elle dans le futur. Le Groupe fait régulièrement évoluer les garanties de ses contrats pour tenir compte de l'évolution de son activité. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et si elle n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité du fait des produits, ceci aurait pour conséquence d'affecter

gravement la commercialisation de ses produits et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

3.3.4 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du présent rapport, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs négatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

3.3.5 Risques liés au dividende prioritaire attaché aux actions de préférence « ADP2012 »

Le capital de la Société est composée 10.091.720 actions dont 999.360 actions de préférence à dividende prioritaire, dites « ADP2012 ». Celles-ci n'ont pas de droit au versement du dividende ordinaire de la Société. En revanche, chaque ADP2012 a droit à un dividende annuel prioritaire et cumulatif, versé par préférence à toutes les autres actions de la Société (« le Dividende Prioritaire »). Le Dividende Prioritaire est égal au taux du Dividende Prioritaire multiplié par 2,5 € et ne s'applique que pour les exercices sociaux clos après le 1er avril 2018.

Le Dividende Prioritaire est cumulatif. Au paiement du Dividende Prioritaire s'ajoute donc le cas échéant le paiement d'un dividende cumulé (le « Dividende Cumulé »), qui sera égal à la somme des montants des Dividendes Prioritaires non versés durant au maximum les cinq exercices sociaux qui précèdent l'exercice social au cours duquel le Dividende Prioritaire est versé, montants auxquels est appliqué un taux de capitalisation annuel de 15%.

Toutefois, l'actionnaire principal de la Société, à savoir Montagne et Vallée, dispose d'une promesse de vente portant sur la totalité des ADP12 à son profit (avec faculté de substitution) ce qui rend la survenance du paiement de ce Dividende Cumulé théorique et peu probable.

3.4 RISQUES FINANCIERS

3.4.1 Risque de liquidité

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance interne et externe notamment par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'émission d'obligations convertibles, de recours à l'endettement bancaire et de manière moins significative, par remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche, souscription de contrats de financement de type crédit-bail ou encore l'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation.

Au 31 mars 2014, suite à un exercice caractérisé par une forte croissance du chiffre d'affaires portée pour l'essentiel par de nombreuses acquisitions et des efforts très significatifs engagés pour intégrer le nouveau périmètre (restructuration, réorganisation de sites industriels et de fonctions support ...), le Groupe comptabilise une trésorerie nette négative de 4.336K€.

Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour assurer notamment le financement de ses activités courantes au regard notamment de la saisonnalité marquée de l'activité se traduisant par un premier semestre structurellement consommateur de trésorerie, l'enrichissement de l'offre ou encore, le lancement d'un domaine d'élargissement de l'offre dans un domaine non saisonnier.

Ainsi, au regard de sa trésorerie nette négative au 31 mars 2014 et compte tenu des échéances programmées de remboursement de la dette financière actuelle (hors découvert bancaires)

représentant un montant total d'environ 4,8 M€ au cours des 12 prochains mois, des mensualités de paiement du droit d'accès à l'invention prévues au contrat de licence du projet CABLINE et des dépenses d'activité courante, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité à l'horizon d'un an et estime à ce jour être en mesure de faire face à ses échéances à venir, compte tenu des autorisations de financement dont il dispose, telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Nature des autorisations	Plafond autorisé	Montant utilisé au 31 mars 2014
Découvert	7.150 K€	6.992 K€
Dailly	9.900 K€	2.578 K€
Cessions de créances sur marchés publics	3.000 K€	0
	20.050 K€	9.570 K€

Il s'agit de lignes de financement obtenues par les entités du Groupe pour des durées majoritairement annuelles dont le renouvellement intervient traditionnellement entre septembre et octobre à l'issue de l'assemblée générale d'approbation de comptes.

Compte tenu de la saisonnalité marquée du Groupe, depuis début avril, le niveau de tirage actuel est compris entre 8 M€ et 9 M€.

3.4.2 Risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2014, l'endettement financier brut du Groupe s'élève à 29 921 K€ et se décompose comme suit :

Consolidé, normes IFRS (en K€)	Total au 31 mars 2014
Oséo Innovation/BPI	1 140
Emprunts auprès des établissements de crédit	16 248
Dettes financières crédit-bail	1 030
Autres emprunts et dettes assimilées	1 862
Intérêts courus	71
Concours bancaires courants	9 570
TOTAL	29 921

Etant précisé que son échéancier est le suivant :

- Part à moins d'un an : 14 351 K€ ;
- De 1 à 5 ans : 10 513 K€ ; et
- Au-delà de 5 ans : 5 057 K€.

L'endettement financier n'est pas soumis à des clauses de covenants.

L'essentiel de la dette bancaire est souscrite à taux fixe dont le taux moyen ressort à environ 3,2 %.

Les financements à court terme (concours bancaires) sont rémunérés sur la base de l'Euribor 3M + 0,60% en moyenne (IDEM). Si les taux variables venaient à monter, le Groupe mettrait en place des instruments de couverture lui permettant de se prémunir au mieux du risque de taux.

Cependant, au 31 mars 2014, compte tenu d'un total de dettes moyen terme à taux variable représentant moins de 25% de la dette financière brute moyen terme et d'un coût net de l'endettement financier s'établissant à (811) K€, le Groupe considère que la sensibilité en année pleine d'une variation des taux d'intérêt de +/- 1% est sans incidence matérielle ni sur la valeur de marché de l'endettement, ni sur le niveau de résultat consolidé.

3.4.3 Risque de change

Ce risque est considéré comme non significatif à ce jour au regard du caractère très limité des transactions effectuées en devises. La perte nette de change comptabilisée au 31 mars 2014 s'est élevée à 79 K€. Le Groupe considère que la sensibilité en année pleine d'une variation des taux de change de +/- 10% serait sans incidence matérielle au regard du résultat consolidé dégagé.

Ne pouvant exclure qu'une augmentation importante de son activité ne le contraigne à une plus grande exposition au risque de change, le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. S'il ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, sa rentabilité pourrait en être altérée.

3.4.4 Risque liés aux impayés ou à la solvabilité des clients du Groupe

Les clients du Groupe sont principalement des exploitants de station de ski, de taille disparate avec des acteurs majeurs tels que la Compagnie des Alpes mais également des intervenants de moindre taille, susceptibles de connaître des difficultés financières, pouvant, le cas échéant, les conduire à une insolvabilité totale. En cas de détérioration importante du marché de la montagne dans les pays où il opère, notamment par suite d'un enneigement fortement réduit au cours d'une saison, le Groupe pourrait faire face à un nombre croissant de clients placés dans de telles difficultés, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les résultats et la trésorerie du Groupe.

Le Groupe considère ce risque limité tant au regard de la diversité géographique de ses clients que de la complémentarité de ses produits (enneigeurs en cas de manque de neige, ou déclencheurs préventifs d'avalanches en cas de chutes importantes de neige par exemple).

Par ailleurs, la stratégie du Groupe engagée depuis plusieurs exercices à travers l'implantation d'un réseau de distribution international permettant de commercialiser sur plusieurs continents et un élargissement des activités à des secteurs non liés à la neige (activité de prévention de risques naturels, équipements de sites de loisirs) limitent ce risque. Enfin, un programme de développement d'une nouvelle activité dans le domaine des transports urbains devrait à terme conduire à atténuer encore davantage la sensibilité du Groupe à l'importance de l'enneigement naturel.

Le Groupe n'a été que peu confronté à des problèmes de solvabilité de ses clients comme le montre le faible montant des provisions pour dépréciation.

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2014, les contributions relatives au chiffre d'affaires consolidé du premier, des cinq et dix plus importants clients du Groupe se sont élevées respectivement à 3,9 %, 18,3 % et 28,2 % contre 4,3%, 17,7% et 26,9% au 31 mars 2013.

3.4.5 Risques de dilution

A ce jour, il n'existe aucun risque de dilution, la Société n'ayant pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital. La Société ne peut toutefois garantir qu'à l'avenir, des émissions de ce type ou attributions gratuites d'actions ne soient pas réalisées dans le cadre de sa politique de motivation de ses salariés ou que le développement de l'activité ne nécessite une ou plusieurs levées de fonds complémentaires. L'une ou l'autre de ces opérations générerait alors Cela pourrait alors générer une dilution pour les actionnaires de la Société.

3.5 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie et de franchise qu'il estime compatibles avec la nature de ses activités.

Le Groupe ne peut garantir qu'il sera toujours en mesure de conserver, et le cas échéant d'obtenir, des couvertures d'assurance similaires à un coût acceptable, ce qui pourrait le conduire, notamment au fur et à mesure de son développement, à accepter des polices d'assurance plus onéreuses et / ou à assumer un niveau de risque plus élevé.

Par ailleurs, l'occurrence d'un ou de plusieurs sinistres importants, même s'ils sont couverts par ces polices d'assurances et/ou même s'ils sont dus à un sous-traitant, pourrait sérieusement affecter les activités du Groupe et sa situation financière compte tenu de l'interruption de ses activités pouvant résulter de tels sinistres, des délais de remboursement par les compagnies d'assurance en cas de dépassement des limites fixées dans les polices et, enfin, en raison du renchérissement des primes qui s'en suivrait.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les perspectives, la situation financière, les résultats ou le développement du Groupe.

4. INFORMATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Nous vous informons que toutes les informations sociales et environnementales requises par la réglementation vous seront fournies dans le rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise qui sera annexé au présent rapport.

5. RESULTATS - AFFECTATION

5.1 EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, le chiffre d'affaires s'est élevé à 3.965.894 euros contre 3 093 038 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 60.653 euros contre 111.124 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2.922.656 euros contre 1.975.888 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 65.367 euros contre 65.202 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1.136.041 euros contre 811.791 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 472.967 euros contre 342.191 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 25 contre 20 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 90.440 euros contre 89.791 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 4.695.978 euros contre 3.288.115 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -669.431 euros contre -83.951 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 256.946 euros (363.846 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -412.485 euros contre 279.894 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -127.059 euros contre 88.580 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 16.950 euros contre -274.836 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2014 se solde par une perte de 556.495 euros contre un bénéfice de 643.311 euros pour l'exercice précédent.

5.2 ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 :

5.2.1 Ratios d'exploitation

Les soldes intermédiaires de gestion font ressortir :

	31/03/2014	31/03/2013	Variation
Chiffre d'affaires	3.965.894 €	3.093.038 €	+ 28,22 %
Valeur ajoutée	1.043.239 €	1.114.886 €	-6,43 %
Excédent brut d'exploitation	631.163 €	(81.799) €	+680,16 %
Résultat courant avant impôts	- 412.485 €	279.895 €	NS

Résultat exceptionnel	- 127.059 €	88.580 €	NS
Résultat net	- 556.495 €	643.311 €	NS

5.2.2 Ratios d'endettement

	31/03/2014	31/03/2013
Dettes / Capitaux propres	137 %	107,1 %
Capacité d'autofinancement	(271.473) €	155.755 €

5.2.3 Engagements hors bilan

		31/03/2014
1.1.1.4	Cautions	2.140.000 €
1.1.1.5	Crédits baux	/
1.1.1.6	Provisions pour départ en retraite	37.532 €
1.1.1.7	1.1.1.4 Dettes garanties par des sûretés réelles	6 099 625 €

5.3 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 556.495,38 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice : 556.495,38 euros

Imputation sur le compte "autres réserves" -556.495,38 euros

Qui ressortent ainsi à 2 039 455,61 euros.

(Comprenant notamment la part de résultat net relative au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi)

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 29.702.270,00 euros.

5.4 DISTRIBUTIONS ANTÉRIEURES DE DIVIDENDES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende versé	Portion ouvrant droit à abattement	Portion n'ouvrant pas droit à abattement
31.03.2011	200.000 €	Néant	200.000 €
31.03.2012	202.995,24 €	Néant	202.995,24 €

31.03.2013	Néant	Néant	Néant

5.5 DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 10.257 euros et qui ont donné lieu à une imposition théorique au taux de droit commun.

5.6 TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

6. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Vos commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

7. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Lors de la transformation de la Société en société anonyme intervenue lors de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 mai 2013, la dissociation des fonctions de président de conseil d'administration, confiées à Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE et de directeur général, confiées à Monsieur Roland DIDIER, avait été choisie. Cependant, il a été décidé de les réunir le 21 juin 2013, avec la nomination Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE en qualité de directeur général, Monsieur Roland DIDIER prenant les fonction de directeur général délégué.

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de commissaire aux comptes n'est arrivé à expiration.

7.1 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Mandats M. Xavier Gallot-Lavallée	
Société	Fonction
MONTAGNE ET VALLEE SAS	Président
MND SA	Président Directeur Général
MND Iberia	Président
MND Swiss	Président du Conseil d'Administration

MND Italia	Vice-Président
MND Sverige	Administrateur
MND Turkey	Président
MND Eastern Europe	Président du conseil de Surveillance
MND America	Administrateur
LST GmbH	Directeur Général
SUFAG AB	Président du CA
Immo SHDL	Co-Gérant
JLS	Co-Gérant
Immo Brescia	Administrateur
Cluster Montagne	Président
CCIT Savoie	Elu Consulaire
CCIR Rhône-Alpes	Elu Consulaire
Réseau Entreprendre Savoie	Vice-Président

Mandats M. Roland Didier

Société	Fonction
MONTAGNE ET VALLEE SAS	Directeur Général
MND	Directeur Général Délégué
Immo SHDL	Co-gérant

Mandats M. Ernesto Bassetti

Société	Fonction
MONTAGNE ET VALLEE SAS	Fondé de pouvoir
MND	Administrateur - Fondé de pouvoir - Vice Président
ObNeve Sas	Administrateur délégué
Immo MND Italia Srl	Administrateur délégué

Mandats M. Sergio Lima

Société	Fonction
MND	Administrateur et Fondé de pouvoir
GespiSwiss	Administrateur
Snowstar GmbH	Administrateur
Snowstar SA	Administrateur
Vialeonardo davinci srl	Administrateur
gesco srl	Administrateur
lifiholding SA	Administrateur
mmc energie saga	Administrateur

Mandats Mme Christine Fenouil

Société	Fonction
IDARED	Gérante
MND	Administratrice

7.2 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

7.2.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

L'information est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise et aux recommandations complémentaires en matière de communication sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées formulées par Middlednext. Les tableaux n°1, n°2, n°3 et n°11 du « Guide d'élaboration du document de référence » sont présentés ci-dessous, étant précisé que les autres tableaux ne sont pas applicables, la Société n'ayant émis ni stock-options, ni actions de performance.

La gouvernance du Groupe a été modifiée au cours de l'exercice écoulé. En effet, suite à la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration le 15 mai 2013 en vue de son introduction en bourse et de décisions des conseils d'administration en date du 15 mai 2013 et du 21 juin 2013, la direction générale de la Société est désormais composée de Messieurs Xavier GALLOT-LAVALLEE en tant que président-directeur général et Roland DIDIER en tant que directeur général délégué. Jusqu'à cette date, la Société alors sous forme de société anonyme simplifiée (SAS) avait pour mandataires sociaux dirigeants, la société MONTAGNE ET VALLEE représentée par son président Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE en tant que président et Monsieur Roland DIDIER en tant que Directeur Général.

Les rémunérations dont ils bénéficient au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014 sont de deux ordres : d'une part une rémunération au titre de leur mandat social dans MND et d'autre part une rémunération via la société MONTAGNE ET VALLEE dans le cadre d'une convention de prestation de services. La Société rappelle son intention de se conformer aux recommandations Middlednext.

Tableau n°1

Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE attribués à chaque dirigeant mandataire social		
Noms	Exercice clos le 31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2013
MONTAGNE ET VALLEE - Président de la SAS (jusqu'au 15.05.2013) représentée par Xavier GALLOT-LAVALLEE		
Rémunération due au titre de l'exercice (détaillée au tableau N°2)		474 000 €
Valorisation des rémunérations variables pluri-annuelles attribuées au cours de l'exercice		- €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	- €
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice		- €
TOTAL		474 000 €
Xavier GALLOT-LAVALLEE - Président-Directeur général depuis le 15 mai 2013		
Rémunération due au titre de l'exercice (détaillée au tableau N°2)	375 920 €	NA
Valorisation des rémunérations variables pluri-annuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	- €	
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	- €	
TOTAL	375 920 €	
Roland DIDIER - Directeur général délégué depuis le 15 mai 2013		
Rémunération due au titre de l'exercice (détaillée au tableau N°2)	289 791 €	NA
Valorisation des rémunérations variables pluri-annuelles attribuées au cours de l'exercice	- €	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	- €	
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	- €	
TOTAL	289 791 €	
TOTAL (1)	665 711 €	474 000 €

(1) Montants non directement comparables compte tenu du changement de mode de gouvernance entre les deux exercices suite à la transformation de SAS en SA.

Tableaux n°2

Depuis la transformation de la Société en société anonyme rappelée ci-dessus, la structure de rémunération perçue par les deux mandataires sociaux dirigeants est la suivante :

- Au titre de leur mandat social, et conformément à une décision du conseil d'administration en date du 15 mai 2013, MM. GALLOT-LAVALLEE et DIDIER ont perçu une indemnité de respectivement 500 € et 1.500 € brut mensuels ;
- Au titre de leurs fonctions opérationnelles, leur rémunération est refacturée à la Société par le biais d'une convention d'animation décrite dans le rapport spécial sur les conventions réglementées, sur la base des frais réels (rémunérations et charges sociales) majorés d'une marge de fonctionnement de 10% étant précisé que la société MONTAGNE ET VALLEE verse à **M. Xavier GALLOT-LAVALLEE une rémunération annuelle fixe brute de 222 K€ et de 162 K€ à M. Roland DIDIER et que chacun d'entre eux bénéficie d'une voiture de fonction.**

Récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque mandataire social				
Noms	Exercice clos le 31 mars 2014		Exercice clos le 31 mars 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
MONTAGNE ET VALLEE - Président de la SAS (jusqu'au 15.05.2013)				
représentée par Xavier GALLOT-LAVALLEE				
Rémunération fixe annuelle	- €	- €	474 000 € (1)	474 000 €
Rémunération variable annuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération variable pluri-annuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération exceptionnelle	- €	- €	- €	- €
Jetons de présence	- €	- €	- €	- €
Avantage en nature	- €	- €	- €	- €
TOTAL	- €	- €	474 000 € (1)	474 000 €
Xavier GALLOT-LAVALLEE - Président-directeur général (2) à compter de la transformation en SA le 15 05 2013				
Rémunération fixe annuelle	366 600 €	366 600 €		
<i>Dont indemnités de mandats sociaux</i>	5 250 €	5 250 €		
<i>Dont prestations opérationnelles (refacturées par Montagne et Vallée) (3)</i>	361 350 €	361 350 €		
Rémunération variable annuelle	- €	- €		
Rémunération variable pluri-annuelle	- €	- €		
Rémunération exceptionnelle	- €	- €		
Jetons de présence	- €	- €		
Avantage en nature (4)	9 320 €	9 320 €		
TOTAL	375 920 €	375 920 €	- €	- €
Roland DIDIER - Directeur général délégué (2) à compter de la transformation en SA le 15 05 2013				
Rémunération fixe annuelle	283 050 €	283 050 €		
<i>Dont indemnités de mandats sociaux</i>	15 750 €	15 750 €		
<i>Dont prestations opérationnelles (refacturées par Montagne et Vallée) (3)</i>	267 300 €	267 300 €		
Rémunération variable annuelle	- €	- €		
Rémunération variable pluri-annuelle	- €	- €		
Rémunération exceptionnelle (5)	- €	30 923 €		
Jetons de présence	- €	- €		
Avantage en nature (4)	6 741 €	6 741 €		
TOTAL	289 791 €	320 714 €		
TOTAL DIRIGEANTS	665 711 €	696 634 €	- €	- €

(1) Montant fixe de management fees supportés par le Groupe au titre de la convention d'animation signée le 1er avril 2012 existant entre Montagne et Vallée et chacun des filiales du Groupe par laquelle Montagne et Vallée refacture l'ensemble des coûts de personnel et des prestations de services avec l'application d'une marge de 10%. Ce montant concerne le salaire de M. Xavier GALLOT-LAVALLEE et la refacturation de la convention conclue entre Montagne et Vallée et la société OBNEVE, en excluant le remboursement des frais de déplacement

(2) Dans un souci de clarté, le montant sont indiqués pour l'année entière même si la transformation de la SAS en SA n'est intervenue qu'à compter du 15 mai 2013

(3) Compte tenu de la refacturation à travers une convention de management fees, les montants indiqués sont des salaires bruts majorés des charges sociales et d'une marge de fonctionnement

(4) Il s'agit de voiture de fonction.

(5) Il s'agit du paiement de primes afférentes à l'exercice clos le 31 mars 2013 (et provisionnées sur ledit exercice) avant même que M. Roland Didier ne soit considéré comme dirigeant.

A ce jour, au titre du plan d'économies annuelles, une diminution de 10 % de la rémunération des dirigeants a été actée.

Tableau N° 3

La Société étant sous forme de société simplifiée au cours des deux derniers exercices, il n'existait aucun mandataire social non dirigeant. Le tableau ci-dessous présente ainsi les rémunérations perçues par les administrateurs non dirigeants dont le mandat a débuté le 15 mai 2013.

Deux de ces trois personnes exerçant outre leur mandat d'administrateurs, des fonctions opérationnelles, par souci de transparence, les rémunérations sont présentées pour les 12 mois de l'exercice clos le 31 mars 2014 et non sur une période 10,5 mois débutant à compter de leur nomination en tant qu'administrateur.

Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice clos le 31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2013
	Montants versés	Montants versés
Ernesto BASSETTI		
Jetons de présence	- €	NA
Autres rémunérations (1) (3)	274 950 €	NA
Sergio LIMA		
Jetons de présence	- €	NA
Autres rémunérations (2) (3)	281 300 €	NA
Christine FENOUIL		
Jetons de présence	- €	NA
Autres rémunérations	- €	NA
Total	556 250 €	

(1) Monsieur Ernesto BASSETTI est rémunéré à travers une convention de prestations de services conclues avec la société MONTAGNE ET VALLEE via la société OBNEVE qu'il contrôle, pour un montant annuel fixe de 250 K€. Cette rémunération est refacturée à la Société dans les conditions prévues à la convention d'animation décrite dans le rapport spécial sur les conventions réglementées ; et

(2) Monsieur Sergio LIMA bénéficie de rémunérations au titre d'un contrat de travail avec MND Swiss (100 KCHF soit environ 81,3 K€) et de prestations de services via les sociétés LST Ropeways Systems et Gespiswiss pour un montant global annuel qui ne peut excéder 300 K€. Les conventions correspondantes sont décrites dans le rapport spécial sur les conventions réglementées ;

(3) Ces montants n'incluent pas les remboursements de frais de déplacement.

(4) Madame Christine FENOUIL, qui à ce jour ne bénéficie d'aucune rémunération mais pour laquelle il pourrait être envisagé dès le second semestre le versement de jetons de présence sous réserve de la décision de la prochaines assemblée générale ordinaires annuelle de la Société à laquelle il est proposé une enveloppe maximum de 50.000 euros.

Tableau N° 11

Le tableau ci-dessous mentionne les dirigeants mandataires sociaux à ce jour étant rappelé que jusqu'au 15 mai 2013, date de la transformation de la Société en société anonyme, le seul dirigeant mandataire social était MONTAGNE ET VALLEE en tant que président de la SAS.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantage dus ou susceptible d'être dus à la raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Xavier GALLOT-LAVALLEE								
Président-directeur général		X	X			X		X
Date de début de mandat	Première nomination: 21 06 2013							
Date de fin de mandat	Dernier renouvellement: NA AG statuant sur les comptes clos le 31 mars 2019							
Roland DIDIER								
Directeur général délégué		X	X			X		X
Date de début de mandat	Première nomination: 21 06 2013							
Date de fin de mandat	Dernier renouvellement: NA AG statuant sur les comptes clos le 31 mars 2019							

Les deux dirigeants bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies dont le coût est inclus dans la refacturation au titre de la convention d'animation.

7.2.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ou de départ à aucun des administrateurs et dirigeants en fonction.

7.2.3 BSA ou BSPCE ou autres titres donnant accès au capital attribués aux administrateurs et dirigeants

Néant à ce jour.

8. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

8.1 CAPITAL SOCIAL

Le 23 octobre 2013, la Société a émis sur le marché Nyse Euronext (compartiment C) 3.480.262 actions donnant accès au capital.

Au 31 mars 2014, le capital de la Société était composée 9.567.918 actions dont 999.360 actions de préférence à dividende prioritaire, dites « ADP2012 ». Celles-ci n'ont pas de droit au versement du dividende ordinaire de la Société et ne sont pas cotées sur le marché Nyse Euronext. En revanche, chaque ADP2012 a droit à un dividende annuel prioritaire et cumulatif, versé par préférence à toutes les autres actions de la Société (« le Dividende Prioritaire »). Le Dividende Prioritaire est égal au taux du Dividende Prioritaire multiplié par 2,5 € et ne s'applique que pour les exercices sociaux clos après le 1er avril 2018.

Le Dividende Prioritaire est cumulatif. Au paiement du Dividende Prioritaire s'ajoute donc le cas échéant le paiement d'un dividende cumulé (le « Dividende Cumulé »), qui sera égal à la somme des montants des Dividendes Prioritaires non versés durant au maximum les cinq exercices sociaux qui précèdent l'exercice social au cours duquel le Dividende Prioritaire est versé, montants auxquels est appliqué un taux de capitalisation annuel de 15%.

Les porteurs de part des ADP sont représentés de façon permanente par un représentant désigné en Assemblée Spéciale. Ils s'engagent à céder leurs parts au principal actionnaire, soit la société MONTAGNE & VALLEE sur la période du 1er janvier au 30 mars 2018, pour un prix fixé. Ils disposent en outre d'informations légales et d'informations spécifiques contractuelles, d'un droit de sortie conjointe, d'une obligation de sortie totale. Ils sont représentés pour la vente par leur représentant.

Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital intervenues depuis le 31 mars 2013.

Date	Nature des opérations	Capital émis	Primes d'émission ou d'apport (après imputation des frais)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
Total au 31 mars 2013					1 449 840	3,72 €	5 393 404,80 €
20/06/2013	Emission en numéraire d'actions ordinaires	203 435,64 €	286 564,36 €	54 687	1 504 527	3,72 €	5 596 840,44 €
18/07/2013	Emission en numéraire d'actions ordinaires	55 982,28 €	344 020,14 €	15 049	1 519 576	3,72 €	5 652 822,72 €
22/07/2013	Emission en numéraire d'actions ordinaires	8 697,36 €	91 298,90 €	2 338	1 521 914	3,72 €	5 661 520,08 €
12/09/2013	Division de la valeur nominale par 4,00000			4 565 742	6 087 656	0,93 €	5 661 520,08 €
23/10/2014	Emission en numéraire d'actions ordinaires	3 236 643,66 €	15 758 930,16 €	3 480 262	9 567 918	0,93 €	8 898 163,74 €
Total au 31 mars 2014					9 567 918	0,93 €	8 898 163,74 €

La Société a mis en place un contrat de liquidité pour régulariser les cours. Au 31 mars, le nombre d'actions propres détenues est de 20 712 pour une valeur totale de 141 K€.

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

La Société n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

8.2 SITUATION DE L'ACTIONNARIAT AU 21 JUILLET 2014 ET ÉVOLUTION

Au 21 juillet 2014, l'actionnariat de la Société se présentait comme suit :

	Nombre actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote (5)	Pourcentage des droits de vote (5)
Montagne et Vallée (1)	4 976 280	49,31%	8 638 760	62,74%
Equity 5 (2)	258 428	2,56%	297 628	2,16%
ADP 2012 (3)	999 364	9,90%	999 364	7,25%
Gespiswiss (4)	60 196	0,60%	60 196	0,44%
Autres actionnaires	3 797 452	37,63%	3 797 452	27,53%
Total	10 091 720	100,00%	13 793 400	100,00%

- (1) MONTAGNE ET VALLEE (M&V), dont la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :
- i. Xavier GALLOT-LAVALLEE pour 42,17%,
 - ii. Ernesto BASSETTI (via la société OBNEVE contrôlée à 100% par lui-même et son conjoint) pour 12,15%,
 - iii. Roland DIDIER pour 3,28%,
 - iv. Audacia pour 40,24% (société de gestion agissant pour compte de porteurs ayant souscrit des actions de préférence - ADP au titre de la réduction de l'ISF ou de l'IRPP),
 - v. Une personne physique pour 2,16%.

(2) Equity 5, société dont les actionnaires sont 13 managers du Groupe, dont aucun ne détient plus de 20 % du capital et des droits de vote.

(3) 735 personnes physiques, dont aucune ne détient plus de 1 %, représentées par Audacia dans le cadre d'un mandat de gestion (ISF). Les actions sont des actions de préférence à l'exception de 4 actions ordinaires issues d'un prêt d'action par la société MONTAGNE ET VALLEE à Audacia.

(4) Gespiswiss, société de droit suisse détenue indirectement à 100% et dirigée par Sergio Lima, administrateur de la Société

(5) Le calcul des droits de vote anticipe l'acquisition du droit de vote double de 167.328 actions appartenant à la société MONTAGNE ET VALLEE, qui sera effective au 26 juillet 2014.

Pour mémoire, à la date de l'enregistrement du document de base lors de l'opération d'admission des actions de la Société sur le marché Euronext à Paris, soit le 16 septembre 2013, l'actionnariat de la Société se présentait comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital et droits de vote
MONTAGNE ET VALLEE ⁽¹⁾	4 769 668	78,35%
Gespiswiss ⁽²⁾	60 196	0,99%
Equity 5 ⁽³⁾	258 428	4,24%
735 personnes physiques représentées par Audacia ⁽⁴⁾	999 364	16,42%
TOTAL	6 087 656	100,00%

8.3 ACTIONNARIAT SALARIÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 31 mars 2014.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel, selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était nulle au 31 mars 2014.

8.4 PACTES D'ACTIONNAIRES

Pacte entre les actionnaires EQUITY5 et M&V

Il existe un pacte entre MONTAGNE ET VALLEE (M&V), EQUITY5 (société regroupant les principaux managers opérationnels du Groupe) et MND. Ce pacte signé le 11 juillet 2013 a notamment pour objet de :

- Déterminer les conditions dans lesquelles la société EQUITY5 pourrait être amenée à augmenter sa participation dans le capital de la société MND à hauteur de 5% maximum, et
- D'organiser entre les managers les modalités et les conditions de leur association au sein de la société EQUITY5.

Seuls les managers, cadres dirigeants salariés, mandataires sociaux d'une société du Groupe ou responsables de services transverses du groupe MND, peuvent être associés de la société EQUITY5 et le rester tant qu'ils conservent cette qualité. En cas de cessation de ses fonctions dans le Groupe un manager doit céder sa participation à M&V.

EQUITY5 bénéficie de la part de M&V :

- D'une promesse de cession d'actions MND, à hauteur d'un nombre d'actions permettant à EQUITY5 d'atteindre un maximum de 5 % du capital de MND tel que réparti à la date du 31 juillet 2013, à compter du jour de l'admission des actions MND sur un marché réglementé et jusqu'au 31 mars 2017, et
- D'une promesse d'achat portant sur l'intégralité des actions MND détenues, à compter du 1er avril 2016 et jusqu'au 30 septembre 2018.

Les conditions de prix de cession des actions MND prévues au pacte entre EQUITY5, ou un de ses associés, et M&V sont, en cas d'inscription des titres de la société MND à la cote d'un marché réglementé d'une Bourse française de Valeurs, la moyenne du cours de l'action sur une période d'un mois précédent l'opération.

8.5 INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET PERSONNES LIÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Néant.

9. NOMBRE D' ACTIONS PROPRES ACHETÉES ET VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

L'assemblée générale de la Société du 12 septembre 2013 avait conféré au conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-209 du Code de commerce, l'autorisation de procéder à l'achat d'actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction du capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 18,24 euros du fait du prix des actions offertes dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext fixé à 6,08 euros.

Dans le cadre de ce programme de rachat, entre la date d'ouverture et de clôture de l'exercice clos le 31 mars 2014, nous informons, conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, que la Société a procédé aux opérations d'achat et de vente d'actions propres comme suit :

Nombre total d'actions achetées	339.937
Nombre d'actions propres vendues	319.225
Cours moyen des actions achetées	6.9566 €
Montant global des frais de négociation :	8.712 €

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le conseil d'administration

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme au capital de de 9.385.299,60 euros

Siège social : Parc d'activités Alpespace,

74 voie Magellan,

73800 Sainte-Hélène du Lac

454 083 379 RCS Chambéry

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Tableau des délégations en cours (article L. 225-100 du Code de commerce)

Date de l'assemblée générale	Objet de la délégation donnée au Directoire	Durée de la délégation	Fin	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014
12/09/2013 (12 ^{ème} résolution)	Augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires de la société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre au public pour un montant maximum de 6.000.000 d'euros, le tout dans la limite de la fraction non-utilisée d'un plafond global de 6.000.000 d'euros	26 mois	Expire le 30 juillet 2014	Le 17 octobre 2013 : augmentation de capital par voie d'offre au public d'une somme de 3.236.643,66 euros par voie d'émission de 3.480.262 actions ordinaires nouvelles dont la réalisation a été constatée par le Conseil d'administration du 22 octobre 2013
12/09/2013 (13 ^{ème} résolution)	Augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires de la société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'un placement privé pour un montant maximum de 6.000.000 d'euros, le tout dans la limite de la fraction non-utilisée d'un plafond global de 6.000.000 d'euros	26 mois	Expire le 30 juillet 2014	Néant

Date de l'assemblée générale	Objet de la délégation donnée au Directoire	Durée de la délégation	Fin	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014
12/09/2013 (14 ^{ème} résolution)	Augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires de la société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes et dans le cadre d'un placement privé pour un montant maximum de 6.000.000 d'euros, le tout dans la limite de la fraction non-utilisée d'un plafond global de 6.000.000 d'euros	18 mois	Expire le 30 juillet 2014	Néant
12/09/2013 (15 ^{ème} résolution)	Augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires de la société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant maximum de 6.000.000 d'euros, le tout dans la limite de la fraction non-utilisée d'un plafond global de 6.000.000 d'euros	26 mois	Expire le 30 juillet 2014	Néant
12/09/2013 (16 ^{ème} résolution)	Augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires de la société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas de demandes excédentaires pour un montant qui ne pourra être supérieur à un montant égal à 15 % du montant de l'émission initiale	26 mois	Expire le 30 juillet 2014	Néant

Date de l'assemblée générale	Objet de la délégation donnée au Directoire	Durée de la délégation	Fin	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014
12/09/2013 (17 ^{ème} résolution)	Déroger aux conditions de fixation de prix démission des actions ordinaires émises dans le cadre des augmentations prévues ci-dessus dans la limite inférieure de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse éventuellement diminué d'une décote maximum de 20 % et dans la limite supérieure de 10 % du capital par période de 12 mois	26 mois	Expire le 30 juillet 2014	Néant
12/09/2013 (18 ^{ème} résolution)	Augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires de la société en France et/ou à l'étranger et de toutes valeurs mobilières donnant droit, immédiatement et/ou à terme à des actions de la société, dans la limite de 10 % de son capital en rémunération d'apports en nature consentis à la société pour un montant maximum de 6.000.000 d'euros, le tout dans la limite de la fraction non-utilisée d'un plafond global de 6.000.000 d'euros	26 mois	Expire le 30 juillet 2014	Néant
12/09/2013 (19 ^{ème} résolution)	Augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum d'1 % du capital social par création d'actions nouvelles de 0,93 euros à libérer intégralement en numéraire par versement d'espèces ou par compensation de créances certaines, liquides et exigibles et de supprimer le droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise	26 mois	Expire le 30 juillet 2014	Néant
12/09/2013 (20 ^{ème} résolution)	Mise en place d'un programme de rachat de ses propres titres par la société dans la limite de 10% de son capital social	18 mois	Expire le 30 juillet 2014	Cf paragraphe 10 du rapport de gestion
12/09/2013 (21 ^{ème} résolution)	Réduction du capital social par annulation des actions auto-détenues	24 mois	Expire le 30 juillet 2014	Néant

Fait à Ste Hélène du Lac
Le

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Composition du Conseil d'Administration

La société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT est administrée depuis le 15 Mai 2013 par un Conseil d'Administration.

Ce Conseil d'Administration est composé des cinq membres suivants :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de 1ère nomination	Date de fin de mandat
Xavier GALLOT-LAVALLEE	Président	Directeur général	Néant	15/05/2013 et 21/06/2013 ***	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019
Roland DIDIER	Administrateur	Directeur général délégué *	Néant	15/05/2013 et 21/06/2013***	Idem
Ernesto BASSETTI	Administrateur	En charge du suivi des filiales de distribution	Néant	15 mai 2013	Idem
Sergio LIMA	Administrateur	En charge de la cellule export et du réseau des distributeurs**	Néant	15 mai 2013	Idem
Christine FENOUIL	Administrateur	Néant	Dirigeant associé de la société IDARED	12 sept. 2013	Idem

- M. Xavier GALLOT-LAVALLEE est en particulier en charge des activités Remontées Mécaniques et Loisirs et des services supports : Finance, Communication Externe
- M. Roland DIDIER est en particulier en charge des activités Enneigement et Sécurité, de la partie commerciale France et des services supports du Groupe QSE, RH, Communication Interne, Achats, Industrie.
- M. Ernesto BASSETTI est en charge du suivi et du développement commercial export
- M. Sergio LIMA est en charge du suivi et de la coordination commerciale des grands projets export.

** Hors filiales de distribution.

*** La date du 15 mai 2013 correspond à la date de nomination en tant qu'administrateur et celle du 21 juin 2013 correspond à la date de nomination en tant que PDG pour M. Xavier GALLOT-LAVALLEE et directeur général délégué pour M. Roland DIDIER.

Les administrateurs ont tous pour adresse professionnelle le siège social de la Société, à l'exception de Madame Christine FENOUIL qui a pour adresse : IDARED – 57 chemin du Vieux Chêne – 38240 Meylan.

L'expérience professionnelle de chaque membre du conseil d'administration est présentée ci-dessous, ainsi que les mandats en cours à la date de la présente note.

	<p>Xavier GALLOT-LAVALLEE, 32 ans, fondateur et président-directeur général</p> <p>Xavier Gallot-Lavallée, de formation générale scientifique, a créé le Groupe MND en 2004 à partir de la société MBS, spécialisée dans les équipements de balisage et de sécurité des domaines skiables dont il assurait le développement et la gestion de 2000 à 2004, avec l'acquisition du spécialiste des systèmes préventifs de déclenchement d'avalanches, la société TAS. En 2008 il a reçu le Trophée de Savoie dans la catégorie Economie ainsi que le Prix spécial du jury MCG Managers. Très impliqué dans le milieu économique d'aménagement de la montagne, il est membre fondateur de l'AFMONT et président du Cluster Montagne. Le Groupe MND a été reçu en 2013 le prix de la meilleure IPO de l'année.</p>
	<p>Roland DIDIER, 53 ans, directeur général délégué</p> <p>Avant de rejoindre le Groupe, Roland Didier était directeur général adjoint de la Compagnie des Alpes, en charge de la branche « domaines skiables » puis de la politique industrielle. Au cours des 13 années passées dans ce groupe, il a assuré différentes responsabilités dont la politique d'achats, de maintenance et la structuration de l'organisation dans un contexte de forte croissance externe. Précédemment, Roland Didier a été directeur technique puis directeur général de la Société d'Economie Mixte (SEM) gestionnaire du domaine skiable de Serre Chevalier puis président du directoire du domaine skiable de Flaine. Roland Didier est ingénieur de l'ENSAM.</p>
	<p>Ernesto BASSETTI, 56 ans, co-fondateur et vice-président</p> <p>Ancien moniteur de ski alpin et expert international en avalanches (ancien président du service avalanches italien – club alpin italien), Ernesto Bassetti est un expert reconnu de la sécurité et de la prévention des accidents en montagne. Ernesto Bassetti a dirigé plusieurs sociétés dans le domaine de la montagne : Obiettivo Neve (commerce d'articles techniques), Gamesystem Italia (travail en hauteur), York Neve (neige de culture). En 2004, il a créé le groupe MND avec Xavier Gallot-Lavallée, et a mis en place son réseau commercial. Il a été nommé fondé de pouvoir en mai 2013 avec pour mission de gérer et créer les filiales de distribution du Groupe à l'étranger et de poursuivre le renforcement du réseau de distributeurs.</p>
	<p>Sergio LIMA, 55 ans, administrateur</p> <p>Spécialiste de l'équipement en montagne, ancien moniteur de ski et doté d'une forte culture commerciale, il a créé et été actionnaire de plusieurs sociétés dans le domaine du ski, comme la vente de produits techniques pour la sécurité des domaines skiables, la fabrication de remontées mécaniques, la fabrication de dameuses, et a fondé Snowstar dans le domaine de l'enneigement artificiel. Depuis 2011 il s'est rapproché du Groupe MND en apportant ses participations. En mai 2013, il en est devenu administrateur et fondé de pouvoir avec pour mission de suivre et développer les grands projets du Groupe à l'export. Sergio Lima est diplômé de l'université SDA Bocconi de Milan, Master en direction d'entreprises.</p>
	<p>Christine FENOUIL, 50 ans, administratrice indépendante</p> <p>Depuis 2006, Christine Fenouil est gérante du cabinet de conseil IDARED, spécialisé en innovation et transmission de compétences. Ayant démarré sa carrière comme ingénieur de recherche chez Saint-Gobain recherche, Christine Fenouil a ensuite occupé des fonctions de directeur de projets et de consultant en Recherche et Développement pour différentes entreprises dans les domaines des polymères, électroménager grand public, plasturgie, métallurgie, contrôle process.</p> <p>Christine Fenouil est diplômée de l'Ecole Polytechnique et titulaire d'un doctorat en Science des matériaux de l'Université Pierre et Marie Curie.</p>

Mandats M. Xavier Gallot-Lavallée	
Société	Fonction
MONTAGNE ET VALLEE SAS	Président
MND SA	Président Directeur Général
MND Iberia	Président
MND Swiss	Président du Conseil d'Administration
MND Italia	Vice-Président
MND Sverige	Administrateur
MND Turkey	Président
MND Eastern Europe	Président du conseil de Surveillance
MND America	Administrateur
LST GmbH	Directeur Général
SUFAG AB	Président du CA
Immo SHDL	Co-Gérant
JLS	Co-Gérant
Immo Brescia	Administrateur
Cluster Montagne	Président
CCIT Savoie	Elu Consulaire
CCIR Rhône-Alpes	Elu Consulaire
Réseau Entreprendre Savoie	Vice-Président

Mandats M. Roland Didier	
Société	Fonction
MONTAGNE ET VALLEE SAS	Directeur Général
MND SA	Directeur Général Délégué
Immo SHDL	Co-gérant

Mandats M. Ernesto Bassetti	
Société	Fonction
MONTAGNE ET VALLEE SAS	Fondé de pouvoir
MND SA	Administrateur - Fondé de pouvoir - Vice Président
ObNeve Sas	Administrateur délégué
Immo MND Italia Srl	Administrateur délégué

Mandats M. Sergio Lima	
Société	Fonction
MND SA	Administrateur et Fondé de pouvoir
GespiSwiss	Administrateur
Snowstar GmbH	Administrateur
Snowstar SA	Administrateur
Vialeonardo davinci srl	Administrateur
gesco srl	Administrateur
lifiholding SA	Administrateur
mmc energie saga	Administrateur

Mandats Mme Christine Fenouil	
Société	Fonction
IDARED	Gérante
MND SA	Administratrice

Direction Générale

A la date du présent Document de base, le conseil d'administration a opté pour la non dissociation des fonctions de président et de directeur général et a également nommé un directeur général délégué. La direction générale de la Société est assurée par les personnes suivantes :

- Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE, en qualité de président-directeur général, et
- Monsieur Roland DIDIER, en qualité de directeur général délégué.

Déclaration concernant les organes d'administration et la Direction Générale

A la connaissance de la Société

- Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs de la Société ;
- Aucun membre du conseil d'administration ou de la direction générale n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ou d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- Aucun membre du conseil d'administration ou de la direction générale n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par les autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années au moins ; et
- Aucun membre du conseil d'administration ou de la direction générale n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'Administration s'est réuni vingt fois. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société (ou de ses filiales) l'exige, sur la convocation de son Président ou de trois de ses membres. Les réunions sont tenues au siège social de la société.

La présence physique des membres aux réunions a été souhaitée et elle est effective. Des moyens de visio et/ou audio conférence sont également mis à disposition en cas de besoin.

Aucune réunion n'a été provoquée à l'initiative d'administrateurs.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement, moyennant un préavis de huit jours, sauf en cas d'urgence. De part les moyens à disposition, les convocations sont généralement adressées par email.

Conformément à l'article L.823-17 du code du Commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels et annuels.

Les délibérations du Conseil sont adoptées selon les conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration établis à l'issue de chaque réunion sont communiqués ou tenus à la disposition de tous les administrateurs et consignés dans les registres sociaux tenus à cet effet et conservés chez un tiers dépositaire, le Cabinet LAMY LEXEL à Lyon.

Le Conseil d'Administration n'a pas procédé de manière formalisée à l'autoévaluation de son fonctionnement au cours de l'exercice clos. Les membres ont toutefois estimé que l'information communiquée était claire, précise et leur permettant de débattre de manière constructive et en toute indépendance.

IDENTITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

ORFIS BAKER TILLY

Représenté par Monsieur Bruno GENEVOIS
149, Boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne
(Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon)

Date de première nomination : acte constitutif de la Société du 11 juin 2004. Mandat renouvelé par l'assemblée générale du 25 septembre 2009.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

DELOITTE & ASSOCIES

Représenté par Monsieur Dominique Valette
81, boulevard Stalingrad – BP 81284
69608 Villeurbanne Cedex
(Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)

Date de première nomination : assemblée générale du 15 mai 2013.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Jean-Louis FLECHE
149, Boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne
(Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon)

Date de première nomination : acte constitutif de la Société du 11 juin 2004. Mandat renouvelé par l'assemblée générale du 25 septembre 2009.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

B.E.A.S
Représenté par Madame Mireille BERTHELOT
7/9, villa Houssay
92 200 Neuilly sur Seine
(Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)

Date de première nomination : assemblée générale du 15 mai 2013.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019.

POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Aucune limitation spécifique n'est apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général ou à ceux du Directeur Général Délégué en dehors des limites légales et réglementaires.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Cumul contrat de travail / mandat social

En ce qui concerne la recommandation R1 du Code de gouvernement MiddleNext, relative au cumul contrat de travail et mandat social, il est précisé que les mandats sociaux de Président Directeur Général et de Directeur Général Délégué ne se cumulent pas avec un contrat de travail.

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 9 du Code du Commerce, il doit être porté à votre connaissance les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Ainsi, en matière de rémunérations des mandataires sociaux, les principes de détermination suivis par la société répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre entre les éléments de la rémunération, de benchmark, de cohérence, de lisibilité des règles, de mesure et de transparence. La société est donc en ce point conforme à la recommandation R2 du code MiddleNext.

Rémunération différée

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite, visés aux recommandations R3 et R4 du code de gouvernement MiddleNext.

Jetons de présence

Conformément à la recommandation R14 du code de gouvernement MiddleNext sur la rémunération des administrateurs, une information est donnée sur les jetons de présence. Le sujet est mis en délibération lors de la prochaine Assemblée Générale.

CONTROLE INTERNE

La prise de risque est inhérente à toute société. Il n'existe pas de croissance, ni de création de valeur dans une entreprise sans prise de risque. S'ils ne sont pas correctement gérés et maîtrisés, ces risques peuvent affecter la capacité de la société à atteindre ses objectifs. En continuant à prévenir et à gérer les risques, les dispositifs de gestion de risques et de contrôle interne jouent un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités.

La gestion des risques est l'affaire de tous les acteurs de la société. Elle vise à être globale et à couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la société. Les règles de contrôle interne qui sont mises en place au sein du Groupe sont définies par la direction générale. Elles visent à maintenir le niveau de risque au niveau jugé acceptable par les dirigeants et administrateurs du Groupe.

Objectifs du dispositif Contrôle Interne

Les objectifs viseront notamment à assurer au sein du Groupe :

- le respect des lois et de la réglementation applicables aux filiales et aux établissements du Groupe ;
- l'application effective des directives, politiques et procédures internes, et bonnes pratiques fixées par la direction générale du Groupe ;
- la sauvegarde des actifs du Groupe ;

- la fiabilité et la sincérité des informations financières et des comptes communiqués aux organes sociaux et publiés ;
- la prévention et la maîtrise des risques identifiés résultant de l'activité du Groupe ; et
- l'optimisation de l'activité opérationnelle.

Le système de Management de la Qualité regroupe l'ensemble des procédures opérationnelles et est largement accessible à tous les acteurs de la vie de l'entreprise. Le système Qualité du Groupe est certifié selon les normes génériques (ISO 9001, ISO 14001, ...) et/ou spécifiques aux activités.

	ISO 9001	ISO 14001
MND	✓	✓
TAS	✓	✓
MBS	✓	✓
ETS	✓	✓
SUFAG	✓	✓
GRC TEC	✓	✓
LST DE	✓	

Principaux acteurs du Contrôle Interne

Les principaux acteurs du contrôle interne sont les suivants :

- Le Conseil d'Administration
- La Direction Générale, qui détermine les objectifs des différents services et éléments permettant leur suivi
- La Direction Financière
- Les différentes responsables de services supports, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale par le biais de reportings réguliers.
- Le service Communication qui, au-delà de la communication externe, assure également la bonne circulation de l'information interne.

Organisation du Contrôle Interne

Le service financier de la société est composé d'un Directeur Financier assisté d'une équipe de 8 personnes dans les domaines de compétences suivants : comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie et ressources humaines.

Le Directeur Financier est placé sous l'autorité directe du Président Directeur Général.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS).

Les commissaires aux comptes interviennent sur la très grande majorité des filiales du Groupe (en audit pour les principales entités et revue limitée pour les entités moins significatives), et procèdent à la certification des comptes consolidés.

Les procédures de contrôle interne en matière d'information comptable et financières ont pour objectif de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le Groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du Groupe.

La comptabilité est tenue en interne sur le logiciel CEGID utilisé pour la majorité des filiales françaises. Les autres filiales disposent d'autres outils ou bien ont une externalisation de la prestation comptable, notamment sur les filiales de distribution de tailles moins importantes. Un projet d'ERP Groupe (SAP) est actuellement en cours de paramétrage et de déploiement sur un horizon de 24 mois afin de bénéficier d'un outil commun à l'ensemble des différentes activités.

Une dynamique de réflexion a été menée par les différents intervenants du projet SAP afin de pouvoir définir notamment un plan de compte unique

L'élaboration des comptes semestriels et annuels du Groupe est centralisée au sein de la Direction Financière de la société MND.

La gestion de la trésorerie, le suivi des financements et des engagements afférents, sont effectués au sein de la Direction Financière et sous le contrôle du Président Directeur Général. Un logiciel de gestion et de prévision de trésorerie (KYRIBA) est en cours de déploiement afin de fiabiliser la gestion de trésorerie.

L'organisation du contrôle de gestion mise en place au sein du Groupe vise à réduire les risques de dérive et de contrôler la performance réelle par rapport aux prévisions. Le groupe est doté d'un contrôleur de gestion pour les entités industrielles et la Consolidation, et d'un second pour l'ensemble des filiales de distribution étrangères.

La gestion de la paie est effectuée en interne pour l'ensemble des filiales françaises et externalisée pour les autres filiales étrangères.

Les Directeurs Généraux des filiales valident systématiquement les éléments de paie avant éditions définitives des bulletins. Un contrôle est également réalisé au sein de la Direction Financière avant mise en règlement. Un suivi mensuel de la masse salariale est assuré par la Responsable des Ressources Humaines.

Tous les règlements fournisseurs, préparés par le service comptable, sont soumis à la validation du Directeur Général Adjoint ou du Directeur Général de l'entité concernée.

Concernant les clients il n'existe pas de risque important dans la mesure où, la majeure partie des clients sont des collectivités publiques ou semi-publiques, et des conditions de paiement adaptés également en fonction du risque pays. Néanmoins, un point mensuel est réalisé avec les Directeurs Commerciaux et la Direction.

Le Groupe établit un arrêté semestriel et annuel consolidé. En parallèle, des reporting mensuels, trimestriels et semestriels sont mis en place afin de pouvoir mesurer l'activité du Groupe et suivre les indicateurs clés de son développement (Finance, Ressources Humaines, Qualité).

Les Commissaires aux Comptes effectuent chaque année un audit des comptes annuels des sociétés françaises et une revue limitée des comptes semestriels, et ont une mission d'intérim sur le contrôle des procédures internes.

Evaluation du dispositif de Contrôle Interne

La Société dispose de procédures de Contrôle Interne relatives à la fiabilité de l'information comptable et financière, néanmoins à ce jour la société ne dispose pas d'outil informatique permettant de suivre en temps réel les stocks et en-cours de production et donc les marges par affaires. L'inventaire physique est réalisé une fois l'an en date de clôture. Cela fera intégralement partie du périmètre de la transformation en cours du système d'information Groupe.

Afin de mesurer la pertinence et l'efficacité du dispositif de Contrôle Interne, des audits seront mis en place au cours de l'exercice 2014/2015.

Sur la base des analyses de risques menées fin 2013, les principaux axes de travail identifiés pour l'exercice 2014/2015 restent sensiblement identiques :

- Réalisation d'audits financiers ponctuels en cours d'année afin fiabiliser les prévisions de gestion et les clôtures.
- Mise en place d'un système d'information unifié (SAP) : avec deux dates clés autour d'un déploiement complet en mars 2015 pour les filiales ETS et MBS-ADIC et pour le périmètre France pour le module finance et d'un déploiement en mars 2016 pour l'intégralité du groupe et l'ensemble des modules.

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme

Parc d'Activités Alpespace
74 Voie Magellan
73800 SAINTE-HELENE DU LAC

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2014

ORFIS BAKER TILLY
Le Palais d'Hiver
149 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Park Avenue
81 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme

Parc d'Activités Alpespace
74 Voie Magellan
73800 SAINTE-HELENE DU LAC

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Villeurbanne, le 31 juillet 2014

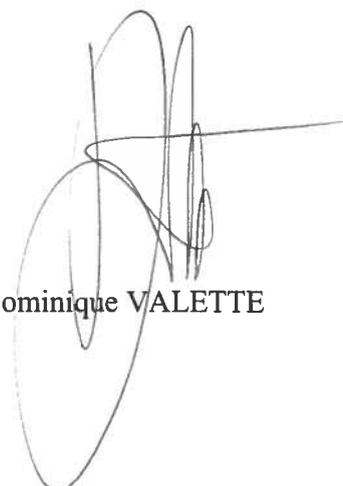
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY



Bruno GENEVOIS

DELOITTE & ASSOCIES



Dominique VALETTE

Rapport sur la responsabilité sociale, environnementale et sociétale

RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Le rapport RSE 2013 – 2014 du Groupe MND, a pour objectif de répondre aux nouvelles obligations réglementaires en matière de communication d'informations sociales et environnementales issues de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi dite « Grenelle 2 ») codifiée à l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, elle-même complétée par le décret n°2010-557 du 24 avril 2012 codifié notamment à l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce. Ce rapport a pour but de présenter aux parties prenantes du Groupe sa contribution en matière de Développement Durable.

Pour son premier rapport RSE le Groupe MND, ayant pris une dimension internationale importante récente, présente des informations correspondant uniquement à son périmètre France.

Le Groupe n'est pas en mesure de fournir les données comparatives N-1 compte tenu de sa croissance et du reporting disponible.

Pour le 31 Mars 2015, le Rapport RSE couvrira l'ensemble des entités françaises et étrangères.

Le Groupe est certifié ISO 9001 et ISO 14001 et travaille sur une certification OHSAS 18001.

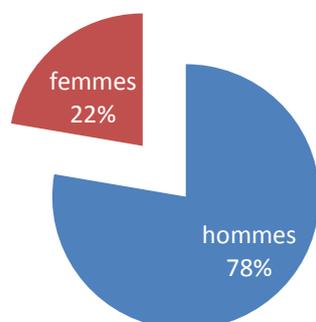
INFORMATIONS SOCIALES

EMPLOI

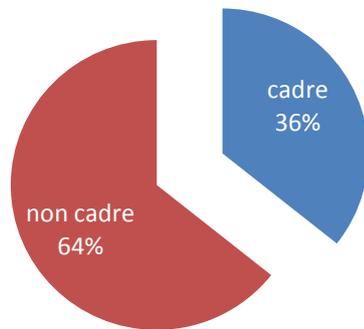
EFFECTIF TOTAL

Au 31 Mars 2014, l'effectif du Groupe est d'environ 340 personnes. L'analyse de notre rapport RSE 2013/2014 est focalisée uniquement sur un périmètre France composé de 175 salariés.

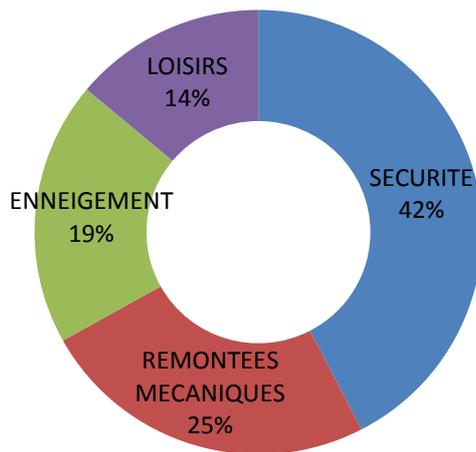
- 163 CDI et 12 CDD* (ETP) (*saisonniers pour moitié)
- dont 39 femmes (22.29 % des effectifs totaux) et 136 hommes (77.71 %)



- Répartition Cadre / Non Cadre
 - o Cadre : 66
 - o Non Cadre : 119



REPARTITION DE L'FFECTIF PAR POLE D'ACTIVITE ET SERVICES



Répartition des effectifs par services en %	
Production	32.00 %
Supports	19.43 %
Commercial	16.00 %
Technique	08.57 %
Chantier/SAV	14.29 %
Direction	04.57%
BE	05.14 %
Total	100.00 %

	Effectif	NOMBRE	H	F
<<24 ans	08.00%	14	11	3
25-29 ans	16.00%	28	22	6
30-34 ans	12.57 %	22	17	5
35 à 39 ans	16.57%	29	25	4
40-44 ans	17.71%	31	22	9
45-49 ans	12.58 %	22	16	6
50-54 ans	09.71%	17	13	4
55 +	06.86%	12	10	2
TOTAL	100.00 %	175	136	39

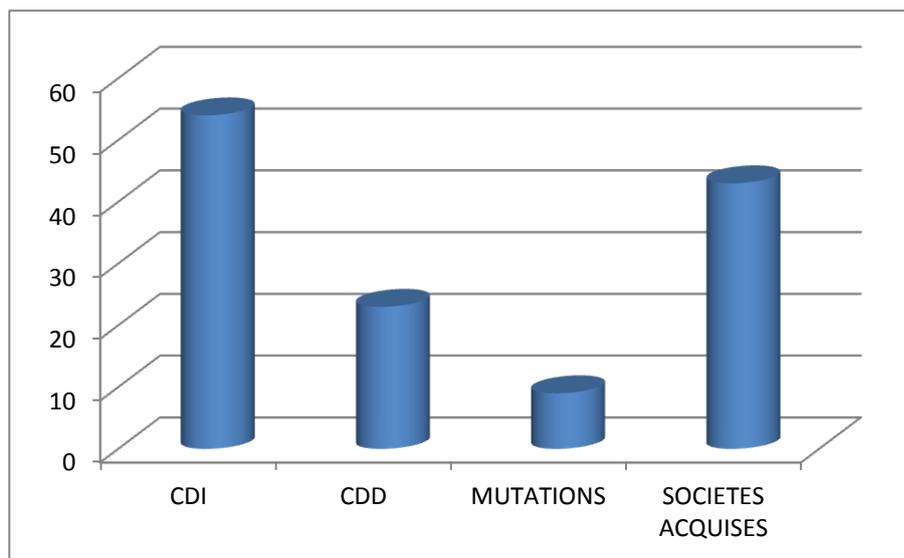
La moyenne d'âge des collaborateurs du Groupe est de 38 ans.

EMBAUCHES ET LICENCIEMENTS

La période de référence retenue correspond à notre exercice fiscal, soit du 1^{er} Avril 2013 au 31 Mars 2014.

Nombres d'Embauches par Nature

CDI	CDD	MUTATIONS	SOCIETES ACQUISES	TOTAL
54	23	9	43	129



Au cours de cet exercice, de nombreuses opérations ont été menées simultanément avec la création de LST Ropeway Systems SAS, la structuration de MND Holding, la réorganisation du pôle Neige et les acquisitions des sociétés Secomate, GRC TEC et Prisme.

Nombres de Départs par Nature

DEMISSION	13
LICENCIEMENT	15
RUPTURE CONVENTIONNELLE	1
FIN CDD	12
FIN PERIODE ESSAI	4
MUTATION	9
RETRAITE	2
TOTAL	56

Les licenciements concernent majoritairement les fins de chantier (activité de la société ETS) et des licenciements économiques suite à la fusion des sociétés MBS ADIC et Secomate.

Le Turnover sera un indicateur mis en place et suivi pour le prochain exercice.

LES REMUNERATIONS ET LEUR EVOLUTION

La rémunération brute annuelle moyenne est de 26 518 €. (Etude réalisée au 31 Mars 2014)

ANCIENNETE

L'ancienneté moyenne des salariés au 31 mars 2014 est de 6 ans.

ORGANISATION DU TRAVAIL

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

L'organisation du temps de travail varie selon les règles en vigueur dans les pays où le Groupe est présent et, le cas échéant, selon les fonctions exercées.

En France, plusieurs régimes de travail existent :

Pour les salariés non cadres en régime horaire :

Horaire légal : 35 heures

- Un horaire hebdomadaire de 37 heures, répartis sur 5 jours (lundi-vendredi) avec un travail sur 39 h et affectation de 12 jours de repos (1 RTT par mois)
- Un horaire hebdomadaire de 39 heures, répartis sur 5 jours – applicable aux effectifs de GRC TEC
- Un horaire de 35 heures, répartis sur 5 jours (lundi-vendredi) pour les apprentis
- Un horaire de 37 heures avec périodes hautes et basses (accord de modulation du temps de travail) – applicable aux effectifs de TAS

Les salariés cadres et agents de maîtrise en forfait jours, travaillent 218 jours/an, moins à leur demande (196 jours ou 174 j).

Temps partiel :

Les salariés peuvent bénéficier de régimes de travail à temps partiel ; cela représente 3.4 % du personnel (6/175) et concerne les sociétés MND, GRC TEC et TECHFUN.

L'ABSENTEISME

L'absentéisme et ses motifs font l'objet d'un suivi dans l'ensemble des entités du Groupe.

Le taux d'absentéisme (nombre de journées d'absence/nombre de journées payées, en pourcentage) observé sur l'exercice clos au 31/03/2014 est de : 3.49 % :

- Maladie : 2.3 %
- Accident du Travail : 1.1 %
-

RELATIONS SOCIALES

L'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL

Le dialogue social s'appuie sur un processus de concertation employeur-salariés, sur des questions économiques et sociales présentant un intérêt commun. Cette concertation intervient sous forme d'information ou de négociation en vue d'un accord.

En France, afin d'assurer le dialogue social au sein des entreprises, des délégués du personnel sont en place au sein des Sociétés SUFAG, MBS, GRC TEC et TAS, conformément, au Code du Travail. Ils présentent les réclamations individuelles ou collectives des salariés en vue du respect de la réglementation et des accords collectifs.

BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Des accords collectifs existent sur certaines sociétés :

- Accord d'intéressement (jusqu'au 31/12/2014) au sein de GRC TEC
- Accord de modulation du temps de travail (jusqu'au 05/06/2014) sur TAS

SANTE ET SECURITE

CONDITIONS DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

Au sein des différentes sociétés françaises, une attention particulière est apportée en matière de sécurité et de santé :

- Sensibilisation sécurité pour le personnel nouvellement embauché, réalisée par la Direction QSE,
- Visite médicale d'embauche et de suivi, prise en compte des inaptitudes temporaires ou définitives,
- Pour le personnel se déplaçant à l'étranger : un programme d'assistance est en place (couverture déplacement professionnel GAN – assistance et conseil)
- Pour le personnel se déplaçant et/ou travaillant en altitude (3000 m +) : des Tests à l'effort sont réalisés – pas de travail intensif, maxi 4h travail/jour ; plages de repos impératives ...
- Couverture frais médicaux et gros risques (accidents, invalidité, incapacité) négociée pour MND France
- Présence de Secouriste sauveteurs du travail dans les différents locaux

ACCORDS SIGNES AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES OU LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL EN MATIERE DE SANTE

Il n'existe pas à ce jour d'accord signé en matière de Santé.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL, NOTAMMENT LEUR FREQUENCE ET LEUR GRAVITE, AINSI QUE LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Le nombre d'accidents du Travail sur l'exercice 2013/2014 a été de 10 (Périmètre France) pour un taux de fréquence de 31.59 (Accidents sur chantier + port de charges).

Taux de fréquence= $\frac{\text{nombre AT avec arrêt} * 1000000}{\text{Nombre heures travaillées}}$

Compte-tenu de la nature des activités du Groupe, le taux de gravité des AT est un indicateur qui fait l'objet d'un suivi. Taux gravité de 1.5

Taux de gravité= $\frac{\text{nombre jours indemnisés} * 1000}{\text{Nombre heures travaillées}}$

Aucune maladie professionnelle à déplorer à ce jour ; cependant le Groupe est attentif au stress au travail.

Les principales problématiques santé-sécurité des entités du groupe MND sont évaluées annuellement dans les documents uniques d'évaluation des risques. Les unités de travail distinguées sont les activités bureaux, chantiers et SAV, Ateliers, Magasins & logistique, les opérations de déplacement.

Dans l'activité chantier ou SAV, les interventions sont réalisées en montagne. Les conditions climatiques, la météo, les engins de chantiers, le terrain sont des facteurs de risques. Les moyens de manutention sont dangereux et le recours à l'hélicoptère est courant.

Concernant les activités d'ateliers, les pièces sont volumineuses et lourdes. L'utilisation de ponts roulants est un générique pour nos activités. Enfin, un autre facteur de risque pour la santé est présent pour l'activité mécano-soudure : il s'agit de l'exposition aux fumées de soudure.

La politique de prévention santé-sécurité du groupe MND vise le " zéro accident ". Elle contribue, dans une logique d'amélioration continue, au développement et à l'épanouissement et à la réussite de chaque collaborateur en leur fournissant des conditions de travail modernes et motivantes.

Une charte environnement et sécurité existe et recense les génériques sécurités, conduite à tenir en cas d'accident, les précautions à prendre sur les chantiers, les règles à prendre en considération dans nos locaux.

FORMATION

LES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIERE DE FORMATION

Le Groupe, au vu de ses activités et de sa dimension internationale, met l'accent sur les formations réglementaires et sécurité, pour l'ensemble de ses salariés (sauveteur secouriste, conduite des engins, soudure...) ainsi que sur la pratique des langues étrangères (anglais/allemand).

LE NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION

Le nombre total d'heures de formation représente en 2013, 2378 heures qui ont été dispensées en France (hors ERP) dont 60% dans le domaine réglementaire/sécurité.

EGALITE DE TRAITEMENT

MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EGALITE FEMMES / HOMMES

Sur 54 recrutements à durée indéterminée, 28% ont concerné des femmes. Ce pourcentage est dû au fait que les activités sont essentiellement des activités de chantier (monteur génie civil par exemple) pour lesquelles les candidatures féminines sont quasi inexistantes. Les recrutements d'effectifs féminins sont davantage réalisés sur les activités commerciales et de support, sur des postes d'ETAM et cadres ; ils sont ainsi sur cette catégorie à 38%.

En termes de gestion de carrière des collaboratrices, en France, des entretiens ont lieu avant et après le retour de maternité ; un accès à la formation est également proposé, comprenant des actions de remise à niveau sur le poste de travail. Des aménagements (temps partiels) sont également mis en place à la demande des intéressées pour leur permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle.

LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES

Pour favoriser l'emploi de travailleurs handicapés, le Groupe MND a mis à disposition des locaux adaptés pour rendre accessibles les postes de travail et accès aux parties communes.

Dans le cadre de recrutements externes sur l'exercice 2013/2014, nous n'avons pas eu de candidatures de personnes handicapées.

En outre, nous faisons appel à de la prestation externe auprès de centres spécialisés Centre d'Aide par le Travail (CAT) employant du personnel handicapé.

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

En Mars 2014, le Groupe, sur son périmètre France comprend 8 nationalités différentes. Les nationalités étrangères représentant 4 % de l'effectif.

PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES

AU RESPECT DE LA LIBERTE D'ASSOCIATION ET DU DROIT DE NEGOCIATION COLLECTIVE

Au 31 Mars 2014, aucun jugement, ordonnance ou amende n'a été rapporté concernant l'obstruction à la liberté d'association ou à l'entrave au droit de négociation.

A L'ELIMINATION DES DISCRIMINATIONS EN MATIERE D'EMPLOI ET DE PROFESSION, A L'ELIMINATION DU TRAVAIL FORCE OU OBLIGATOIRE

Au 31 Mars 2014, aucun jugement, ordonnance ou amende n'a été rapporté concernant le recours au travail forcé ou obligatoire ou à la discrimination en matière d'emploi et de profession.

A L'ABOLITION EFFECTIVE DU TRAVAIL DES ENFANTS

Au 31 Mars 2014, aucun jugement, ordonnance ou amende n'a été rapporté concernant le recours au travail des enfants.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1, alinéa 5, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce, nous vous informons des conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement, et ce en fonction de la nature de nos activités et de ses effets.

L'ORGANISATION DE LA SOCIETE POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Une politique environnementale existe au sein du Groupe MND. L'ambition du Groupe est d'acquérir au fil du temps une culture environnementale qui puisse permettre d'évoluer dans ce domaine, notamment par la maîtrise des consommations énergétiques et des déchets ainsi que la mise en place d'une politique d'écoconception.

Au 31 Mars 2014, le pourcentage de sociétés industrielles certifiées ISO14001 est de 50%.

LES ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIES MENEES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe MND organise régulièrement des actions de sensibilisation de ses collaborateurs aux différents enjeux environnementaux (respect de la charte, maîtrise des consommations, tri et recyclage des déchets). Tout nouvel arrivant bénéficie également d'une sensibilisation aux instructions en place concernant l'environnement.

LE MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Néant au 31 Mars 2014.

LES MOYENS CONSACRES A LA PREVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS

La prévention des risques environnementaux et des pollutions est adressée dans l'ensemble des métiers par la certification ISO14001 déployée dans les différents sites.

La norme ISO14001 prévoit, en effet, que le système de management environnemental intègre une analyse des risques préalable (= identification des impacts, hiérarchisation de ces derniers, définition des objectifs de réduction des impacts, détermination des moyens, ...) sur laquelle sont basées les procédures permettant à la structure de répondre aux enjeux environnementaux liés à son activité. Les managers s'assurent, ensuite que ces processus soit mis en œuvre jusque sur les chantiers.

La certification ISO14001 permet également de se préparer et de répondre aux situations d'urgence potentielles qui peuvent avoir un impact sur l'environnement. Il existe donc, dans les entités industrielles, des procédures d'urgence en cas de pollutions accidentelles et de mise en œuvre de moyens adaptés pour y répondre. Concrètement, chaque site industriel concerné est équipé de kit d'absorption, de bacs de rétention, de fûts double peau.

Enfin, dans le cadre des sites industriels classés ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), les mesures sont prises en application du Code de l'Environnement.

POLLUTION ET GESTION DES DECHETS

LES MESURES DE PREVENTION, DE REDUCTION OU DE REPARATION DE REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT

La charte environnement du Groupe MND prévoit des actions de prévention concernant les chantiers visant clairement à maîtriser l'impact des activités sur l'eau, l'air et le sol. Elle rappelle également les interdictions incontournables (brûlage des déchets, usage d'essence pour les opérations de nettoyage).

- Les produits dangereux :
 - Stockage des carburants/lubrifiants en fûts double peau ou rétention
- L'air :
 - Non applicable.
- L'eau :
 - Aucun bloc rocheux ne sera prélevé dans le lit mineur d'un cours d'eau
- Le sol :
 - Récupération de la laitance lors des opérations de coulage de béton
 - Interdiction de toute vidange de béton hors des fouilles prévues pour les fondations des pylônes ou des gares
 - Ne pas nettoyer les outillages permettant la fabrication des bétons sur site

Concernant nos produits installés, les Gazex® ne présentent aucune pollution ni de résidus après les tirs (pas de charge non explosée à récupérer après les tirs).

Sur les sites industriels, nos activités ne génèrent aucun rejet dans le sol.

L'atelier de l'activité mécanique est équipé d'un bac de récupération des huiles de coupe qui sont retraitées via une société externe spécialisée.

Les activités de décapage sont réalisées sur rétention par des sociétés spécialisées externes qui récupèrent et traitent les effluents.

Les eaux de rinçage des cadres de l'atelier de sérigraphie sont rejetées dans le réseau des eaux usées, une analyse est diligentée afin de mesurer le réel impact et mettre en place les mesures de réduction de cet impact.

Quant aux rejets dans l'air, ils sont limités aux fumées de soudure aspirée dans les ateliers. Des mesures telles que le changement de fil de soudure par du fil dit « blanc », moins polluant, sont en cours de déploiement.

LES MESURES DE PREVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ELIMINATION DES DECHETS

De manière cohérente avec l'ensemble de la politique environnementale du Groupe, les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets sont traitées au sein de la démarche environnementale et de la charte.

Celle-ci prévoit :

- Le tri des déchets
- Les obligations réglementaires
- La recherche et la mise en place de nouvelles filières
- La recherche de solutions pour réduire le volume des déchets (ex. achat de mousses pour la fabrication de matelas à dimension pour éviter les découpes et chutes)
- La signalétique sur les bennes à déchets
- La sensibilisation des équipes au tri des déchets
- La mesure des volumes de déchets, du taux de recyclage ou valorisation

LA PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET DE TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION SPECIFIQUE A UNE ACTIVITE

Les produits susceptibles de créer des nuisances sonores sont les installations de déclenchement préventif d'avalanches ou les solutions de production de neige de culture.

Sur les premiers, si des mesures peuvent être réalisées lors des phases de conception et de développement, ces valeurs ne sont pas représentatives du niveau de nuisance produit en montagne. En effet, les conditions météorologiques (brouillard), la quantité du manteau neigeux, la situation géographique viennent atténuer ou amplifier le bruit. L'explosion dure quelques millièmes de seconde. Des calculs, à partir d'une mesure à 1m, permettent par extrapolation d'estimer le niveau de bruit à 50m, à 200m, à 500m. Ceci est une extrapolation très théorique de la propagation du son dans l'air en ligne droite et ne tient pas compte des facteurs ayant une forte influence comme température, degré hygrométrique de l'air, pression atmosphérique, vent,...

Concernant les perches d'enneigement, le niveau de bruit est directement proportionnel au niveau d'air consommé. L'étape de détente de l'air est celle produisant le plus de bruit. La politique d'éco conception du groupe vise à réduire le niveau d'air donc par conséquent le niveau de bruit (diminuée d'un facteur de 5 à 6 depuis 10 ans). Le ventilateur SUFAG Super Silent génère un niveau de bruit à 50m de 50dB(A) devant et 53dB(A) à côté.

Les activités industrielles quant à elles ne sont pas génératrices de nuisance sonore pour le voisinage. Les sites sont situés dans des zones industrielles éloignées des riverains.

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

LA CONSOMMATION D'EAU ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES

Concernant l'eau, tous les sites sont raccordés sur le réseau d'eau courante. L'eau est utilisée principalement pour des besoins sanitaires car elle n'entre pas dans le processus de production, elle n'est donc pas critique pour cette dernière et ne bénéficie donc pas d'une source d'approvisionnement de secours.

Actuellement sur le site de Sainte Hélène du Lac, la consommation moyenne par personne et par an est de 10 m³.

LA CONSOMMATION DE MATIERES PREMIERES ET LES MESURES PRISES POUR AMELIORER L'EFFICACITE DANS LEUR UTILISATION

Le gaz est une matière première utilisée uniquement pour le chauffage des ateliers. Tout comme l'eau, il n'entre pas dans nos différents processus de fabrication. Pour diminuer au maximum la consommation de gaz, le chauffage des ateliers est sur programmateur. Sur la France, cela représente 784 MWh / an.

L'UTILISATION DES SOLS

Quant à l'utilisation des sols, nous utilisons 3 pompes eau / eau pour chauffer et climatiser les bureaux du siège qui utilisent l'eau de la nappe phréatique (pompage et rejet).

A noter que pour éviter toute dérive, ces consommations sont suivies mensuellement et sont comparées aux statistiques historiques.

Les projets Clients prévoient un volet biodiversité, permettant notamment à partir de l'étude géotechnique, de définir les mesures à mettre en place pour éviter d'endommager les habitats des espèces faunistiques et floristiques locales.

LA CONSOMMATION D'ENERGIE

Concernant l'électricité, les puissances mises en jeu ne nécessitent pas l'utilisation d'un transformateur. L'électricité sert aussi bien au processus qu'au fonctionnement des services administratifs (bureaux...).

Il n'y a pas d'objectif chiffré car cela dépend essentiellement du volume de production.

Néanmoins, à chaque fois que cela est possible, nous prenons les décisions qui vont dans le sens de la réduction de nos consommations.

Ces consommations font l'objet d'un suivi mensuel avec un comparatif à l'historique, les dérives étant ainsi rapidement identifiées et analysées.

Les nouveaux bâtiments de Sainte Hélène du Lac sont par exemple complètement équipés d'éclairage à LED, y compris à l'extérieur.

En terme de consommation électrique, les sites de production consomment quasiment 1000 Mwh / an. A noter que depuis 2014, une centrale photovoltaïque d'une puissance de 100 kw a été installée

et mise en service le 13 juin 2014 sur le toit du nouvel atelier de GRC. La réduction de l'émission de CO2 est d'environ 80 tonnes par an.

Le site dispose également de détecteur de luminosité, de panneaux photovoltaïques et est classé RT 2012.

Des initiatives de conception permettent de limiter la consommation de matières premières. Par exemple, afin de limiter le recours au béton, le groupe explore des modes constructifs alternatifs et propose dans certains cas l'utilisation de corps morts.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

LES REJETS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

Il n'est pas effectué à ce jour de bilan GES.

En revanche, des initiatives permettent de limiter lors des chantiers les émissions de CO2 liés aux transports avec le recours à des fournisseurs locaux pour le béton par exemple.

Dans la mesure du possible, le co-voiturage est également encouragé. Il en est de même pour le recours à la visio-conférence permettant de limiter les déplacements.

L'ADAPTATION AUX CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe MND ayant une majeure partie de ses activités liées à l'aménagement et la sécurisation des domaines skiables est sensible aux conséquences d'un changement climatique. Les équipes de R&D sont sensibilisées à cette contrainte et travaillent au développement de nouveaux produits permettant de gommer ces variations climatiques pouvant avoir un effet sur nos produits et prestations.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

MESURES PRISES POUR PRESERVER LA BIODIVERSITE

Des initiatives permettent de protéger la biodiversité ; le nouveau site de Ste Hélène du Lac est équipé de panneaux photovoltaïques, de toitures végétalisées et des ruches ont été installées à l'entrée du site.

Toitures Végétalisées et Ruches en activité



400 Modules Photovoltaïques sur 700 m²



INFORMATIONS SOCIETALES

IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

EN MATIERE D'EMPLOI ET DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Par ses implantations en Savoie, le Groupe MND est très attentif et impliqué dans les relations qu'il peut avoir avec les différentes instances locales.

Sa participation dans différentes associations montre le vif intérêt et l'importance d'être présent aux côtés d'autres acteurs économiques régionaux afin de pouvoir faire perdurer et améliorer l'ensemble des métiers de la Montagne.

Pour servir ses clients et répondre à leurs attentes, le Groupe a mis en place des centres de services et renforce ses équipes en particulier sur les périodes de forte saisonnalité.

En matière de recrutement, la priorité est donnée à la promotion interne des salariés. Un cabinet de recrutement accompagne le Groupe et sélectionne les meilleures candidatures et propose des dossiers ciblés sur des postes majeurs.

En 2013, avec pratiquement 130 embauches, le Groupe MND est un acteur majeur du développement de l'emploi régional.

SUR LES POPULATIONS RIVERAINES OU LOCALES

Les situations géographiques des différents sites industriels sont situés en zones d'activités et sans proximité immédiate de riverains.

La grande majorité des salariés du Groupe sont sur un axe inférieur à 20 km de leur site industriel.

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERRESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES

LES CONDITIONS DU DIALOGUE AVEC CES PERSONNES OU ORGANISATIONS

Dans le cadre de ses recrutements, le Groupe MND noue également des partenariats de différentes natures avec différentes écoles.

Compte tenu de sa croissance actuelle, le Groupe envisage la mise en place de relations privilégiées.

ACTIONS DE PARTENARIAT OU MECENAT

Le Groupe MND soutien et accompagne depuis maintenant deux saisons un jeune skieur de l'équipe de France de Ski Alpin Victor MUFFAT-JEANDET. Il termine 55^{ème} du classement Général de la Coupe du Monde 2014.



Le Groupe, via ses filiales est un partenaire impliqué et référent au sein d'Associations ou de Fédérations.

MBS : fournisseur officiel des équipes de France de Ski



SUFAG : Partenaire Officiel FIS (Fédération Internationale de Ski).



SOUS TRAITANCE ET FOURNISSEURS

PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'ACHAT DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

La Politique Achats assure la continuité de la Politique Qualité, Sécurité et Environnement du Groupe (Procédure écrite formalisée).

La volonté d'acquérir une culture environnementale se traduit par :

- Eco-conception : privilégier les produits recyclables lors de recherche de nouveaux produits
- Privilégier les produits respectueux de l'environnement
- Communication auprès des fournisseurs sur l'importance d'effectuer un tri des déchets
- Communication auprès des fournisseurs pour éviter le suremballage
- Anticipation des commandes pour groupement des livraisons et ainsi réduire notre empreinte carbone

L'IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE ET LA PRISE EN COMPTE DANS LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS DE LEUR RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Le Groupe MND a recours à la sous-traitance dans le cadre de l'exécution de ses contrats. Celle-ci a représenté au 31 Mars 2014 13.5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

LOYAUTE DES PRATIQUES

LES MESURES ENGAGEES POUR PREVENIR LA CORRUPTION

Au 31 Mars 2014, aucun incident de corruption n'a été rapporté, ni amende ou sanction non financière pour non-respect des lois et des réglementations.

Le groupe demeure vigilant sur les problématiques liées à la corruption. Ainsi, le Groupe MND a mis en place des procédures anti-corruption dans son fonctionnement, notamment au niveau de la Direction Financière : séparation des tâches, sensibilisation aux pratiques frauduleuses venant de l'extérieure...

LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DES CONSOMMATEURS

Non applicable.

LES AUTRES ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Le Groupe MND s'engage auprès de tous ses clients et fournisseurs à respecter les droits humains fondamentaux.

Sur le plan interne, chaque collaborateur peut recourir, s'il s'estime victime de discrimination ou de tout autre préjudice, aux représentants du personnel ou au Service des Ressources Humaines ou bien à la Direction Générale.

MND GROUP

Parc d'Activité Alpespace
73800 SAINT-HELENE DU LAC

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (ci-après OTI), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales du Groupe MND relatives à l'exercice clos le 31 mars 2014, telles que présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITE DE LA SOCIETE

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce.

INDEPENDANCE ET CONTROLE QUALITE

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

ش

RESPONSABILITE DE L'OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer un avis motivé sur la sincérité des Informations RSE présentées dans le rapport de gestion.

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 3 personnes entre le 11 juillet 2014 et le 24 juillet 2014. Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre tel que défini par le Conseil d'Administration en introduction du Rapport RSE, à savoir le périmètre « France ». Le périmètre de reporting RSE devrait être celui des comptes consolidés, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce.

Sur la base de nos travaux, et compte tenu de la limite mentionnée ci-dessus, nous vous signalons que les Informations RSE fournies ne correspondent pas au périmètre consolidé et sont limitées au périmètre « France ».

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené les entretiens avec les membres de la Direction afin :

- d'apprécier le caractère approprié des indicateurs au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et de prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes, nous avons consulté une partie des sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives ; nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données.

Nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société. Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les diligences mises en œuvre en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler un avis motivé sur la sincérité des informations présentées par le Groupe MND.

W

Conclusion

Sur la base de nos travaux, et dans la limite du périmètre exposé ci-dessus (périmètre « France »), nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément à l'article R.225-105-1 du code de commerce.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

Le Groupe MND initie la communication de ses informations extra-financières avec son rapport 2014 et ne peut donc fournir de données comparatives.

Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques devraient être formalisées dans l'année à venir. Cependant, les certifications ISO 9001 et ISO 14001, qui concernent la plupart des entités du groupe (avec la certification QSE en cours) garantissent l'homogénéité des procédures et le principe choisi d'une amélioration continue.

Paris, le 25 juillet 2014

Michel GIRE

Associé gérant

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme

Parc d'Activité Alpespace
74 Voie Magellan
73800 SAINTE-HELENE DU LAC

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2014

ORFIS BAKER TILLY
Le Palais d'Hiver
149 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Park Avenue
81 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme

Parc d'Activité Alpespace
74 Voie Magellan
73800 SAINTE-HELENE DU LAC

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 mars 2014 s'établit à 11 635 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 5 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 2.9 et 5 de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeurbanne, le 31 juillet 2014

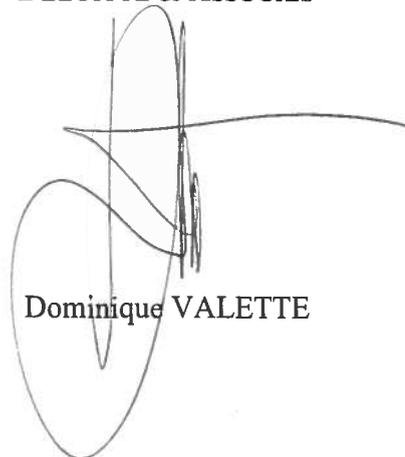
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY



Bruno GENEVOIS

DELOITTE & ASSOCIES



Dominique VALETTE



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2014

Le présent rapport financier annuel porte sur l'exercice clos le 31 mars 2014. Il est établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Il a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il peut être consulté sur le site www.mnd-group.com à la rubrique « investisseurs »

SOMMAIRE

- 1- **ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE**
- 2- **ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ**
- 3- **ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ**
- 4- **ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**
- 5- **TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS**
- 6- **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**
- 7- **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
COMPTES CONSOLIDÉS**
- 8- **ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER**

Informations générales

Montagne et Neige Développement SA (ci-après MND SA) est une société anonyme de droit français dont l'exercice social débute le 1^{er} avril et se clôture le 31 mars. Son siège social est situé au Parc d'activités Alpespace – 74 voie Magellan 78300 Sainte-Hélène du Lac. MND et ses filiales et sous-filiales (ci-après le « Groupe ») est l'un des seuls acteurs mondiaux à détenir une offre globale de produits et de services dédiés au développement, l'aménagement et la sécurisation des domaines skiables, sites de loisirs, voies d'accès et autres infrastructures en montagne.

Fort de son expertise industrielle dans le transport par câbles en montagne et d'une technologie innovante et protégée au niveau mondial, MND Group détient un formidable potentiel de croissance dans le domaine des transports collectifs urbains par câbles en offrant un mode de mobilité urbaine doux et alternatif.

Introduction en bourse

Sur l'exercice 2013/2014, le Groupe s'est introduit en bourse sur le marché NYSE Euronext à Paris, compartiment C.

L'offre, clôturée le 16 octobre 2013, a rencontré un vif intérêt à la fois auprès des Investisseurs Institutionnels et des Investisseurs Individuels, permettant la réalisation d'une augmentation de capital de 21,16 M€. La capitalisation boursière totale du Groupe MND sur la base d'un prix de l'action fixé à 6,08 € par ressortait au moment de l'introduction en bourse à 58,2 M€.

Cette levée de fonds a pour but de :

- Finaliser les acquisitions de titres et d'actifs du Groupe austro-suédois Snownet ;
- Accompagner l'accélération de la croissance des activités historiques du Groupe ;
- Poursuivre les projets de R&D et notamment déployer le projet « mobilité urbaine ».

Acquisitions et créations

Au cours de l'exercice, le Groupe a mis en œuvre sa stratégie de consolidation dans ses métiers historiques et a renforcé son portefeuille d'offres « Montagne » en pleine évolution où la concentration par métier est forte.

Des acquisitions ciblées ont permis d'enrichir son offre de produits et de services et d'apporter à ses clients des offres packagées et cohérentes pour assurer les aménagements et le développement de leurs sites.

Sur la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, la société MND SA a réalisé les opérations juridiques suivantes :

- Acquisition des sociétés Interfab GmbH (Autriche), Interfab AG (Suisse) et Vinterteknik (Suède) afin de consolider son réseau de distribution sur certaines zones géographiques ;
- Acquisition de la société GRC TEC (France) spécialisée dans la chaudronnerie et la mécanosoudure, et pouvant intervenir en tant que sous-traitant pour les filiales TAS, LST et SUFAG ;
- Création de la société Techfun afin de développer les activités de loisirs indoor et outdoor et renforcement de la participation dans la société Prisme ;
- Acquisition des 49% restants du capital de la société ETS ;
- Acquisition des 30% restants du capital de la société LST Ropeway Systems GmbH.

Par un protocole signé le 30 juillet 2013, le Groupe s'était porté acquéreur de certains actifs du Groupe Snownet (Enneigement de culture), notamment :

- 100% des titres de la société de production Areco située en Suède ;
- 100% des titres des filiales de distribution Sufag AG (Suisse) et Sufag Inc (Etats-Unis) ;
- Le fonds de commerce et la marque Sufag, des actifs corporels et du stock appartenant à la société Sufag GmbH (Autriche) dans le cadre d'un « assets deal ».

Le périmètre de l'acquisition représente un chiffre d'affaires annuel de 17 M€ environ.

Ce protocole avait été signé sous réserve de la levée de la condition suspensive d'une augmentation de capital minimum de MND de 10,3 M€ avant le 31 octobre 2013.

Ainsi, suite à son introduction en Bourse en date du 23 octobre 2013, et conformément aux engagements qui avaient été pris, le Groupe a finalisé le 28 octobre 2013 l'acquisition de l'ensemble austro-suédois Snownet.

Les deux gammes des marques Sufag et Areco, de renommée internationale, venant parfaitement compléter la technologie détenue par le Groupe avec sa filiale Snowstar et sa couverture géographique, il a été décidé de fusionner les 3 gammes sous la marque SUFAG. Le Groupe dispose désormais de la gamme la plus performante au niveau énergétique à ce jour sur le marché et s'ouvre de nouveaux marchés notamment dans les zones scandinaves et germanophones.

Avec cette acquisition, le Groupe s'est hissé à la place de numéro 2 mondial sur un marché annuel de l'enneigement de culture estimé à environ 200 M€.

Les principaux impacts de ces acquisitions sont détaillés en Note 4.

En date du 3 février 2014, le Groupe est devenu l'actionnaire unique de la société PRISME spécialisée dans l'aménagement de zones de loisirs (Via Ferrata, luges, tyroliennes, parcs aventure, ...). La société a été fusionnée dans la société TECHFUN qui regroupe les activités Loisirs au sein du Groupe MND.

Enfin, le Groupe a créé l'entité juridique CABLINE qui porte le projet « mobilité urbaine ». En effet, fort de son expertise dans les remontées mécaniques et d'une technologie protégée par 23 brevets, MND va développer le CABLINE. Ce mode de transport doux et alternatif fait l'objet d'un très vif intérêt dans la mesure où il répond à l'ensemble des enjeux de la mobilité urbaine et représente une solution économique et écologique adaptée aux transports collectifs du XXIème siècle. Ce marché est estimé par la société à 2,5 milliards d'euros dans le monde.

La mise en place de ces bases de développement a bouleversé profondément le périmètre de l'entreprise. MND a mené de front l'ensemble des chantiers en un temps très court pour mettre à profit l'ensemble de ses atouts avec notamment :

- L'intégration de l'ensemble Snownet « regroupant les marques Sufag et Areco » et des sociétés GRCTEC, Prisme, Interfab et Vinterteknik se sont accompagnées d'une spécialisation des sites industriels avec l'optimisation des gammes de produits, le regroupement et le déménagement de certains sites pour optimiser les coûts industriels et logistiques ;
- Une politique d'achats centralisés a été engagée, facteur de premières économies pour l'ensemble des entités, elle commencera de produire des effets significatifs dès l'exercice 2014/15 ;
- Le renforcement et la réorganisation des équipes à tous les niveaux, commerciaux, industriels, fonctionnels, ont nécessité des transferts, de nouvelles embauches et des plans

de formation ceci afin d'accompagner le changement de dimension du Groupe et de le structurer en conséquence ;

- La montée en puissance des filiales de distribution s'est poursuivie et a permis au Groupe de doubler sa présence internationale ;
- L'implémentation d'un système d'information et de gestion unifié a été démarrée pour bénéficier à l'avenir d'outils de pilotage et de reporting performants ;
- Des actions fortes pour optimiser la R&D ont été mises en place notamment dans les activités remontées mécaniques et enneigement.

Incendie en Italie

Fin mars 2013, le Groupe a finalisé avec la compagnie d'assurance le dossier d'indemnisation suite à l'incendie survenu en décembre 2012 dans les locaux de la filiale italienne. Les comptes de l'exercice intègre un produit d'assurance de 2,0 M€ (contre 1,3 M€ sur l'exercice précédent) qui couvre la perte d'exploitation supportée sur la période.

1- ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

	Notes	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Ecarts d'acquisition	5	11 635	10 608
Immobilisations incorporelles	6	2 287	995
Immobilisations corporelles	7	5 846	2 983
Autres actifs financiers	8/9	1 132	948
Impôts différés	10	2 983	731
Autres actifs long terme		0	0
Actifs non-courants		23 883	16 266
Stocks et en-cours	11	19 273	9 539
Clients et autres débiteurs	12	17 879	12 357
Créances d'impôt		431	703
Autres actifs courants		899	596
VMP et autres placements		60	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	5 234	1 649
Actifs courants		43 776	24 843
Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		0	0
Total Actif		67 659	41 109
		Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Capital	14	8 898	5 393
Primes liées au capital		18 135	1 654
Actions propres		(141)	0
Autres réserves		(221)	(0)
Résultats accumulés		(8 742)	1 902
Total Capitaux propres, part du groupe		17 929	8 949
Intérêts minoritaires		0	523
Total Intérêts minoritaires		0	523
Total des capitaux propres		17 929	9 471
Emprunts et dettes financières	17	15 570	12 994
Engagements envers le personnel	15/16	722	357
Autres provisions	15	622	206
Impôts différés		93	0
Autres passifs long terme		8	0
Total Passifs non courants		17 015	13 557
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	17	14 351	6 255
Provisions (part à moins d'un an)		0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	18	17 008	11 289
Dettes d'impôt		140	161
Autres passifs courants		1 216	376
Total Passifs courants		32 715	18 081
Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		0	0
Total des passifs		49 730	31 638
Total Passif		67 659	41 109

En milliers d'€

2- ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

	Notes	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Chiffre d'affaires	19	50 764	29 737
Achats consommés	20	(33 561)	(13 687)
Charges externes	21	(13 119)	(8 752)
Charges de personnel	22	(14 919)	(8 459)
Impôts et taxes		(425)	(303)
Dotations aux amortissements		(1 434)	(745)
Dotations aux dépréciations et provisions		(798)	(267)
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		0	0
Autres produits et charges d'exploitation	23	3 267	2 979
Résultat opérationnel courant		(10 225)	504
Résultat sur cession de participations consolidées		0	124
Autres produits et charges opérationnels non courants	25	(954)	526
Résultat opérationnel		(11 179)	1 154
Coût de l'endettement financier net	26	(811)	(492)
Autres produits et charges financiers		(30)	8
Résultat avant impôt		(12 020)	670
Impôts sur les bénéfices	27	1 887	(121)
Résultat après impôt		(10 133)	550
Résultat des ME		0	0
Résultat net		(10 133)	550
Part du groupe		(10 133)	504
Part des minoritaires			46
Résultat par action (€/action)	29	(1,55)	0,42
Résultat dilué par action (€/action)	29	(1,55)	0,42

3- ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	Notes	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Résultat net total		(10 133)	550
Écarts de conversion		(214)	
Écarts actuariels			
Actions auto-détenues			
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(214)	0
Résultat global		(10 347)	550
Dont part revenant au Groupe consolidé		(10 347)	504
Dont part revenant aux intérêts minoritaires			46

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

4- ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves groupe		Résultats accumulés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
			Actions propres	Réserves de conversion				
Situation au 1er avril 2012	4 302	129	0	0	0	2 913	79	7 423
Incidence des changements de méthode comptable :	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée au 1er avril 2012	4 302	129	0	0	0	2 913	79	7 423
Ecarts de conversion	0	0	0	(0)	(0)	0	0	(1)
Résultat de la période	0	0	0	0	0	504	46	550
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	(0)	(0)	504	46	549
Dividendes versés	0	0	0	0	0	(203)	0	(203)
Augmentation de capital	1 084	1 525	0	0	0	0	300	2 909
Paiements d'un dividende en actions de filiales	0	0	0	0	0	(1 117)	0	(1 117)
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0	98	98
Autres variations	7	0	0	0	0	(195)	0	(188)
Situation au 31 mars 2013	5 393	1 654	0	(0)	(0)	1 902	523	9 471
Incidence des changements de méthode comptable :	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée au 1er avril 2013	5 393	1 654	0	(0)	(0)	1 902	523	9 471
Ecarts de conversion	0	0	0	(214)	(214)	0	0	(214)
Résultat de la période	0	0	0	0	0	(10 133)	0	(10 133)
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	(214)	(214)	(10 133)	0	(10 347)
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	3 506	16 481	0	0	0	0	0	19 987
Mouvements sur actions propres	0	0	(141)	0	0	0	0	(141)
Paiements d'un dividende en actions de filiales	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	(518)	(523)	(1 041)
Autres variations	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 mars 2014	8 899	18 135	(141)	(214)	(214)	(8 749)	0	17 929

Les variations de périmètre intègrent les impacts financiers des rachats de minoritaires sans modification de contrôle (LST Ropeway Systems et Entreprise de Travaux Spéciaux) en application de la norme IFRS 3 révisée.

Les frais liés à la levée de fonds clôturée le 16 octobre 2013 ont été imputés sur la prime d'émission.

5- TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	Notes	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Résultat net total consolidé		(10 133)	550
Ajustements			
Amortissements et provisions		1 960	786
Variation de juste valeur au résultat		0	188
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution		23	(298)
Produits de dividendes		0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		(8 150)	1 226
Charge (produit) d'impôt	27	(1 887)	121
Coût de l'endettement financier net	26	811	492
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		(9 226)	1 839
Incidence de la variation des stocks	11	2 031	(1 712)
Incidence de la variation des créances clients	12	3 901	(5 603)
Incidence de la variation des dettes fournisseurs	18	(6 970)	2 817
Incidence de la variation des frais d'émission d'emprunts		0	(42)
Impôts payés		(18)	(1 135)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(10 282)	(3 837)
Incidence des variations de périmètre	4/5	(8 998)	(7 446)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6/7	(3 541)	(2 176)
Acquisition d'actifs financiers		0	0
Variation des prêts et avances consentis	9	(556)	(275)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	6/7	220	122
Cession d'actifs financiers		0	134
Dividendes reçus		0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement		(60)	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(12 935)	(9 641)
Augmentation de capital	14	19 986	3 095
Cession (acquisition) nette d'actions propres		(141)	0
Emission d'emprunts	17	5 167	8 748
Remboursement d'emprunts	17	(2 482)	(1 749)
Intérêts financiers nets versés	26	(818)	(484)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		0	(203)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		21 712	9 407
Incidence de la variation des taux de change		144	(0)
Incidence des changements de principes comptables		0	0
Variation de la trésorerie		(1 361)	(4 070)
Trésorerie d'ouverture	13/17	(2 975)	1 095
Trésorerie de clôture	13/17	(4 336)	(2 975)

6- NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SOMMAIRE DES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

<u>PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES</u>	11
Note 1 - Bases de présentation	11
Note 2 - Méthodes et règles d'évaluation	14
Note 3 - Périmètre de consolidation	26
Note 4 - Comparabilité des comptes	29
<u>NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE</u>	32
Note 5 - Écarts d'acquisition	32
Note 6 - Autres Immobilisations Incorporelles	33
Note 7 - Immobilisations Corporelles	34
Note 8 - Titres de participations non consolidées	34
Note 9 - Autres actifs financiers non courants	35
Note 10 - Impôts différés actifs non courants	35
Note 11 - Stocks	36
Note 12 - Clients et autres débiteurs	36
Note 13 - Trésorerie et équivalent de trésorerie	37
Note 14 - Capital social	37
Note 15 - Provisions pour risques et charges non courantes	38
Note 16 - Retraite – Avantages dus au personnel	39
Note 17 - Emprunts et dettes financières	40
Note 18 - Fournisseurs et autres créditeurs	41
<u>NOTES SUR L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</u>	42
Note 19 - Chiffre d'Affaires	42
Note 20 - Achats consommés	42
Note 21 - Charges externes	42
Note 22 - Charges de personnel et effectifs	43
Note 23 - Autres produits et charges d'exploitation	43
Note 24 - Indicateur de performance	44
Note 25 - Autres produits et charges opérationnels non courants	44
Note 26 - Résultat financier	45
Note 27 - Impôts sur les résultats	45
Note 28 - Intégration fiscale française	46
Note 29 - Résultat par action	46
<u>AUTRES INFORMATIONS</u>	47
Note 30 - Information sectorielle	47
Note 31 - Instruments financiers	50
Note 32 - Facteurs de risques financiers	51
Note 33 - Transactions avec les parties liées	53
Note 34 - Rémunérations des dirigeants	54
Note 35 - Engagements hors bilan et passifs éventuels	54
Note 36 - Faits exceptionnels et litiges	55
Note 37 - Événements postérieurs à la clôture de la période	55
Note 38 - Honoraires des commissaires aux comptes	56

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1 - Bases de présentation

1.1. Référentiel IFRS

Les comptes consolidés du Groupe Montagne et Neige Développement sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2014, et disponibles sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er avril 2013

- IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur
- Amendement IAS 1 – Présentation des états financiers. Cet amendement prévoit la distinction au sein du résultat global des éléments qui seront ultérieurement recyclés dans le résultat, des éléments qui ne le seront pas.
- Amendement IAS 19 – Avantages du personnel : comptabilisation des régimes à prestations définies. Cet amendement modifie les modalités d'évaluation des actifs de régime, supprime l'option de l'étalement des écarts actuariels et élimine l'étalement du coût des services passés non acquis;
- Amendement IFRS 7 – Présentation – Compensation des actifs et passifs financiers;

La première application de ces amendements n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du groupe.

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne mais non encore entrées en vigueur

- Amendement IAS 32 – Compensation des actifs et passifs financiers (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2014) ;
- IFRS 10 – Etats financiers consolidés (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014) ;
- IFRS 11 – Accords conjoints (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014) ;
- IFRS 12 – Information à fournir sur les participations dans les autres entités (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014) ;
- IAS 27 révisée – États financiers individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014) ;
- IAS 28 révisée – Participations dans les entreprises associées et coentreprises (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014).

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces nouvelles normes ou interprétations ; il ne prévoit pas d'impact significatif sur ses états financiers.

Les états financiers consolidés au 31 mars 2014 sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 31 mars 2013.

Les comptes consolidés du Groupe Montagne et Neige Développement ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 21/07/2014.

1.2. Recours à des estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. La principale estimation porte sur les tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Des précisions sont apportées dans la note sur les principes comptables significatifs.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

1.3. Principes de présentation

- **Compte de résultat**

En application de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe a opté pour une présentation de son compte de résultat consolidé par nature. Les autres éléments du résultat global sont présentés dans un tableau spécifique, après le résultat consolidé ; ils sont ventilés entre éléments recyclables et non recyclables en résultat.

- **Bilan**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe présente son bilan consolidé en distinguant les actifs courants et non courants ainsi que les passifs courants et non courants.

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs hors exploitation ayant une date de réalisation inférieure à un an, ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie et les actifs financiers liés à l'exploitation sont des actifs courants. Les actifs d'impôts différés et les autres actifs sont des actifs non courants.

Les dettes liées au cycle d'exploitation normal du Groupe et les dettes échues dans les 12 mois suivants la clôture de l'exercice sont des passifs courants. Les passifs d'impôts différés et les autres passifs sont des passifs non courants.

1.5. Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif lorsque l'impact est significatif. Aucune autre méthode de consolidation n'est pratiquée à la clôture au 31 mars 2014.

Les sociétés significatives dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint et où les deux partenaires partagent les droits de vote, les organes d'administration et la direction opérationnelle de l'entreprise sont intégrées proportionnellement, le cas échéant.

Le cas échéant, les sociétés associées significatives dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris les résultats de l'exercice.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

Note 2 – Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

2.1. Filiales

Les filiales contrôlées par le Groupe sont consolidées. Une société est contrôlée par le Groupe dès lors que les critères exposés dans IAS 27 sont respectés, c'est-à-dire dès lors que le Groupe « a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités », ce qui est le cas de l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation du Groupe MND.

Certaines respectant ce critère mais d'une importance non significative (individuellement et globalement) peuvent être exclues du périmètre de consolidation.

Les impacts globaux en termes de chiffres d'affaires et de résultats nets sont fournis dans la Note 8.

2.2. Elimination des opérations internes au Groupe

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent.

2.3. Conversion des éléments en devises

2.3.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond généralement à la monnaie locale.

Les comptes consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de MND SA, société consolidante.

2.3.2 Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement en compte de résultat.

Compte tenu de sa faible exposition, le groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture du risque de change.

2.3.3 Conversion des états financiers des filiales exprimés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture, à l'exception des capitaux propres convertis au cours moyen pour le résultat, et

au cours historique pour les autres éléments. Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

La différence de conversion en résultant est inscrite en autres éléments du résultat global. En cas de cession ou de dissolution d'une entité, les écarts de conversion accumulés dans les autres éléments du résultat global sont constatés en résultat de la période.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale concernée. Aucune filiale significative du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

Les taux de conversion des devises utilisés sont les suivants :

1 euro =	2014.03		2013.03	
	Taux moyens	Taux de clôture	Taux moyens	Taux de clôture
Dollar américain (USD)	1,3405	1,3788	1,2879	1,2805
Franc suisse (CHF)	1,2297	1,2194	1,2104	1,2195
Couronne suédoise (SEK)	8,7418	8,9483	8,6167	8,3553
Livre turque (TRY)	2,7027	2,9693	2,3152	2,3212
Dollar canadien (CAD)	1,4133	1,5225	1,2895	1,3021

2.4. Regroupements d'entreprises, acquisition complémentaire d'intérêts et cessions d'intérêts

2.4.1 Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 38, IAS 16, IAS 39).

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entreprise, intégrant les compléments de prix éventuels, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Les compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus dans le contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats, ...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont ré-estimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

Lorsque l'analyse de l'affectation du prix d'acquisition n'est pas finalisée à la date de clôture de l'année de l'acquisition, des montants provisoires sont constatés (notamment pour les goodwill, le cas échéant). Ces montants sont ajustés de manière rétrospective lorsque l'analyse est finalisée,

conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée, et au plus tard un an après la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges de la période au compte de résultat consolidé.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur (cf. § 2.9 Perte de valeur des actifs immobilisés).

A ce stade, le groupe ne dispose pas d'option d'achat.

2.4.2 Acquisitions complémentaires d'intérêts après la prise de contrôle

Pour les acquisitions d'intérêts complémentaires dans une filiale qui sont réalisées à partir du 1er janvier 2010 (la norme IAS 27 révisée étant d'application prospective) sans modifier le contrôle exercé sur cette filiale, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres part du Groupe, sans changer la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris l'écart d'acquisition. La part de ces acquisitions payée en numéraire, nette des frais d'acquisition associés, est classée en flux de trésorerie liées aux opérations de financement du tableau des flux de trésorerie consolidés.

2.5. Recherche et développement – Travaux de R&D réalisés en interne

Conformément à IAS 38, Immobilisations incorporelles, les frais de recherche internes sont comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus.

Selon IAS 38, les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont satisfaits :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention du Groupe d'achever le projet,
- (c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ».

Ces frais sont amortis linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre 1 et 5 ans).

2.6. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels et progiciels. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre 1 et 7 ans).

2.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatives. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

Installations techniques, matériel et outillage : de 2 à 10 ans

Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans

Matériel de transport : de 3 à 5 ans

Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans

Mobilier : de 5 à 10 ans.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Intérêts d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts, l'endettement des sociétés concernées du Groupe, et/ou les actifs éligibles étant non significatifs.

2.8. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 – Contrats de location, les contrats de location sont classés en deux catégories :

- les contrats de location financement,
- les contrats de location simple.

Contrats de location financement

Les contrats de location financement se caractérisent par le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs considérés.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé à l'actif du bilan pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, avec enregistrement en contrepartie d'une dette financière au passif du bilan. Après comptabilisation initiale, les immobilisations ainsi comptabilisées à l'actif du bilan sont amorties selon les mêmes durées que les autres immobilisations de même catégorie et les paiements au titre de la dette de location financement comptabilisée au passif du bilan sont ventilés entre l'amortissement de la dette et la charge financière.

Contrats de location simple

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles et réparties de manière linéaire sur la durée du contrat.

2.9. Pertes de valeur des actifs immobilisés

Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition, les actifs corporels et incorporels

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long-terme selon le processus suivant :

- pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes.
- pour les écarts d'acquisition, et les actifs corporels et incorporels non amortis, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an. Les écarts d'acquisition sont testés au niveau des UGT – Unités Génératrices de Trésorerie auxquels ils se rapportent.

Le groupe définit cinq UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) principales, à savoir : la « sécurité des sites de loisirs », la « protection contre les risques naturels », « l'enneigement de culture », les « remontées mécaniques » et les « loisirs ».

Les deux UGT « sécurité des sites de loisirs » et « protection contre les risques naturels » étaient regroupées en une seule UGT « sécurité » à la clôture de l'exercice précédent.

Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à cinq ans établi et validé par la Direction Générale auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés. Les prévisions de flux (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes – investissements opérationnels – variation du besoin en fonds de roulement sur activité) sont prises en compte sans tenir compte des restructurations non engagées, et des investissements de croissance, ni de la structure financière et de l'effet d'impôt, conformément à la norme. Les flux sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation correspondant en pratique au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise après impôt. La valeur terminale est déterminée par actualisation d'un flux normatif, en tenant compte du taux d'actualisation utilisé pour l'horizon explicite et d'un taux de croissance à l'infini.

Les flux de trésorerie sont estimés sur une période de 5 années, étant précisé que ces flux de trésorerie et les hypothèses sous-jacentes ont été revus en juin 2014.

Le taux d'actualisation retenu au 31 mars 2014 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 10%, et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Taux sans risque de 2,2%
- Prime de risque de 7,8%
- Bêta de 1,6
- Taux de croissance à l'infini de 2%

Le Groupe n'a pas individualisé par UGT le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini (Note 5).

Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur les goodwill, puis sur les autres actifs de l'UGT, dans la limite de leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont irréversibles, sauf lorsqu'elles portent sur des sociétés mises en équivalence. Les dépréciations liées aux actifs autres que les écarts

d'acquisition et les sociétés mises en équivalence sont reprises en résultat, lorsque la mise à jour des tests conduit une valeur recouvrable supérieure à leur valeur nette comptable.

2.10. Actifs financiers

Un développement spécifique relatif aux instruments financiers est présenté dans la Note 9.

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument. Les actifs financiers, utilisés par le Groupe, comprennent :

- Les actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- Les prêts et créances dont la part à plus d'un an est actualisée au taux de financement estimé de la contrepartie ;
- Les titres des sociétés non consolidées.

Le Groupe ne dispose pas à la clôture du 31 mars 2014 d'instrument dérivé.

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les actifs évalués en juste valeur par le résultat

Les éventuelles parts d'OPCVM de trésorerie et les titres de créances négociables sont évalués à la juste valeur. Cette dernière correspond à la valeur de marché de ces placements à la date de clôture de l'exercice.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier, sous la rubrique «Autres produits et charges financières ».

Les prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations non consolidées, ainsi que les prêts et les créances d'exploitation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont mesurés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Dans la pratique, la juste valeur est proche de leur montant nominal.

Ces actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

2.11. Stocks (autres que liés à des contrats à l'avancement - Cf. 2.19)

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti (FIFO) ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.12. Clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard de différents critères tels que les difficultés financières, les litiges, ou les retards de paiement.

Dans le cadre de la mise en place de financement court terme, le Groupe effectue avec certains partenaires financiers, des opérations de mobilisation de créances (cession DAILLY, escompte d'effets,...). Dans la pratique, l'analyse a conduit à ne pas déconsolider les créances et un passif financier est comptabilisé pour le montant encaissé.

Au 31 mars 2014, aucun contrat n'a donné lieu à la décomptabilisation des créances.

2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont essentiellement en euros. Les découverts bancaires figurent au passif courant des états de la situation financière, dans les emprunts et dettes financières à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie.

2.14. Provisions

En conformité avec IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en « Provisions (part non courante) ».

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes annexes sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible et que l'impact est non significatif.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêté.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Le Groupe constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux, garanties clients, ...) pour lesquels une sortie de ressource est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées, lorsque cela est significatif.

L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter les effets de l'écoulement du temps est comptabilisée en « Autres produits et charges financiers ».

2.15. Emprunts et passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires, de la part capital des contrats de location financière, et d'instruments de dette. Les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts ou d'obligations ainsi que toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement sont constatés au compte de résultat en « Charges financières » sur la durée de vie des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.16. Obligations convertibles en actions

Les obligations convertibles en actions émises par le Groupe sont comptabilisées en distinguant deux composantes, lors de la mise en place de l'emprunt:

- une composante « dette », calculée en actualisation des flux liés à l'emprunt,
- une composante « capitaux propres », calculée par différence entre le prix d'émission net et la composante « dette ». Cette composante est figée sur la durée de l'emprunt, et présentée dans une rubrique spécifique des réserves, pour le montant net d'impôt.

Les frais d'émission sont ventilés entre les composantes dettes et capitaux propres, au prorata.

Au 31 mars 2014, l'intégralité des obligations convertibles en actions ont été remboursées.

2.17. Avantages du personnel

Les obligations du Groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié. Conformément à la norme IAS 19, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service futur du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation, calculée charges sociales comprises, est actualisée et est comptabilisée sur la base des années de service des salariés.

Au 31 mars 2013 et au 31 mars 2014, le Groupe n'externalise pas le financement de l'engagement de retraite.

Indication des principales hypothèses retenues pour les clôtures 31 mars 2013 et 31 mars 2014 :

	2014.03	2013.03
Table de mortalité	INSEE 2011	INSEE 2009
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales moyen	44,00%	42,00%
Taux d'actualisation (iBoxx)	2,74%	2,8%
Taux de revalorisation des salaires	1,00%	1,00%
Taux de turn-over	Variable par tranche d'âge	Variable par tranche d'âge

Les écarts actuariels (liés aux modifications d'hypothèses actuarielles et aux effets d'expérience) sont constatés en autres éléments du résultat global et l'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat consolidé.

Le Groupe précise qu'aucun plan de stocks options n'a été mis en place.

2.18. Droit Individuel à la Formation

Les dépenses engagées au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement, sauf lorsque ces dépenses peuvent être considérées comme rémunérant des services passés et que l'obligation à l'égard du salarié est probable ou certaine.

Une mention en Note 22 est faite du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits des salariés.

2.19. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Conformément à IAS 18, le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Les services fournis par le Groupe consistent en des contrats de maintenance, des prestations de SAV et des prestations d'installations. En fonction des cas, leur reconnaissance en chiffre d'affaires s'effectue comme suit :

- Contrats de maintenance : les revenus de service, lorsqu'ils consistent en des revenus mensuels relatifs à la gestion des contrats de maintenance sont reconnus sur la période pendant laquelle les services sont rendus.
- Prestations de SAV et autres prestations : les revenus des autres prestations non récurrentes y compris les installations d'équipements vendus sont reconnus dès lors que la prestation d'installation a été rendue et réceptionnée par l'exploitant.

Pour les contrats à long terme et conformément à IAS 11, la méthode de reconnaissance de la marge à l'avancement est retenue. Elle consiste à enregistrer le résultat sur une affaire ou un contrat, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La marge à l'avancement n'est appliquée que lorsque les critères définis par la norme sont respectés. Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, avances,...

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

2.20. Résultat Opérationnel Courant

Le résultat opérationnel courant est la différence entre le résultat opérationnel total d'un part et d'autre part le « Résultat sur cession de participations consolidées » et les « Autres produits et charges opérationnels non courants », ces derniers éléments pouvant être qualifiés d'exceptionnels, d'extraordinaires ou de non récurrents.

2.21. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces éléments, lorsqu'ils sont significatifs, font l'objet d'une description précise en montant et en nature dans la note « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

2.22. Résultat financier

Le résultat financier incorpore d'une part le coût de l'endettement net composé essentiellement des charges de location financière, le coût de financement des cessions de créances de type Dailly et les intérêts payés sur le financement du Groupe.

Les autres produits et charges financiers incluent les charges de désactualisation des provisions à long terme et notamment des provisions pour retraite.

2.23. Impôt sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées, lorsque les bases sont constatées en résultat. Le cas échéant, les effets d'IS liés à des éléments directement constatés en capitaux propres sont également constatés en capitaux propres.

Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales par chacune des sociétés consolidées dans les pays où elle exerce. La société, a choisi de présenter sa CVAE en impôt sur le résultat, considérant que cette contribution est déterminée sur la base de la rentabilité.

Le Groupe a choisi de présenter l'impact du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi au crédit des charges de personnel.

Enfin, le Groupe a choisi de présenter l'impact du Crédit d'Impôt Recherche en autres produits et charges opérationnels.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux écarts d'acquisition, et aux bénéfiques non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible).

Les différences correspondent à des retraitements de consolidation (impact de la constatation à la juste valeur des actifs et passifs lors de l'entrée dans le périmètre, extournes des amortissements dérogatoires, élimination des résultats de cession internes,...), ou à des réintégrations / déductions fiscales temporaires (provisions et charges non déductibles, participation des salariés,...), et à des retenues à la source non récupérables au titre de distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Les résultats futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible, au regard des prévisions disponibles, qui dépend des sociétés du Groupe et qui ne dépasse pas 5 ans. Le calcul effectué tient compte des nouvelles dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (plafonnement des utilisations,...).

Il est fait masse, par entité fiscale, des impôts différés actifs et passifs en y incluant les actifs d'impôt différés afférant à des éventuels reports déficitaires. Les impôts différés actifs nets sont constatés en actifs non courants ; les impôts différés passifs nets sont constatés en passifs non courants.

2.24. Résultat net par action

Le résultat par action (résultat de base par action) est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres détenues par le groupe, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le prix de cession des actions propres est imputé sur les capitaux propres, net d'impôt société, et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice auquel on ajoute tous les instruments dilutifs potentiels que sont les options et les obligations convertibles en action ordinaires émises par la société. Pour les besoins de ce calcul, le résultat net est retraité afin d'exclure les charges d'intérêts, nettes d'impôt, liées à ces instruments dilutifs et le numérateur est retraité de l'équivalence en actions du nombre de ces instruments.

2.25. Activités cédées ou abandonnées

Exercice 2012-2013

Le Groupe a cédé au cours de l'exercice 2012-2013 les filiales MDP Consulting et Engineerisk.

Les deux filiales ne représentent pas une ligne d'activité ou une zone géographique opérationnelle majeure et autonome et ne faisant pas partie d'un plan coordonné unique d'une vente de ligne d'activité ou d'une zone géographique opérationnelle majeure et autonome, le Groupe a décidé de ne pas présenter spécifiquement au compte de résultat et au tableau de flux de trésorerie les opérations de cessions.

Exercice 2013-2014

Néant

Note 3 – Périmètre de consolidation

3.1. Entrées dans le périmètre

Les entrées dans le périmètre sont détaillées dans les «Informations générales», à savoir :

- Acquisition des sociétés INTERFAB GMBH (Autriche), INTERFAB AG (Suisse) et VINTERTEKNIK AB (Suède),
- Acquisition de la société GRC TEC (France),
- Création de la société TECHFUN
- Rachat des 66% restants du capital de la société PRISME,
- Acquisition des 49% restants du capital de la société ETS,
- Acquisition des 30% restants du capital de la société LST Ropeway Systems GmbH.
- Acquisition auprès du Groupe SNOWNET des sociétés ARECO AB (Suède), SUFAG SNOW VISION AG (Suisse), SNOWNET INC (USA) et de certains actifs (stocks, marque et fonds et fonds de commerce)
- Acquisition d'actifs de la société SPI (USA)
- Acquisition d'actifs de la société ERBSCHLOE (Allemagne)

Les principaux impacts de ces acquisitions sur les comptes sont les suivants :

- Contribution des sociétés acquises au chiffre d'affaires, au résultat opérationnel d'activité et au résultat net

	Au 31 mars 2014		
	Hors acquisitions	Contribution des acquisitions	Publié
Chiffre d'affaires	31 082	19 682	50 764
Résultat opérationnel	(9 709)	(1 470)	(11 179)
Résultat net	(9 010)	(1 123)	(10 133)

La valeur totale des goodwill comptabilisés suite à ces acquisitions est de 1 027 K€ (Note 5).

- Incidence des variations de périmètre sur l'endettement net

	Au 31 mars 2014
Coût d'acquisitions des sociétés	(6 189)
Endettement net/Trésorerie nette des sociétés acquises	(2 809)

Le coût des acquisitions n'intègrent pas la valeur des stocks acquis auprès du Groupe Snownet et qui font l'objet d'un crédit-vendeur. Le solde restant dû fin mars 2014 est de 3,1 M€ dont la dernière échéance est en avril 2015.

3.2. Sorties de périmètre

Il n'y a pas eu de sortie du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2013/2014.

3.3. Réorganisations juridiques

A la suite des acquisitions réalisées sur la période comptable précédente, le Groupe a procédé à diverses opérations de rationalisations juridiques, sans impact sur les comptes consolidés.

- Fusions :
 - En date du 19 juillet 2013, la société MND ITALIA est fusionnée par voie d'absorption dans la société MND ITALIA SRL ;
 - En date du 12 juillet 2013, la société INTERFAB AG (Suisse) est fusionnée par voie d'absorption dans la société MND SWISS.
 - En date du 28 octobre 2013, la société SNOWNET INC (USA) est fusionnée par voie d'absorption dans la société MND AMERICA
 - En date du 31 décembre 2013, la société SUFAG SNOW VISION AG (Suisse) est fusionnée par voie d'absorption dans la société MND SWISS.
 - En date du 31 mars 2014, la société PRISME (France) est fusionnée par voie d'absorption dans la société TECHFUN.

- Changement de dénomination sociale :
 - La dénomination sociale de la société suédoise VINTERTEKNIK AB devient MND SVERIGE ;
 - La dénomination sociale de la société autrichienne INTERFAB GMBH devient SUFAG GMBH
 - La dénomination sociale de la société française SNOWSTAR devient SUFAG
 - La dénomination sociale de la société suédoise ARECO AB devient SUFAG AB ;

3.4. Liste des entreprises consolidées au 31 mars 2014

Unités	Pays	Activité	Au 31 mars 2014			Au 31 mars 2013		
			Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.
MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Services	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
ENTREPRISE DE TRAVAUX SPECIAUX	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	51,00 %	51,00 %	IG
MDP CONSULTING *	France	Services	-	-	NC	-	-	NC
ENGINEERISK *	France	Services	-	-	NC	-	-	NC
LST ROPEWAY SYSTEMS	France	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NC
TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MBS	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SUFAG	France	Enneigement de culture	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
LST ROPEWAY SYSTEMS	Allemagne	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	70,00 %	70,00 %	IG
GRC TEC	France	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NC
SUFAG AB	Suède	Enneigement de culture	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NC
TECHFUN	France	Loisirs	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NC
PRISME CANADA	Canada	Loisirs	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NC
CABLINE	France	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NC
MND AMERICA	USA	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND EASTERN EUROPE	Slovaquie	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND SWISS	Suisse	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND ITALIA (fusionnée dans MND ITALIA SRL)	Italie	Distribution	-	-	NC	100,00 %	100,00 %	IG
MND ITALIA SRL	Italie	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND IBERIA	Espagne	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NC
MND TURKEY	Turquie	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NC
MND SVERIGE	Suède	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NC
SUFAG GMBH	Autriche	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NC
LST TURKEY	Turquie	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NC

Nomenclature des méthodes de consolidation : « NC » signifie Non Consolidé, « IG » signifie Intégration Globale, « IP » signifie Intégration Proportionnelle, « ME » signifie Mise en Equivalence.

* Sociétés cédées au 31 mars 2013

Note 4 – Comparabilité des comptes

Les acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2013/2014 ont un impact annuel individuel et cumulé sur le compte de résultat et les principaux indicateurs d'activité du Groupe supérieur au seuil de signification (25% en base annuelle) requis par le Règlement Général de l'AMF (art. 222-2) pour l'établissement d'informations Pro Forma.

Les informations financières Pro Forma présentées ci-dessous sont établies afin de donner une information pertinente de l'impact théorique sur les principaux postes des comptes consolidés du Groupe MND de diverses opérations de croissance externe intervenues cours des exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que les informations financières Pro Forma n'ont qu'une valeur purement illustrative. En raison de leur nature même, elles traitent d'une situation hypothétique, et par conséquent, ne représentent pas la situation financière ou les résultats effectifs qu'aurait pu dégager le Groupe MND dans sa nouvelle configuration juridique si l'ensemble des opérations étaient effectivement intervenues à l'ouverture du dernier exercice présenté soit celui clos au 31 mars 2014. Les informations financières Pro Forma ne sont pas non plus indicatives des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière future du groupe MND dans sa nouvelle configuration.

En effet, de par la mécanique de construction, il s'agit de présenter des impacts théoriques des opérations réalisées sur les comptes consolidés audités du groupe MND sans que pour autant le management du Groupe ne soit intervenu sur la gestion des entités et actifs acquis, ni qu'il ait pu mettre en œuvre les synergies tant industrielles, financières et commerciales qui ont été engagées depuis la réalisation juridique des transactions concernées.

- **Comptes Pro Forma de l'exercice clos au 31 mars 2013**

Les comptes Pro Forma de l'exercice clos au 31 mars 2013 ont été établis sur la base des comptes Pro Forma publiés dans le document de base enregistré par l'AMF le 16 septembre 2013 sous le numéro I. 13-042. Ces comptes ont cependant été ajustés principalement des éléments suivants :

- La prise en compte de la société Prisme dont le solde des titres ont été acquis le 3 février 2014 qui n'était pas intégrée dans le Pro Forma publié dans le document de base ;
- Les écarts d'acquisition des comptes Pro Forma au 31 mars 2013 sont ajustés sur ceux calculés au 31 mars 2014 ;
- Les capitaux propres ont été reconstitués à partir de ceux calculés au 31 mars 2014 tout en neutralisant le résultat de l'exercice. Ils intègrent les impacts de l'IPO du 16 octobre 2013. Le poste « Disponibilités » se trouve modifié en conséquence.
- Les dettes financières (hors découverts) ont été déterminées à partir de leur position au 31 mars 2014 tout en neutralisant les flux de l'exercice ;
- La valeur des stocks achetés au Groupe Snownet a été ajustée sur la base du Closing Memorandum du 28 octobre 2013 ;
- Les créances clients et les dettes fournisseurs ont également été modifiées suite aux compensations prévues au Closing Memorandum du 28 octobre 2013.

- **Comptes Pro Forma de l'exercice clos au 31 mars 2014**

Les comptes Pro Forma de l'exercice clos au 31 mars 2014 ont été établis comme si les différentes opérations d'acquisition étaient intervenues au 31 mars 2013.

Les Informations Financières Pro Forma ont été établies à partir des comptes consolidés IFRS de MND au 31 mars 2014 et sur la base de situations comptables des sociétés acquises.

Les états financiers Pro Forma sont résumés ci-dessous :

- **État du résultat net consolidé**

- **Passage des comptes consolidés 2014 aux comptes Pro Forma 2014 (principaux impacts)**

	Consolidé au 31 mars 2014	Retrait. Prisme	Retrait. Snownet	Retrait. Intra- Groupes	Pro Forma au 31 mars 2014
Chiffre d'Affaires	50 764	2 386	12 467	(3 094)	62 523
Résultat Opérationnel	(11 179)	123	(455)	0	(11 511)
Coût de l'endettement financier net	(841)	(44)	(111)		(996)
Impôts sur les bénéfices	1 887	(14)	(42)		1 831
Résultat net total	(10 133)	65	(608)	0	(10 675)

- **Comparatif comptes Pro Forma 2014 / comptes Pro Forma 2013**

	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Chiffre d'Affaires	62 523	61 505
Résultat Opérationnel	(11 511)	(1 524)
Coût de l'endettement financier net	(996)	(861)
Impôts sur les bénéfices	1 831	(80)
Résultat net total	(10 675)	(2 465)

▪ État de la situation financière consolidée

	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Actifs non courants	23 882	19 620
- goodwill	11 635	11 635
- autres actifs non courants	12 247	7 985
Actifs courants	43 776	58 623
- stocks	19 273	18 933
- créances clients et autres débiteurs	12 992	12 679
- autres actifs courants	6 277	6 566
- disponibilités	5 234	20 445
Total actif	67 658	78 243
Capitaux Propres	17 929	28 604
Passifs non courants	17 015	16 742
- dettes financières	15 570	15 327
- autres passifs non courants	1 445	1 416
Passif courants	32 714	32 896
- dettes financières	14 350	11 250
- dettes fournisseurs et autres créditeurs	11 757	15 327
- autres passifs courants	6 607	6 319
Total passif	67 658	78 243
Effectifs moyens	318	286

NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Note 5 - Écarts d'acquisition

	Ecart d'acquisition	
Montants bruts		
Au 31 mars 2012	6 469	
• Acquisitions / Augmentations de l'exercice	4 246	
• Cessions / Diminutions de l'exercice	(107)	
• Écart de conversion	0	
Au 31 mars 2013	10 608	
• Acquisitions / Augmentations de l'exercice	1 027	
• Cessions / Diminutions de l'exercice	0	
• Écart de conversion	0	
Au 31 mars 2014	11 635	
Montants nets		
Au 31 mars 2013	10 608	
Au 31 mars 2014	11 635	
Par activités		
	Valeurs nettes au 31 mars 2013	Valeurs nettes au 31 mars 2014
Sécurité des sites de loisirs	3 251	3 383
Protection contre les risques naturels	6 054	6 094
Enneigement de culture	872	1 215
Remontées mécaniques	431	697
Loisirs		246
TOTAL	10 608	11 635

Les écarts d'acquisition acquis sur l'exercice 2013/2014 concernent les sociétés INTERFAB GMBH, INTERFAB AG, VINTERTEKNIK AB, GRC TEC, PRISME, ARECO AB, SNOWNET INC, SUFAG SNOW VISION AG.

L'évaluation des UGT a été réalisée sur la base de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont ceux qui ressortent des plans d'affaires à cinq ans préparés par le Groupe.

Les hypothèses clés sous-tendant les principaux tests d'impairment sont les suivantes :

UGT	Au 31 mars 2014		Au 31 mars 2013	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Sécurité des sites de loisirs	10,0%	2,0%	12,5%	2,0%
Protection contre les risques naturels	10,0%	2,0%	12,5%	2,0%
Enneigement de culture	10,0%	2,0%	12,5%	2,0%
Remontées mécaniques	10,0%	2,0%	12,5%	2,0%
Loisirs	10,0%	2,0%	12,5%	2,0%

Les tests de dépréciation réalisés au 31 mars 2013 et au 31 mars 2014 n'ont pas donné lieu à la constatation d'une perte de valeur au titre des goodwill. Au regard de l'excédent existant entre la valeur recouvrable et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés

En milliers d'€

mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation de perte de valeur. Notamment, une hausse de 5 points du taux d'actualisation ou une baisse de 2 points du taux de croissance à l'infini servant pour le calcul de la valeur terminale n'entraîneraient pas de dépréciation de goodwill. En ce qui concerne la sensibilité aux hypothèses de CA et de marge, une dépréciation des goodwills ne serait effective qu'au-delà d'une dégradation de plus de 60% de la valeur terminale.

Les deux UGT « sécurité des sites de loisirs » et « protection contre les risques naturels » étaient regroupées en une seule UGT « sécurité » à la clôture de l'exercice précédent. Ce changement qui tend à donner une information plus précise n'a pas d'impact sur les tests d'impairment réalisés au 31 mars 2013.

Note 6 - Autres Immobilisations Incorporelles

	Frais de recherche & Dévelop.	Brevets, licences	Fonds commercial	Autres immobilisations	Total
Montants bruts					
Au 31 mars 2012	38	100	0	129	267
• Augmentations de l'exercice	474	335		144	953
• Diminutions de l'exercice		(5)		(124)	(129)
• Transferts					0
• Variations de périmètre		157		5	162
• Écart de conversion					0
Au 31 mars 2013	512	587	0	154	1 253
• Augmentations de l'exercice	298	847		199	1 344
• Diminutions de l'exercice		(80)			(80)
• Transferts	(275)	123		60	(92)
• Variations de périmètre	206	4		21	231
• Écart de conversion	(2)				(2)
Au 31 mars 2014	739	1 481	0	434	2 654
Amortissements et pertes de valeurs					
Au 31 mars 2012	(33)	(16)	0	(86)	(135)
• Dotations de l'exercice	(30)	(74)		(24)	(128)
• Diminutions de l'exercice		5			5
• Transferts					0
• Impairment					0
• Écart de conversion					0
Au 31 mars 2013	(63)	(85)	0	(110)	(258)
• Dotations de l'exercice	(69)	(171)		(8)	(248)
• Diminutions de l'exercice		80			80
• Transferts	51	(85)		91	57
• Impairment					0
• Écart de conversion	2				2
Au 31 mars 2014	(79)	(261)	0	(27)	(367)
Montants Nets					
Au 31 mars 2013	449	502	0	44	995
Au 31 mars 2014	660	1 220	0	407	2 287

Le Groupe continue ses projets de développement importants et significatifs dans les activités « Sécurité » et « Enneigement ».

Les projets activés sont nettement individualisés et ont de sérieuses chances de rentabilité commerciale. Ces dépenses sont amorties sur une durée de 5 années.

Dans le cadre de son projet d'élargissement de l'offre portant sur la création du domaine « Transport urbain par câbles », la Société a conclu le 26 juillet 2013 un accord de licence de brevets et de savoir-faire avec la société Creissels Technologie pour un montant de 690 K€ et pour une durée de 15 ans.

Note 7 - Immobilisations Corporelles

	Terrains et Construction s	Instal. techn., mat. et out.	Autres immo. Corporelles	Immo. en cours et avances	Total
Montants bruts					
Au 31 mars 2012	0	1 549	497	11	2 057
• Augmentations de l'exercice		948	253	23	1 224
• Diminutions de l'exercice		(77)	(26)		(103)
• Transferts		22	11	(33)	0
• Variations de périmètre	742	583	181	22	1 528
• Écart de conversion					0
Au 31 mars 2013	742	3 025	916	23	4 706
• Augmentations de l'exercice	144	1 360	1 203	15	2 722
• Diminutions de l'exercice	(111)	(600)	(240)		(951)
• Transferts	174	(462)	333	(23)	22
• Variations de périmètre	101	1 177	257		1 535
• Écart de conversion		(10)	(13)		(23)
Au 31 mars 2014	1 050	4 490	2 456	15	8 011
Amortissements					
Au 31 mars 2012	0	(908)	(309)	0	(1 217)
• Dotations de l'exercice	(18)	(497)	(94)		(609)
• Diminutions de l'exercice		77	26		103
• Transferts					0
• Impairment					0
• Écart de conversion					0
Au 31 mars 2013	(18)	(1 328)	(377)	0	(1 723)
• Dotations de l'exercice	(72)	(754)	(271)		(1 097)
• Diminutions de l'exercice	111	367	162		640
• Transferts	(152)	346	(194)		0
• Impairment					0
• Écart de conversion		7	8		15
Au 31 mars 2014	(131)	(1 362)	(672)	0	(2 165)
Montants nets					
Au 31 mars 2013	724	1 697	539	23	2 983
Au 31 mars 2014	919	3 128	1 784	15	5 846
Dont immobilisations en crédit-bail (montants nets)					
Au 31 mars 2013		284			284
Au 31 mars 2014		957			957

Les entrées de périmètre ont un impact significatif sur la variation de ce poste.

Note 8 - Titres de participations non consolidées

Au 31 mars 2013	% intérêt	Valeur Brute	Valeur Nette	CA	Resultat net
• MND Iberia	100,00%	150	150	100	0
• MND Turkey	100,00%	88	88	5	0
• LST Ropeway Systems France	70,00%	150	150	0	0
• Prisme	20,00%	66	66	2 698	(263)
Total		454	454	2 803	(263)

En milliers d'€

Au 31 mars 2014	% Intérêt	Valeur Brute	Valeur Nette	CA	Resultat net
NEANT					
Total					

Les sociétés MND Iberia, MND Turkey, LST Ropeway Systems France et Prisme sont intégrées dans le périmètre de consolidation sur l'exercice 2013/2014 (Note 3).

Note 9 - Autres actifs financiers non courants

	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	1 132	494
Valeurs brutes	1 132	494
Provision pour dépréciation	0	0
Valeurs nettes	1 132	494

Les prêts, cautionnements et autres créances - non courants regroupent essentiellement des dépôts de garantie versés par les sociétés françaises aux propriétaires des bâtiments industriels des sites de Sainte Hélène du Lac (73) et de Tours en Savoie (73). Les dépôts de garantie ont fait l'objet d'un rehaussement sur l'exercice compte tenu de l'agrandissement des surfaces louées.

Note 10 - Impôts différés actifs non courants

	Différences temporaires	Reports déficitaires	Retraite	Retraitements divers	Autres	Total
Au 31 mars 2012	15	194	57	(2)	0	264
• Incidence résultat	166	143	(2)	(12)		295
• Variations de périmètre	(51)	196	27			172
• Autres						0
• Écart de conversion						0
Au 31 mars 2013	130	533	82	(14)	0	731
• Incidence résultat	(3)	2 134	45	(42)		2 134
• Variations de périmètre	3	58	36	26		123
• Autres				4		4
• Écart de conversion		(9)		0		(9)
Au 31 mars 2014	130	2 716	163	(26)	0	2 983

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, et lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Les résultats futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible (3 à 5 ans), au regard des prévisions disponibles, qui dépend des sociétés du Groupe. Le calcul effectué tient compte des nouvelles dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (plafonnement des utilisations,...).

Le suivi des déficits fiscaux en fin de période est résumé ci-dessous :

Suivi des déficits fiscaux au 31 mars 2013	France	Allemagne	Autriche	Reste du monde
Déficits fiscaux de fin de période	(1 322)			(246)
<i>Dont déficits ayant donné lieu à activation d'impôts différés</i>	<i>(1 322)</i>			<i>(246)</i>
<i>Dont déficits n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts différés</i>	<i>0</i>			<i>0</i>

Suivi des déficits fiscaux au 31 mars 2014	France	Allemagne	Autriche	Reste du monde
Déficits fiscaux de fin de période	(9 838)	(2 270)	(983)	(1 199)
<i>Dont déficits ayant donné lieu à activation d'impôts différés</i>	<i>(4 790)</i>	<i>(2 270)</i>	<i>(983)</i>	<i>(572)</i>
<i>Dont déficits n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts différés</i>	<i>(5 048)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>(627)</i>

Note 11 - Stocks

	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Stocks matières premières et fournitures	17 401	4 027
Stocks de marchandises	2 217	5 785
Valeurs brutes	19 618	9 812
Provision pour dépréciation	(345)	(273)
Valeurs nettes	19 273	9 539

Les acquisitions mentionnées en Note 3 contribuent à augmenter ce poste pour un montant de 12 104 K€ à leur date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

Note 12 - Clients et autres débiteurs

	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Avances et acomptes versés sur commandes	194	296
Clients et comptes rattachés	13 299	8 654
Créances sociales	58	2
Créances fiscales	1 402	1 062
Comptes courants débiteurs		1 125
Débiteurs divers	3 233	1 552
Valeurs brutes	18 186	12 691
Provision pour dépréciation	(307)	(334)
Valeurs nettes	17 879	12 357

Échéancement	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Inférieur à un an	17 879	12 357
Compris entre un et cinq ans	-	-
Supérieur à cinq ans	-	-
Total	17 879	12 357

Les acquisitions mentionnées en Note 3 contribuent à augmenter ce poste pour un montant de 9 949 K€ à leur date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

Au 31 mars 2013, des comptes courants groupe pour 945 K€ n'avaient pas été éliminés compte tenu de contraintes techniques engendrées par les clôtures décalées de certaines filiales. Les filiales concernées sont MND America, MND Eastern Europe et MND Swiss.

Au 31 mars 2014, toutes les sociétés du périmètre ont la même date de clôture.

Le poste « Créances fiscales » est composé essentiellement de TVA (crédit de TVA, TVA déductible sur décaissements, TVA sur factures non parvenues).

Le poste "Débiteurs divers" comprend à fin mars 2013 et 2014 principalement des indemnités d'assurance à recevoir relatives au sinistre incendie survenu en décembre 2012 dans les locaux de la filiale italienne. A ce titre, un versement complémentaire de 2,7 M€ a été perçu en mai 2014.

Note 13 - Trésorerie et équivalent de trésorerie

	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Disponibilités à court terme	5 234	1 649
VMP et autres placements	60	-
Total	5 294	1 649

Note 14 - Capital social

Le 23 octobre 2013, la Société a émis sur le marché Nyse Euronext (compartiment C) 3 480 262 actions donnant accès au capital.

Au 31 mars 2014, le capital de la Société est composée 9 567 918 actions dont 999 360 actions de préférence à dividende prioritaire, dites « ADP2012 ». Celles-ci n'ont pas de droit au versement du dividende ordinaire de la Société et ne sont pas cotées sur le marché Nyse Euronext. En revanche, chaque ADP2012 a droit à un dividende annuel prioritaire et cumulatif, versé par préférence à toutes les autres actions de la Société (« le Dividende Prioritaire »). Le Dividende Prioritaire est égal au taux du Dividende Prioritaire multiplié par 2,5 € et ne s'applique que pour les exercices sociaux clos après le 1er avril 2018.

Le Dividende Prioritaire est cumulatif. Au paiement du Dividende Prioritaire s'ajoute donc le cas échéant le paiement d'un dividende cumulé (le « Dividende Cumulé »), qui sera égal à la somme des montants des Dividendes Prioritaires non versés durant au maximum les cinq exercices sociaux qui précèdent l'exercice social au cours duquel le Dividende Prioritaire est versé, montants auxquels est appliqué un taux de capitalisation annuel de 15%.

Les porteurs de part des ADP sont représentés de façon permanente par un représentant désigné en Assemblée Spéciale. Ils s'engagent à céder leurs parts au principal actionnaire, soit la société MONTAGNE & VALLEE sur la période du 1^{er} janvier au 30 mars 2018, pour un prix fixé. Ils disposent en outre d'informations légales et d'informations spécifiques contractuelles, d'un droit de sortie conjointe, d'une obligation de sortie totale. Ils sont représentés pour la vente par leur représentant.

Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital intervenues depuis le 31 mars 2013.

Date	Nature des opérations	Capital émis	Primes d'émission ou d'apport (après imputation des frais)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
Total au 31 mars 2013					1 449 840	3,72 €	5 393 404,80 €
20/06/2013	Emission en numéraire d'actions ordinaires	203 435,64 €	286 564,36 €	54 687	1 504 527	3,72 €	5 596 840,44 €
18/07/2013	Emission en numéraire d'actions ordinaires	55 982,28 €	344 020,14 €	15 049	1 519 576	3,72 €	5 652 822,72 €
22/07/2013	Emission en numéraire d'actions ordinaires	8 697,36 €	91 298,90 €	2 338	1 521 914	3,72 €	5 661 520,08 €
12/09/2013	Division de la valeur nominale par 4,00000			4 565 742	6 087 656	0,93 €	5 661 520,08 €
23/10/2014	Emission en numéraire d'actions ordinaires	3 236 643,66 €	15 758 930,16 €	3 480 262	9 567 918	0,93 €	8 898 163,74 €
Total au 31 mars 2014					9 567 918	0,93 €	8 898 163,74 €

La Société a mis en place un contrat de liquidité pour régulariser les cours. Au 31 mars, le nombre d'actions propres détenues est de 20 712 pour une valeur totale de 141 K€.

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

La Société n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

Note 15 - Provisions pour risques et charges non courantes

	Litiges	Garanties	Pertes sur chantiers	Pensions et retraites	Autres	Total
Au 31 mars 2012	10	12	0	166	0	188
• Dotations de l'exercice	50	15			30	95
• Reprise de provision utilisée	(10)	(24)		(19)		(53)
• Reprise de provision non utilisée						0
• Variations de périmètre		12		210	111	333
• Autres						
• Écart de conversion						0
Au 31 mars 2013	50	15	0	357	141	563
• Dotations de l'exercice	19	261	219	238	33	770
• Reprise de provision utilisée	(1)	(23)		(13)	(162)	(199)
• Reprise de provision non utilisée						0
• Variations de périmètre	20	8		140	43	211
• Autres						
• Écart de conversion		(1)				(1)
Au 31 mars 2014	88	260	219	722	55	1 344

Les provisions pour « garanties » et « pertes sur contrats » concernent essentiellement le secteur opérationnel « enneigement & remontées mécaniques » et sont individualisées par chantier.

Note 16 - Retraite – Avantages dus au personnel

Après leur départ en retraite, les salariés du Groupe perçoivent des pensions en vertu des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du Groupe exercent leur activité.

Les engagements du Groupe sont comptabilisés sous formes de provisions ou de cotisations versées dans ce cadre à des caisses de retraites indépendantes et à des organismes légaux chargés d'en assurer le service.

Les indemnités de départ en retraite, qui figurent en engagements hors-bilan dans les comptes sociaux, font l'objet de provisions dans les comptes consolidés.

Les engagements comptabilisés dans les comptes consolidés sont calculés selon la méthode prospective par actualisation des droits futurs :

Variation de l'engagement net reconnu au bilan	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Dette actuarielle de début de période	357	166
Charge d'intérêt	14	
Coût des services rendus	211	5
Gains ou pertes actuariels		(24)
Variation de périmètre	140	210
Dette actuarielle de fin de période	722	357

Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

Note 17 - Emprunts et dettes financières

Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012	Emissions	Remboursements	Variation de périmètre	Reclassement	Variation des cours de change	Au 31 mars 2013
Emprunts obligataires	405		(700)		295		0
BPIFrance Innovation	38				(38)		0
Emprunts auprès étab. de crédit	5 187	7 821		497	(654)		12 851
Dettes financières crédit-bail	203			81	(141)		143
Autres emprunts et dettes assimilées							0
Intérêts courus	1		(1)				0
Dettes financières non courantes	5 834	7 821	(701)	578	(538)	0	12 994
Emprunts obligataires	0						0
BPIFrance Innovation	85		(85)		38		38
Emprunts auprès étab. de crédit	573	927	(869)	88	666		1 385
Dettes financières crédit-bail	95		(95)	45	96		141
Autres emprunts et dettes assimilées							0
Intérêts courus	59	66	(58)				67
Concours bancaires courants	23	4 031		570			4 624
Dettes financières courantes	835	5 024	(1 107)	703	800	0	6 255
Échéancement							Au 31 mars 2013
Inférieur à un an							6 255
Compris entre un et deux ans							1 945
Compris entre deux et trois ans							2 404
Compris entre trois et quatre ans							2 415
Supérieur à cinq ans							6 230
Total							19 249

Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013	Emissions	Remboursements	Variation de périmètre	Reclassement	Variation des cours de change	Au 31 mars 2014
Emprunts obligataires	0	0					0
BPIFrance Innovation	0	1 140					1 140
Emprunts auprès étab. de crédit	12 851	1 655		1 437	(2 102)	(81)	13 760
Dettes financières crédit-bail	143	499		264	(236)		670
Autres emprunts et dettes assimilées	0	0					0
Intérêts courus	0	0					0
Dettes financières non courantes	12 994	3 294	0	1 701	(2 338)	(81)	15 570
Emprunts obligataires	0						0
BPIFrance Innovation	38		(38)				0
Emprunts auprès étab. de crédit	1 385	327	(1 666)	350	2 102	(10)	2 488
Dettes financières crédit-bail	141	156	(437)	264	236		360
Autres emprunts et dettes assimilées	0	1 401	(387)	899		(51)	1 862
Intérêts courus	67	69	(76)	11			71
Concours bancaires courants	4 624	1 233		3 898		(185)	9 570
Dettes financières courantes	6 255	3 186	(2 604)	5 422	2 338	(246)	14 351
Échéancement							Au 31 mars 2014
Inférieur à un an							14 351
Compris entre un et deux ans							3 478
Compris entre deux et trois ans							3 606
Compris entre trois et quatre ans							3 429
Supérieur à cinq ans							5 057
Total							29 921

Les emprunts du Groupe sont principalement souscrits à taux fixe. Le taux moyen de financement à moyen terme est de l'ordre de 3,20%.

Les nouveaux emprunts souscrits au cours de l'exercice sont d'une durée de 5 à 7 ans et à un taux fixe moyen de 3%.

Le Groupe n'est pas soumis à la réalisation de covenants bancaires.

Le Groupe bénéficie également de facilités de trésorerie court terme (découverts, cession Dailly non notifiées) pour un montant maximum de 20 050 K€. Le taux moyen de financement à court terme est de Euribor 3M + 0,60%.

La trésorerie indiquée dans le Tableau des Flux de Trésorerie Consolidés se détermine par différence entre :

- la Trésorerie et équivalent de trésorerie hors VMP et autres placements (Note 13) et,
- les Concours bancaires courants reportés ci-dessus.

Note 18 - Fournisseurs et autres créditeurs

	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Dettes fournisseurs	11 757	7 842
Dettes sociales	2 551	1 642
Dettes fiscales	1 248	740
Comptes courants créditeurs	-	204
Dettes diverses	1 452	861
Total	17 008	11 289
Échéancement	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Inférieur à un an	17 008	11 289
Compris entre un et cinq ans	-	-
Supérieur à cinq ans	-	-
Total	17 008	11 289

Les acquisitions mentionnées en Note 3 contribuent à augmenter ce poste pour un montant de 13 007 K€ à leur date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

NOTES SUR L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

Note 19 - Chiffre d'Affaires

	Au 31 mars 2014		Au 31 mars 2013	
Production vendue de biens	39 667	78,1%	19 281	64,8%
Production vendue de services	5 232	10,3%	5 068	17,0%
Ventes de marchandises	5 865	11,6%	5 388	18,1%
Total	50 764	100,0%	29 737	100,0%

La "Production vendue de services" regroupe principalement les prestations de montage et de service après-vente.

Note 20 - Achats consommés

	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Achat sous-traitance industrielle	(6 781)	(3 272)
Achat matières premières, fournit. & aut. appro.	(20 085)	(7 114)
Variation stocks matières premières, fournit. & autres appro.	1 361	(444)
Achats de marchandises	(3 184)	(3 352)
Variation stocks de marchandises	(3 596)	911
Achats non stockés de matières et fournitures	(1 485)	(565)
Rep. dép. des stocks MP et marchandises	209	149
Total	(33 561)	(13 687)

Note 21 - Charges externes

	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Sous-traitance générale	(117)	(1 568)
Locations et charges locatives	(2 738)	(1 588)
Primes d'assurance	(473)	(318)
Entretiens et réparations	(590)	(409)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(4 008)	(2 103)
Publicités	(788)	(549)
Transports	(1 234)	(550)
Déplacements, missions	(1 208)	(735)
Frais postaux et télécommunication	(428)	(236)
Divers	(1 535)	(696)
Total	(13 119)	(8 752)

Note 22 - Charges de personnel et effectifs

	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Rémunération du personnel	(10 727)	(6 092)
Charges sociales	(3 967)	(2 386)
Dotation nette pour engagement de retraite	(225)	19
TOTAL	(14 919)	(8 459)

Effectifs moyens des sociétés intégrées	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Cadres	70	57
Techniciens et agents de maîtrise	60	31
Employés, ouvriers et C.D.D.	142	83
Total	272	171

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), mise en place en France depuis le 1^{er} janvier 2013, représente un gain pour le Groupe de 145 K€ sur l'exercice qui est comptabilisé en diminution des charges de personnel. Ce montant était non significatif au 31 mars 2013.

L'effectif ne comprend que les personnes salariées des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe MND.

L'effectif des entités acquises est intégré proportionnellement à la durée de détention.

DIF : Les dépenses engagées dans le cadre du Droit Individuel à la Formation français (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision. Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice s'élève à 11 958 heures pour les sociétés françaises, dont 11 958 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

Note 23 – Autres produits et charges d'exploitation

	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Crédits d'Impôt Recherche et Crédit d'Impôt Export	117	235
Assurance - Indemnités suite à sinistre	1 988	1 281
Production immobilisée	736	1 017
Produits et charges diverses	426	446
Total	3 267	2 979

Le poste "Assurance - Indemnités suite à sinistre" se rapporte à l'incendie survenu dans les locaux de la filiale italienne en décembre 2012. Le montant comptabilisé comprend principalement la perte d'exploitation supportée sur la période.

Le poste "Production immobilisée" regroupe l'activation des frais de développement (Note 6) pour 196 K€, le transfert en immobilisation d'un stock de produits loués ou en démonstration (durée d'utilisation de 5 ans) pour un montant de 214 K€ et la réalisation en interne de nouvelles immobilisations (agencements d'atelier) dans le cadre du déménagement de GRC TEC sur le site de Sainte Héléne du Lac pour 167 K€.

Note 24 - Indicateur de performance

	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
EBITDA	(8 356)	1 136

Le Groupe suit l'EBITDA comme indicateur de performance afin de mesurer la performance du Groupe indépendamment de sa politique de financement et d'amortissement.

EBITDA : Abbreviations de "Earnings before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization"

Le calcul de cet indicateur est déterminé comme suit :

EBITDA = Résultat Opérationnel Courant (ROC) + (amortissements, dépréciations, provisions)

Note 25 - Autres produits et charges opérationnels non courants

	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Abandon de dette commerciale		511
Frais acquisition des titres	(614)	
Résultat intermédiaire de pré-consolidation	(197)	
Contentieux fiscal	(97)	
Autres produits	4	35
Autres charges	(50)	(20)
TOTAL	(954)	526

Au 31 mars 2013, société MND Eastern Europe avait bénéficié d'un abandon de créances commerciales dans le cadre de la liquidation judiciaire de son ancien actionnaire.

Au 31 mars 2014, le résultat intermédiaire de pré-consolidation intègre les résultats accumulés des sociétés LST France, MND Iberia et MND Turkey depuis leur création par le Groupe jusqu'à leur entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} avril 2013.

Note 26 - Résultat financier

	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Gains de change	72	11
Pertes de change	(151)	(22)
Dividendes		
Autres produits financiers	51	345
Produits financiers	(28)	334
Coût de l'endettement financier net	(811)	(492)
Autres charges financières	(2)	(326)
Charges financières	(813)	(818)
Résultat financier	(841)	(484)

Au 31 mars 2013, les autres produits financiers comprenaient pour 300 K€, un abandon à caractère financier consenti par l'établissement de crédit UNICREDIT Slovaquie au profit de la société MND Eastern Europe dans le cadre de la liquidation de SNOWSTAR Italia dont la banque UNICREDIT Italie était garant de cette dette. Les autres charges financières comprenaient pour 323 K€ de primes de non conversion et d'indemnités liées au remboursement anticipé des 69 306 obligations convertibles avec bons de souscription d'actions émises par le FSI Régions en décembre 2011.

Note 27 - Impôts sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées, lorsque les bases sont constatées en résultat, ainsi que la CVAE.

	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Impôts exigibles	(125)	(285)
Impôts différés	2 129	247
CVAE	(117)	(83)
TOTAL	1 887	(121)

Rapprochement entre la charge théorique et la charge réelle

	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Résultat net	(10 133)	550
Impôts sur les bénéfices	(1 887)	121
Résultat avant impôt	(12 020)	671
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Impôt théorique calculé au taux de la société mère	4 138	(231)
Différences permanentes	55	0
Déficits non activés	(1 812)	
Ecart de taux	(248)	
Autres	(246)	110
Charge réelle d'impôt	1 887	(121)

Note 28 - Intégration fiscale française

Les filiales consolidées suivantes appartiennent au périmètre d'intégration fiscale français dont MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT est la société mère :

- TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE
- MBS
- SUFAG

Note 29 - Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice.

	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère (en K€)	(10 133)	504
Nombre d'actions de droit ordinaire	5 088 296	1 200 000
Nombre moyen d'actions de droit ordinaire	6 543 786	1 186 053
Nombre d'actions à dividende prioritaire	999 360	249 840
Nombre d'obligations convertibles en actions		
Résultat en euros par action	(1,55)	0,42
Résultat dilué en euros par action	(1,55)	0,42

L'Assemblée Générale du 12 septembre 2013 a décidé la division par 4 de la valeur nominale des actions et le 23 octobre 2013, la Société a émis sur le marché Nyse Euronext (compartiment C) 3 480 262 actions donnant accès au capital.

AUTRES INFORMATIONS

Note 30 – Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 – “Secteurs opérationnels”, l’information présentée ci-après pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel aux fins de prise de décision concernant l’affectation de ressources au secteur et d’évaluation de sa performance.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d’acquérir des produits des activités ordinaires et d’encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel du Groupe a été identifié comme étant le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué qui prennent les décisions stratégiques.

Par rapport à l’exercice précédent et pour des raisons stratégiques, le Groupe a choisi de regrouper les secteurs opérationnels qui deviennent, en conformité avec la norme IFRS 8 :

- sécurité & loisirs ;
- enneigement & remontées mécaniques.

Afin de présenter une information comparable, l’historique recomposé au 31 mars 2013 sur la base de ces deux secteurs d’activités est présenté en note 30.1.1.

L’évolution de quatre à deux secteurs opérationnels s’est faite naturellement car ceux retenus partagent :

- les mêmes forces commerciales, notamment dans les filiales de distribution du groupe, mais aussi les principaux distributeurs ;
- les mêmes organisations industrielles (négoce et assemblage pour le secteur sécurité & loisirs / production industrielle importante pour le secteur enneigement et remontées mécaniques ;
- la R&D commune sur un certain nombre de points entre enneigement et remontées mécaniques ;
- la vente de projets globaux pour le secteur enneigement et remontées mécaniques.

Les actifs immobilisés sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d’acquisition affectables, les immobilisations incorporelles et corporelles. Ils n’incluent pas les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles, les impôts différés actifs ou passifs et les actifs financiers non courants.

L’information sectorielle présentée aux principaux décideurs et relative aux opérations se poursuivant est présentée ci-après.

30.1. Informations par secteurs

Les secteurs opérationnels, déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont sécurité & loisirs et enneigement & remontées mécaniques.

L'activité Services (bureaux d'études) regroupait en 2012/2013 les entités juridiques ENGINEERISK et MDP CONSULTING cédées à fin mars 2013.

30.1.1 Résultats sectoriels

	Au 31 mars 2013			Total
	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Services	
Chiffre d'Affaires	17 254	10 024	2 459	29 737
Résultat Opérationnel Courant	970	(365)	(101)	504
Résultat Opérationnel	973	173	8	1 154

	Au 31 mars 2014		
	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total
Chiffre d'Affaires	19 151	31 613	50 764
Résultat Opérationnel Courant	(2 681)	(7 544)	(10 225)
Résultat Opérationnel	(2 986)	(8 193)	(11 179)

30.1.2 Répartition des actifs et des passifs (en K€)

	Au 31 mars 2013		
	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total
Actifs non courants	12 198	4 068	16 266
- goodwill	9 305	1 303	10 608
- autres actifs non courants	2 893	2 765	5 658
Actifs courants	14 829	10 014	24 843
- stocks	5 006	4 533	9 539
- créances clients et autres débiteurs	7 981	4 375	12 356
- autres actifs courants	713	586	1 299
- disponibilités	1 129	520	1 649
Total actif	27 027	14 082	41 109
Capitaux Propres			0
Passifs non courants	11 149	2 408	13 557
- dettes financières	10 876	2 118	12 994
- autres passifs non courants	273	290	563
Passif courants	11 569	6 512	18 081
- dettes financières	5 084	1 171	6 255
- dettes fournisseurs et autres crédite	6 172	5 117	11 289
- autres passifs courants	313	224	537
Total passif	22 717	8 921	31 638
Effectifs moyens	99	72	171

En milliers d'€

	Au 31 mars 2014		
	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total
Actifs non courants	14 178	9 704	23 883
- goodwill	9 256	2 379	11 635
- autres actifs non courants	4 923	7 325	12 248
Actifs courants	15 268	28 508	43 776
- stocks	6 122	13 151	19 273
- créances clients et autres débiteurs	6 920	10 959	17 879
- autres actifs courants	463	867	1 329
- disponibilités	1 763	3 531	5 294
Total actif	29 446	38 212	67 658
Passifs non courants	7 601	9 414	17 015
- dettes financières	7 351	8 219	15 570
- autres passifs non courants	250	1 196	1 445
Passif courants	12 940	19 774	32 714
- dettes financières	4 696	9 655	14 351
- dettes fournisseurs et autres créditeurs	7 763	9 244	17 007
- autres passifs courants	481	875	1 356
Total passif	20 541	29 189	49 729
Effectifs moyens	103	169	272

30.2. Informations par zones géographiques

La répartition géographique du chiffre d'affaires est la suivante :

	Au 31 mars 2014		Au 31 mars 2013	
	Chiffre d'affaires	Pourcentage	Chiffre d'affaires	Pourcentage
France	20 637	40,7%	14 162	47,6%
Allemagne	2 390	4,7%	3 975	13,4%
Autriche	7 097	14,0%	741	2,5%
Espagne	522	1,0%	482	1,6%
Italie	3 050	6,0%	2 403	8,1%
Suisse	1 921	3,8%	531	1,8%
Slovaquie	2 621	5,2%	988	3,3%
Suède	6 932	13,7%	547	1,8%
Reste de l'Europe (hors France)	2 622	5,2%	536	1,8%
Etats-Unis	883	1,7%	409	1,4%
Russie	335	0,7%	3 231	10,9%
Turquie	1 598	3,1%	0	0,0%
Reste du monde	156	0,3%	1 732	5,8%
Total	50 764	100,0%	29 737	100,0%

Les pays indiqués sont ceux dans lesquels le Groupe dispose d'une implantation où réalise un chiffre d'affaires supérieur à 10% du chiffre d'affaires total.

Note 31 - Instruments financiers

Au 31 mars 2014	Désignation des instruments financiers	Niveau de juste valeur (cf. infra)	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs				
Titres non consolidés et créances rattachées	A		1 132	1 132
Autres actifs financiers non courants	D		2 983	2 983
Clients et autres débiteurs	D		17 879	17 879
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)	D	2	431	431
Juste valeur des instruments financiers	B	2	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	1	5 294	5 294
Total			27 719	27 719
Passifs				
Dettes financières (part à plus et à moins d'un an)	C	2	20 351	20 351
Juste valeur des instruments financiers	B	2	0	0
Dettes sur acquisition de titres (part à plus et à moins d'un an)	C		0	0
Concours bancaires courants	D		9 570	9 570
Fournisseurs et autres créditeurs	D		17 008	17 008
Autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance)	D		1 120	1 120
Total			48 049	48 049

A - Actifs disponibles à la vente

B - Actifs et passifs en juste valeur par le résultat

C - Actifs et passifs évalués au coût amorti

D - Actifs et passifs évalués au coût

E - Actifs et passifs évalués en juste valeur par les capitaux propres

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué sur l'exercice.

Lorsque la juste valeur est utilisée, soit pour évaluer les actifs / passifs financiers (cas des valeurs mobilières de placement) soit pour donner une information en annexe dans le tableau précédent sur la juste valeur des autres actifs / passifs financiers, les instruments financiers sont ventilés en trois catégories selon la hiérarchie définie par la norme IFRS 13 (d'application obligatoire à compter de 2013) mise en œuvre sur l'exercice 2013/2014, très proche de la norme IFRS 7 appliquée précédemment :

- **Niveau 1** (prix cotés sur un marché actif) : trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- **Niveau 2** : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix, à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables tels que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif : swaps et ventes à terme, emprunts et dettes financières ;
- **Niveau 3** : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (ex : partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés) : titres de sociétés non consolidées.

Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

L'analyse effectuée conformément à la norme IFRS 13, mise en œuvre sur l'exercice 2013/2014, n'a pas conduit à identifier un ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie) dans l'appréciation de la juste valeur des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés (contreparties bancaires de 1er rang, dérivés non significatifs,...).

Note 32 - Facteurs de risques financiers

32.1. Risque de taux d'intérêts

Au 31 mars 2014, l'endettement financier brut du Groupe s'élève à 29 921 K€ (Note 17) et son échéancier est le suivant :

- part à moins d'un an : 14 351 K€
- de 1 à 5 ans : 10 513 K€
- Au-delà de 5 ans : 5 057 K€

L'endettement financier n'est pas soumis à des clauses de covenants.

L'essentiel de la dette bancaire est souscrite à taux fixe dont le taux moyen ressort à environ 3,2 %. Les financements à court terme (concours bancaires) sont rémunérés sur la base de l'Euribor 3M + 0,60% en moyenne. Si les taux variables venaient à monter, le Groupe mettrait en place des instruments de couverture lui permettant de se prémunir au mieux du risque de taux.

Cependant, au 31 mars 2014, compte tenu d'un total de dettes moyen terme à taux variable représentant moins de 25% de la dette financière brute moyen terme et d'un coût net de l'endettement financier s'établissant à (811) K€, le Groupe considère que la sensibilité en année pleine d'une variation des taux d'intérêt de +/- 1% est sans incidence matérielle ni sur la valeur de marché de l'endettement, ni sur le niveau de résultat consolidé.

32.2. Risque de change

Ce risque est considéré comme non significatif à ce jour au regard du caractère très limité des transactions effectuées en devises. La perte nette de change comptabilisée au 31 mars 2014 s'est élevée à 79 K€. Le Groupe considère que la sensibilité en année pleine d'une variation des taux de change de +/- 10% serait sans incidence matérielle au regard du résultat consolidé dégagé.

Ne pouvant exclure qu'une augmentation importante de son activité ne le contraigne à une plus grande exposition au risque de change, le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. S'il ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, sa rentabilité pourrait en être altérée.

32.3. Risque de liquidité

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance interne et externe notamment par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'émission d'obligations convertibles, de recours à l'endettement bancaire et de manière moins significative, par remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche, souscription de contrats de financement de type crédit-bail ou encore l'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation.

Au 31 mars 2014, suite à un exercice caractérisé par une très forte croissance portée pour l'essentiel par de nombreuses acquisitions et des efforts très significatifs engagés pour intégrer le nouveau périmètre (restructuration, réorganisation des sites industriels et de fonctions support...), le Groupe comptabilise une trésorerie nette négative de 4 336K€.

Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour assurer notamment le financement de ses activités courantes au regard notamment de la saisonnalité marquée de l'activité se traduisant par un premier semestre structurellement consommateur de trésorerie, l'enrichissement de l'offre ou encore, le lancement d'un domaine d'élargissement de l'offre dans un domaine non saisonnier.

Ainsi, au regard de sa trésorerie nette négative au 31 mars 2014 et compte tenu des échéances programmées de remboursement de la dette financière actuelle (hors découvert bancaires) représentant un montant total d'environ 4,8 M€ au cours des 12 prochains mois, des mensualités de paiement du droit d'accès à l'invention prévues au contrat de licence du projet CABLINE et des dépenses d'activité courante, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité à l'horizon d'un an et estime à ce jour être en mesure de faire face à ses échéances à venir, compte tenu des autorisations de financement dont il dispose, telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Nature des autorisations	Plafond autorisé	Montant utilisé au 31 mars 2014
Découvert	7 150	6 992
Dailly	9 900	2 578
Cessions de créances sur marchés publics	3 000	0
Total	20 050	9 570

Il s'agit de lignes de financement obtenues par les entités du Groupe pour des durées majoritairement annuelles dont le renouvellement intervient traditionnellement entre septembre et octobre à l'issue de l'assemblée générale d'approbation de comptes.

Compte tenu de la saisonnalité marquée du Groupe, depuis début avril, le niveau de tirage actuel est compris entre 8 M€ et 9 M€.

Il se pourrait toutefois que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir ralentir ses investissements en R&D et en développement commercial, notamment à l'international.

Le conseil d'administration a d'ores et déjà pris les mesures suivantes pour assurer le financement nécessaire à la période postérieure, de ses projets de R&D et de développement à l'international :

- (i) une levée de fonds de 2,5 M€ dans le cadre d'un placement privé a été réalisée en juillet 2014 ;
- (ii) un contrat d'Equity Line portant sur la création potentiels de 2.500.000 nouvelles actions a été signé avec Kepler Chevreux afin d'assurer au groupe des moyens de financement au fil de son développement. Ce contrat ferme d'une durée de 36 mois sera en place dès l'obtention du visa AMF courant septembre 2014 ;
- (iii) le Groupe ne s'interdit aucunement de faire à nouveau appel au marché.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

32.4. Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe effectue ses transactions financières (lignes de crédit, opérations de marché, placements...) avec des banques de premier rang et veille à diversifier l'attribution de ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de limiter le risque de contrepartie.

L'analyse effectuée conformément à la norme IFRS 13 mise en œuvre sur l'exercice 2013/2014 n'a pas conduit à identifier un ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie et de crédit propre) dans l'appréciation de la juste valeur des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés (contreparties bancaires de 1er rang, dérivés non significatifs,...).

32.5. Risques liés aux impayés ou à la solvabilité des clients du Groupe

Les clients du Groupe sont principalement des exploitants de station de ski, de taille disparate avec des acteurs majeurs tels que la Compagnie des Alpes mais également des intervenants de moindre taille, susceptibles de connaître des difficultés financières, pouvant, le cas échéant, les conduire à une insolvabilité totale. En cas de détérioration importante du marché de la montagne dans les pays où il opère, notamment par suite d'un enneigement fortement réduit au cours d'une saison, le Groupe pourrait faire face à un nombre croissant de clients placés dans de telles difficultés, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les résultats et la trésorerie du Groupe.

Le Groupe considère ce risque limité tant au regard de la diversité géographique de ses clients que de la complémentarité de ses produits (enneigeurs en cas de manque de neige, ou déclencheurs préventifs d'avalanches en cas de chutes importantes de neige par exemple).

Par ailleurs, la stratégie du Groupe engagée depuis plusieurs exercices à travers l'implantation d'un réseau de distribution international permettant de commercialiser sur plusieurs continents et un élargissement des activités à des secteurs non liés à la neige (activité de prévention de risques naturels, équipements de sites de loisirs) limitent ce risque. Enfin, un programme de développement d'une nouvelle activité dans le domaine des transports urbains devrait à terme conduire à atténuer encore davantage la sensibilité du Groupe à l'importance de l'enneigement naturel.

Le Groupe n'a été que peu confronté à des problèmes de solvabilité de ses clients comme le montre le faible montant des provisions pour dépréciation.

32.6. Risques de dilution

A ce jour, il n'existe aucun risque de dilution, la Société n'ayant pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital. La Société ne peut toutefois garantir qu'à l'avenir, des émissions de ce type ou attributions gratuites d'actions ne soient pas réalisées dans le cadre de sa politique de motivation de ses salariés ou que le développement de l'activité ne nécessite une ou plusieurs levées de fonds complémentaires. L'une ou l'autre de ces opérations générerait alors une dilution pour les actionnaires de la Société.

Note 33 - Transactions avec les parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées directement ou indirectement au Groupe MND, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans le Groupe MND.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

L'ensemble de ces opérations a été recensé conformément aux transactions prévues par la norme IAS 24 et leur incidence sur les comptes consolidés du Groupe pour les exercices 2013 et 2014 est la suivante par nature et par partie liée :

Ligne des états financiers	Nature	Parties liées	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Charges externes	Fees (1)	Montagne & Vallée	(900)	(474)
Charges externes	FD (2)	Montagne & Vallée	(317)	(173)
Charges externes	Fees (3)	Gespi Swiss	(200)	(166)
Charges externes	Loyers (4)	Montagne & Vallée	(223)	
Charges externes	Loyers (5)	SCI Immo MND	(347)	(478)
Charges externes	Loyers (6)	SCI Immo Italia	(199)	(119)
Charges externes	Loyers (7)	SCI JLS	(270)	(29)
Rémunérations	Salaire (8)	Xavier Gallot-Lavallee	(5)	
Rémunérations	Salaire (8)	Roland Didier	(16)	
Rémunérations	Salaire (9)	Sergio LIMA (Administrateur de Gespi Swiss)	(251)	(174)
Bilan	Dettes	Montagne & Vallée	1 494	87
Bilan	Dettes	Gespi Swiss	13	400

(1) Convention d'animation entre MONTAGNE ET VALLEE et le groupe MND, incluant la prise en charge de les rémunérations de Monsieur Xavier Gallot-Lavallée, PDG du Groupe, et de Monsieur Roland Didier, Directeur Général Délégué du groupe, auparavant rémunéré directement par MND, ainsi que la refacturation de la convention conclue entre MONTAGNE ET VALLEE et OBNEVE, société contrôlée par Monsieur Ernesto BASSETTI, administrateur du Groupe MND.

(2) Refacturation des frais de déplacement et de représentation de Messieurs Xavier Gallot-Lavallée, Ernesto Bassetti et Roland Didier

(3) Convention de prestations de services conclue par Gespi Swiss avec le groupe MND, concernant les prestations de développement commercial de Monsieur Sergio Lima. Entrée en cours d'exercice au 31 mars 2013.

(4) Convention de location relative aux locaux de Sainte-Hélène du Lac conclue le 22/11/2013 entre MONTAGNE ET VALLEE et le groupe MND, incluant l'augmentation des superficies qui ont permis de regrouper 4 sites en un seul

(5) Convention de location relative aux locaux de Sainte-Hélène du Lac conclue entre la SCI Immo SHDL et le groupe MND, terminée le 22/11/2013 et reprise au nom de MONTAGNE ET VALLEE (cf (4)). SCI Immo SHDL est contrôlée majoritairement par Xavier GALLOT-LAVALLEE, Président Directeur Général de MND SA au 31 mars 2014.

(6) Convention de location relative aux locaux de Brescia (Italie) conclue entre MND ITALIA et la Srl Immo BRESCIA, filiale à 100% de Montagne et Vallée. Entrée en cours d'exercice au 31 mars 2013.

(7) Convention de location relative aux locaux de Tours en Savoie conclues entre MBS et la SCI JLS contrôlée minoritairement par la SCI IMMO SHDL. Entrée en cours d'exercice au 31 mars 2013.

(8) Rémunération des mandataires sociaux (PV du Conseil d'Administration du 21/06/2013).

(9) Contrat de travail conclu entre Sergio LIMA (Administrateur de Gespi Swiss) et MND Swiss SA. Le montant inclut l'ensemble des frais de déplacement de Monsieur Sergio Lima pour son activité au sein du Groupe. Entrée en cours d'exercice au 31 mars 2013.

Note 34 - Rémunérations des dirigeants

La société MND est devenue une Société Anonyme à conseil d'administration depuis le 15 mai 2013.

Au titre de l'exercice écoulé, les rémunérations versées par le Groupe aux dirigeants (PDG, DGD et autres membres du conseil d'administration) figurent dans la note 33 ci-dessus et sont notamment relatives :

- aux honoraires liés à la convention de management fees conclue entre la Société et Montagne et Vallée ;
- à divers contrats de prestations de services ;
- à des contrats de travail ;
- à des indemnités de mandat.

Note 35 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

<u>Engagements donnés</u>	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Cautions	845	550
Nantissements (titres, fonds de commerce, autres)	10 971	8 385
Dailly	2 578	4 205
Location simple	13 033	6 873
Autres		
Total engagements donnés	27 427	20 013
<u>Engagements reçus</u>	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Cautions		
Nantissements		
Autres		
Total engagements reçus	0	0

Précisions sur les engagements donnés :

- Les suretés réelles (nantissement de titres et de fonds de commerce) sont données en garantie pour des dettes financières.
- Les cautions bancaires sont données sur marché, retenues de garantie ou paiements d'acompte.
- Conformément aux termes du contrat d'émission des ADP 2012, la société a une obligation de paiement annuel d'une somme de 4% du produit brut de l'émission au titre de la rémunération du mandant, représentant l'ensemble des porteurs ADP, soit 100 K€ par an.

- Les contrats de location simple sont de nature immobilière et mobilière. La ventilation des loyers restants à payer par échéance est la suivante :

	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Inférieur à un an	2 610	1 338
Compris entre un et cinq ans	6 782	4 030
Supérieur à cinq ans	3 641	1 505
Total	13 033	6 873

Note 36 - Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige ou de fait exceptionnel susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le patrimoine ou les résultats de la Société ou du Groupe.

Note 37 - Événements postérieurs à la clôture de la période

Augmentation de capital du 7 juillet 2014

Le 7 juillet 2014, MND a réalisé une opération d'augmentation de capital par placement privé auprès d'investisseurs institutionnels, pour un montant total de 2 535 200 euros.

Les fonds levés dans le cadre de cette augmentation de capital vont permettre de compléter la levée de fonds réalisée lors de l'introduction en bourse pour mener à bien le projet de développement du Groupe à moyen terme sans recours complémentaire à l'endettement.

A l'issue de ce placement, MND a procédé à l'émission de 523 802 actions ordinaires nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réalisée par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, en application des treizième et dix-septième résolutions approuvées lors de l'Assemblée générale des actionnaires de MND en date du 12 septembre 2013.

Le prix de souscription a été fixé à 4,84 euros par action. A l'issue de cette opération, le nombre total d'actions MND est de 10 091 720, représentant 11 335 844 droits de vote. La dilution résultant de cette augmentation de capital représente 5,2% du capital après opération. Montagne et Vallée a souscrit à cette augmentation de capital à hauteur de 1 million d'euros et détient après opération 49,31% du capital et 54,87% des droits de vote.

Les actions nouvelles sont assimilées aux actions existantes. Elles sont cotées sur le marché d'Euronext, compartiment C à Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes sous le code ISIN FR0011584549.

Conformément à l'article 211-3 du règlement général de l'AMF, l'offre des actions de la Société dans le cadre de ce placement privé n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

Renforcement des capacités financières avec la mise en place d'une Equity Line

En juillet 2014, MND a conclu la mise en place d'une ligne pluriannuelle de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux. Cette ligne de financement sur 36 mois qui portera sur l'exercice de 2.500.000 actions avec une décote limitée à 5% pouvant représenter un montant d'environ 12,0 M€ sur la base du cours actuel. La mise en place de cette Equity Line est soumise au dépôt d'un prospectus pour visa auprès de l'AMF. Le dépôt devrait intervenir fin juillet pour un visa courant septembre. Cet outil de financement permettra à MND de faire face à l'accélération de son développement international et la montée en puissance du projet de mobilité urbaine par transport à câbles en lui procurant souplesse et garantie.

Hormis les points mentionnés ci-dessus, aucun événement postérieur à la clôture de la période n'est à mentionner.

Note 38 – Honoraires des commissaires aux comptes

	Au 31 mars 2014				Au 31 mars 2013			
	Deloitte & Associés		Orfis Réseau Baker Tilly		Deloitte & Associés		Orfis Réseau Baker Tilly	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
Audit								
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
* Emetteur	26	19%	26	32%	17	27%	17	17%
* Filiales intégrées globalement	76	56%	51	63%	7	11%	45	45%
>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes		0%		0%		0%		0%
* Emetteur		0%		0%	38	61%	38	38%
* Filiales intégrées globalement		0%		0%		0%		0%
Sous-Total	102	75%	76	95%	62	100%	100	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
> Juridique, fiscal, social		0%		0%		0%		0%
> Autres (à indiquer si >10% des honoraires d'audit)	35	25%	4	5%		0%		0%
Sous-total	35	25%	4	5%	0	0%	0	0%
TOTAL	136	100%	81	100%	62	100%	100	100%

8- ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes présentés dans le rapport financier sont établis conformément aux normes comptables applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du Groupe MND, et que le rapport financier présente un tableau fidèle des événements importants survenus au cours de l'exercice et de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées, ainsi que des principaux risques et incertitudes.

Xavier Gallot-Lavallée
Président Directeur Général

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme

Parc d'Activité Alpespace
74 Voie Magellan
73800 SAINTE-HELENE DU LAC

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2014

ORFIS BAKER TILLY
Le Palais d'Hiver
149 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Park Avenue
81 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme

Parc d'Activité Alpespace
74 Voie Magellan
73800 SAINTE-HELENE DU LAC

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 mars 2014 s'établit à 32 790 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note des méthodes d'évaluation et de présentation de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

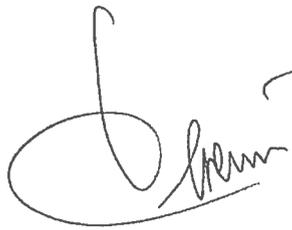
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne, le 31 juillet 2014

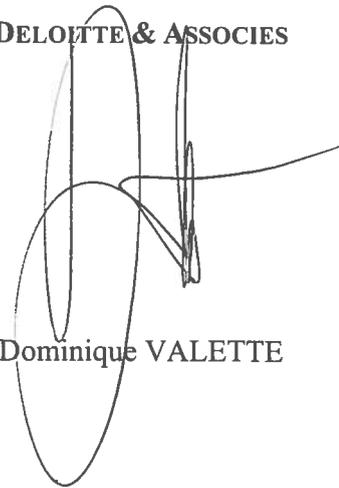
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno Genevois', written over a large, light-colored oval shape.

Bruno GENEVOIS

DELOITTE & ASSOCIES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dominique Valette', written over a large, light-colored oval shape.

Dominique VALETTE

Comptes annuels

 Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/14	Net au 31/03/13
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	690 000		690 000	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	199 016	26 694	172 322	25 769
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla	8 645	7 365	1 280	2 494
Autres immobilisations corporelles	913 917	174 254	739 663	122 781
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	33 249 345		33 249 345	17 898 544
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	341 748		341 748	268 717
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	35 402 671	208 313	35 194 358	18 318 304
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	662 196		662 196	840 116
Fournisseurs débiteurs				885
Personnel	48		48	80
Etat, Impôts sur les bénéfices	254 068		254 068	547 592
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	376 202		376 202	66 711
Autres créances	16 644 525		16 644 525	3 364 727
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman	39 287		39 287	18 725
Valeurs mobilières de placement	200 747		200 747	
Disponibilités	52 801		52 801	27 772
Charges constatées d'avance	282 367		282 367	251 682
TOTAL ACTIF CIRCULANT	18 512 241		18 512 241	5 118 291
Charges à répartir sur plusieurs exercices	51 896		51 896	42 961
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION	51 896		51 896	42 961
TOTAL ACTIF	53 966 808	208 313	53 758 496	23 479 556

 Bilan

	Net au 31/03/14	Net au 31/03/13
PASSIF		
Capital social ou individuel	8 898 164	5 393 405
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	18 134 858	1 654 044
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	444 172	412 006
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 595 951	1 984 805
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-556 495	643 312
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	185 621	56 050
TOTAL CAPITAUX PROPRES	29 702 270	10 143 622
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	13 643	15 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13 643	15 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	11 616 965	10 783 109
<i>Découverts et concours bancaires</i>	6 255 888	79 674
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	17 872 853	10 862 784
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	2 714 605	1 000 403
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 331 692	585 166
<i>Personnel</i>	153 014	130 212
<i>Organismes sociaux</i>	151 722	117 741
<i>Etat, Impôts sur les bénéficiaires</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	31 925	111 161
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	21 538	13 868
Dettes fiscales et sociales	358 198	372 982
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	678 678	
Autres dettes	1 086 557	499 600
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	24 042 583	13 320 934
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	53 758 496	23 479 556


Compte de résultat

	du 01/04/13 au 31/03/14 12 mois	%	du 01/04/12 au 31/03/13 12 mois	%	Var. abs. (%)
PRODUITS					
Production vendue	3 965 895	100,00	3 093 039	100,00	28,22
Subventions d'exploitation	1 463	0,04	22 500	0,73	-93,50
Autres produits	59 190	1,49	88 625	2,87	-33,21
Total	4 026 548	101,53	3 204 164	103,59	25,67
CONSOMMATION M/SES & MAT					
Variation de stock (m.p.)			2 264	0,07	-100,00
Autres achats & charges externes	2 922 656	73,69	1 975 888	63,88	47,92
Total	2 922 656	73,69	1 978 153	63,95	47,75
VALEUR AJOUTEE RETRAITEE	1 103 891	27,83	1 226 011	39,64	-9,96
CHARGES					
Impôts, taxes et vers. assim.	65 368	1,65	65 202	2,11	0,25
Salaires et Traitements	1 136 041	28,65	811 791	26,25	39,94
Charges sociales	472 967	11,93	342 191	11,06	38,22
Amortissements et provisions	90 441	2,28	89 792	2,90	0,72
Autres charges	8 506	0,21	986	0,03	762,50
Total	1 773 323	44,71	1 309 963	42,35	35,37
RESULTAT D'EXPLOITATION	-669 431	-16,88	-83 952	-2,71	697,40
Produits financiers	704 736	17,77	999 422	32,31	-29,49
Charges financières	447 790	11,29	635 576	20,55	-29,55
Résultat financier	256 946	6,48	363 846	11,76	-29,38
RESULTAT COURANT	-412 485	-10,40	279 895	9,05	-247,37
Produits exceptionnels	87 657	2,21	638 000	20,63	-86,26
Charges exceptionnelles	214 717	5,41	549 419	17,76	-60,92
Résultat exceptionnel	-127 060	-3,20	88 581	2,86	-243,44
Impôts sur les bénéfices	16 950	0,43	-274 836	-8,89	-106,17
RESULTAT DE L'EXERCICE	-556 495	-14,03	643 312	20,80	-186,50

Annexe

Règles et méthodes comptables

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Petits matériels de faible valeur

L'entreprise comptabilise en charges les matériels, outillages et matériels de bureau dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 500 Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais associés).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

- * Installations techniques : 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 8 ans
- * Matériel de transport : 1 à 3 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 1 à 8 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Titres de participation et autres immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

La société utilise les différentes méthodes d'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participations détenus, en fonction de chaque situation particulière.

Les méthodes d'évaluation sont les suivantes :

- pour les lignes de titres les plus significatives, valeur actuelle des flux de trésorerie futurs.
- pour les autres lignes de titres, comparaison avec la quote-part de l'actif net comptable des sociétés.

Règles et méthodes comptables

Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations ayant une incidence sur les états financiers.

Les principales estimations faites par le groupe portent notamment sur les hypothèses retenues pour

- l'évaluation et la dépréciation des actifs,
- l'évaluation des provisions.

Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la Direction dispose à la date d'arrêté des comptes.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise SA MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT, prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,74 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : Table INSEE 2011

CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement significatif dans les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes n'est survenu au cours de l'exercice.

CICE

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2013 et du 1er trimestre 2014 a été constaté pour un montant de 14 838 Euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Faits marquants

Montagne et Neige Développement SA (ci-après MND SA) est une société anonyme de droit français dont l'exercice social débute le 1er avril et se clôture le 31 mars. Son siège social est situé au Parc d'activités Alpages - 74 voie Magellan 78300 Sainte-Hélène du Lac. MND et ses filiales et sous-filiales (ci-après le « Groupe ») est l'un des seuls acteurs mondiaux à détenir une offre globale de produits et de services dédiés au développement, l'aménagement et la sécurisation des domaines skiables, sites de loisirs, voies d'accès et autres infrastructures en montagne.

Fort de son expertise industrielle dans le transport par câbles en montagne et d'une technologie innovante et protégée au niveau mondial, MND Group détient un formidable potentiel de croissance dans le domaine des transports collectifs urbains par câbles en offrant un mode de mobilité urbaine doux et alternatif.

Introduction en bourse

Sur l'exercice 2013/2014, le Groupe s'est introduit en bourse sur le marché NYSE Euronext à Paris, compartiment C.

L'offre, clôturée le 16 octobre 2013, a rencontré un vif intérêt à la fois auprès des Investisseurs Institutionnels et des Investisseurs Individuels, permettant la réalisation d'une augmentation de capital de 21,16 M€. La capitalisation boursière totale du Groupe MND sur la base d'un prix de l'action fixé à 6,08 € par action ressortait au moment de l'introduction en bourse à 58,2 M€.

Cette levée de fonds a pour but de :

- Finaliser les acquisitions de titres et d'actifs du Groupe austro-suédois Snownet ;
- Accompagner l'accélération de la croissance des activités historiques du Groupe ;
- Poursuivre les projets de R&D et notamment déployer le projet « mobilité urbaine ».

Acquisitions et créations

Au cours de l'exercice, le Groupe a mis en oeuvre sa stratégie de consolidation dans ses métiers historiques et a renforcé son portefeuille d'offres « Montagne » en pleine évolution où la concentration par métier est forte.

Des acquisitions ciblées ont permis d'enrichir son offre de produits et de services et d'apporter à ses clients des offres packagées et cohérentes pour assurer les aménagements et le développement de leurs sites.

Sur la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2014, la société MND SA a réalisé les opérations juridiques suivantes :

- Acquisition des sociétés Interfab GmbH (Autriche), Interfab AG (Suisse) et Vinterteknik (Suède) afin de consolider son réseau de distribution sur certaines zones géographiques ;
- Acquisition de la société GRC TEC (France) spécialisée dans la chaudronnerie et la mécano-soudure, et pouvant intervenir en tant que sous-traitant pour les filiales TAS, LST et SUFAG ;
- Création de la société Techfun afin de développer les activités de loisirs indoor et outdoor et renforcement de la participation dans la société Prisme ;
- Acquisition des 49% restants du capital de la société ETS ;
- Acquisition des 30% restants du capital de la société LST Ropeway Systems GmbH.

Par un protocole signé le 30 juillet 2013, le Groupe s'était porté acquéreur de certains actifs du Groupe Snownet (Enneigement de culture), notamment :

- 100% des titres de la société de production Areco située en Suède ;
- 100% des titres des filiales de distribution Sufag AG (Suisse) et Sufag Inc (Etats-Unis) ;
- Le fonds de commerce et la marque Sufag, des actifs corporels et du stock appartenant à la société Sufag GmbH

Faits caractéristiques

(Autriche) dans le cadre d'un « assets deal ».

Le périmètre de l'acquisition représente un chiffre d'affaires annuel de 17 M€ environ.

Ce protocole avait été signé sous réserve de la levée de la condition suspensive d'une augmentation de capital minimum de MND de 10,3 M€ avant le 31 octobre 2013.

Ainsi, suite à son introduction en Bourse en date du 23 octobre 2013, et conformément aux engagements qui avaient été pris, le Groupe a finalisé le 28 octobre 2013 l'acquisition de l'ensemble austro-suédois Snownet.

Les deux gammes des marques Sufag et Areco, de renommée internationale, venant parfaitement compléter la technologie détenue par le Groupe avec sa filiale Snowstar et sa couverture géographique, il a été décidé de fusionner les 3 gammes sous la marque SUFAG. Le Groupe dispose désormais de la gamme la plus performante au niveau énergétique à ce jour sur le marché et s'ouvre de nouveaux marchés notamment dans les zones scandinaves et germanophones.

Avec cette acquisition, le Groupe s'est hissé à la place de numéro 2 mondial sur un marché annuel de l'enneigement de culture estimé à environ 200 M€.

En date du 3 février 2014, le Groupe est devenu l'actionnaire unique de la société PRISME spécialisée dans l'aménagement de zones de loisirs (Via Ferrata, luges, tyroliennes, parcs aventure, ...). La société a été fusionnée dans la société TECHFUN qui regroupe les activités Loisirs au sein du Groupe MND.

Enfin, le Groupe a créé l'entité juridique CABLINE qui porte le projet « mobilité urbaine ». En effet, fort de son expertise dans les remontées mécaniques et d'une technologie protégée par 23 brevets, MND va développer le CABLINE. Ce mode de transport doux et alternatif fait l'objet d'un très vif intérêt dans la mesure où il répond à l'ensemble des enjeux de la mobilité urbaine et représente une solution économique et écologique adaptée aux transports collectifs du XXIème siècle. Ce marché est estimé par la société à 2,5 milliards d'euros dans le monde.

La mise en place de ces bases de développement a bouleversé profondément le périmètre de l'entreprise. MND a mené de front l'ensemble des chantiers en un temps très court pour mettre à profit l'ensemble de ses atouts avec notamment :

- L'intégration de l'ensemble Snownet « regroupant les marques Sufag et Areco » et des sociétés GRCTEC, Prisme, Interfab et Vinterteknik se sont accompagnées d'une spécialisation des sites industriels avec l'optimisation des gammes de produits, le regroupement et le déménagement de certains sites pour optimiser les coûts industriels et logistiques ;
- Une politique d'achats centralisés a été engagée, facteur de premières économies pour l'ensemble des entités, elle commencera de produire des effets significatifs dès l'exercice 2014/15 ;
- Le renforcement et la réorganisation des équipes à tous les niveaux, commerciaux, industriels, fonctionnels, ont nécessité des transferts, de nouvelles embauches et des plans de formation ceci afin d'accompagner le changement de dimension du Groupe et de le structurer en conséquence ;
- La montée en puissance des filiales de distribution s'est poursuivie et a permis au Groupe de doubler sa présence internationale ;
- L'implémentation d'un système d'information et de gestion unifié a été démarrée pour bénéficier à l'avenir d'outils de pilotage et de reporting performants ;
- Des actions fortes pour optimiser la R&D ont été mises en place notamment dans les activités remontées mécaniques et enneigement.

Modifications du capital social

Le capital social a subi les modifications suivantes :

- une augmentation de capital par émission de 54 687 actions nouvelles au prix de 8,96 euros par titre comprenant 3,72 euros de valeur nominale et 5,24 euros de prime

 **Faits caractéristiques**

- une augmentation de capital par émission de 15 049 actions nouvelles au prix de 26,58 euros par titre comprenant 3,72 euros de valeur nominale et 22,86 euros de prime

- une augmentation de capital par émission de 2 338 actions nouvelles au prix de 42,77 euros par titre comprenant 3,72 euros de valeur nominale et 39,05 euros de prime

L'assemblée générale décide que le capital social de 5 661 520,08 euros divisé en 1 521 914 actions de 3,72 de valeur nominale soit divisé en 6 087 656 actions de 0,93 euros de valeur nominale. Chaque actionnaire se voit attribuer 4 actions nouvelles pour 1 action ancienne.

Le capital passe donc de 5 393 404,80 (1 449 840 actions à 3,72 euros) à 5 661 520,08 euros (6 087 656 actions à 0,93 euros).

Suite à l'ouverture du capital à l'offre public, l'assemblée approuve en date du 22 octobre 2013 l'augmentation de capital par l'émission de 3 480 262 actions au prix de 6,08 euros par action comprenant 0,93 euros de valeur nominale et 5,15 euros de prime d'émission.

A la date de clôture, le capital social est de 8 898 163,74 réparti en 9 567 918 actions à 0,93 euros.

Autres événements

Au cours de l'exercice, la société a procédé à un changement de forme sociale, passant de S.A.S. à S.A.


Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	96 878	859 080	66 943	889 016
Immobilisations incorporelles	96 878	859 080	66 943	889 016
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 645			8 645
- Installations générales, agencements aménagements divers	90 177	373 468	37 619	426 026
- Matériel de transport	26 460		20 105	6 355
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	185 718	311 416	15 597	481 537
Immobilisations corporelles	311 000	684 884	73 321	922 562
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	17 898 544	16 367 169	1 016 368	33 249 345
- Prêts et autres immobilisations financières	268 717	117 823	44 792	341 748
Immobilisations financières	18 167 261	16 484 992	1 061 160	33 591 093
ACTIF IMMOBILISE	18 575 139	18 028 956	1 201 424	35 402 671

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

La SAS Montagne et Neige Developpement a intégré dans le coût d'entrée des titres de l'exercice les frais d'acquisition liés à ces immobilisations financières. Ces frais sont amortis sur une durée de 5 ans à compter de l'activation de ces charges.

Liste des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autre que le capital	Quote-part du capital détenue	Résultats du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
MND AMERICA SALT LAKE CITY	507 000	-570 000	100,00	-433 000
LST Ropeway Systems GmbH LENGGRIES	315 000	-120 000	100,00	-3 421 000
MND ITALIA SRL 20124 MILAN	110 000	1 804 000	100,00	-161 000
ARECO SNOWSYSTEM 83152 OSTERSUND	275 000	2 795 000	100,00	144 000
SAS TECHFUN 73800 SAINTE HELENE DU LAC	75 000	-175 000	100,00	-167 000
SAS MBS 73800 SAINTE HELENE DU LAC	2 000 100	-1 103 387	100,00	-694 295
MND EASTERN EUROPE 05801 POPRAD	400 000	-119 000	100,00	311 000
SAS ENTREPRISE DE TRAVAUX SPECIAUX 73800 SAI	150 000	-147 997	100,00	-118 732
SAS GRC TEC INDUSTRIE 73800 SAINTE HELENE DU L	500 000	-437 008	100,00	-652 773
MND TURKEY ISTANBUL	74 000	-218 000	100,00	-233 000
CABLINE 73800 SAINTE HELENE DU LAC	500 000	-74 000	100,00	-74 000
SAS SUFAG 73800 SAINTE HELENE DU LAC	2 000 043	-622 271	100,00	-2 096 665
SAS TAS 73800 SAINTE HELENE DU LAC	500 000	-73 294	100,00	-1 038 372
SUFAG SNOWBUSINESS GMBH 6020 INNSBRUCK	100 000	2 501 000	100,00	-1 005 000
MND SVERIGE AB VASTERNORRLAND	67 000	492 000	100,00	138 000
MND SWISS 1933 SEMBRANCHER	492 000	-238 000	100,00	-153 000
MND IBERIA . MONTFERRER	110 000	-104 000	100,00	-104 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

 Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	71 109	22 301	66 716	26 694
Immobilisations incorporelles	71 109	22 301	66 716	26 694
- Installations générales, agencements et installations techniques, matériel et outillage industriels	6 151	1 214		7 365
- Installations générales, agencements aménagements divers	48 151	16 847	32 076	32 922
- Matériel de transport	21 161	2 118	20 105	3 174
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	110 262	37 748	9 853	138 157
Immobilisations corporelles	185 725	57 927	62 034	181 619
ACTIF IMMOBILISE	256 835	80 228	128 750	208 313

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	458 878		458 878
Prêts			
Autres	341 748		341 748
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	662 196	662 196	
Autres	17 274 843	17 274 843	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	282 367	282 367	
Total	19 020 032	18 219 406	800 626
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 8 898 163,74 Euro décomposé en 9 567 918 titres d'une valeur nominale de 0,93 Euro.

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres convertis	Titres en fin d'exercice
Nombre d'actions au 31 mars 2013	1 449 840	72 074	1 521 914	
Conversion des actions		6 087 656		6 087 656
Augmentation du capital par voie d'offre publi		3 480 262		3 480 262
TOTAL	1 449 840	9 639 992	1 521 914	9 567 918

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	643 312
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	643 312
Affectations aux réserves	643 312
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	643 312

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/04/2013	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/03/2014
Capital	5 393 405		3 504 759		8 898 164
Primes d'émission	1 654 044		16 480 814		18 134 858
Réserve légale	412 006	32 166	32 166		444 172
Réserves générales	1 984 805	611 146	611 146		2 595 951
Résultat de l'exercice	643 312	-643 312	-556 495	643 312	-556 495
Provisions réglementées	56 050		132 200	2 629	185 621
Total Capitaux Propres	10 143 622		20 204 589	645 940	29 702 270


Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	56 050	132 200	2 629	185 621
Implantations à l'étranger				
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	56 050	132 200	2 629	185 621
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		132 200	2 629	

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	15 000		1 357		13 643
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	15 000		1 357		13 643
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			1 357		
Financières					
Exceptionnelles					


Notes sur le bilan

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	6 255 888	6 255 888		
- à plus de 1 an à l'origine	11 616 965	1 703 161	8 814 234	1 099 571
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 331 692	1 331 692		
Dettes fiscales et sociales	358 198	358 198		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	678 678	678 678		
Autres dettes	3 801 162	3 801 162		
Produits constatés d'avance				
Total	24 042 583	14 128 778	8 814 234	1 099 571
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 763 560			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	928 669			
Dettes envers les associés	2 714 605			


Notes sur le bilan

Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

Autres informations

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations	32 790 467	
Créances rattachées à des participations	458 878	
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières	72 710	
Total Immobilisations	33 322 055	
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	628 434	
Autres créances	16 605 999	
Capital souscrit appelé, non versé		
Total Créances	17 234 433	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	2 714 605	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	149 639	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total Dettes	2 864 244	

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

L'ensemble du chiffre d'affaires est constitué principalement de refacturations faites aux filiales du Groupe MND.

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	2 194		2 194
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	2 015 001	1 075 001	3 090 002
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	873 698		873 698
TOTAL	2 890 894	1 075 001	3 965 895

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 12 000 Euro

Résultat financier

	31/03/2014	31/03/2013
Produits financiers de participation	668 438	521 504
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	11 327	
Autres intérêts et produits assimilés	24 907	918
Reprises sur provisions et transferts de charge		477 000
Différences positives de change	55	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	9	
Total des produits financiers	704 736	999 422
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	446 230	635 516
Différences négatives de change	1 560	60
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	447 790	635 576
Résultat financier	256 946	363 846

Notes sur le compte de résultat

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation 79100000 - TRANSF. DE CH EXPLOIT. SANS TVA	57 820	
Transfert de charges financières	57 820	
Total	57 820	

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Parties liées

Montant compris dans les charges financières : 45 754 Euro

Montant compris dans les produits financiers : 668 348 Euro

Charges et Produits exceptionnels

Analyse du résultat exceptionnel

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	18	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	77 882	
Autres charges	1 033	
Amortissements dérogatoires	132 200	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes		118
Produits des cessions d'éléments d'actif		77 410
Amortissements dérogatoires		2 629
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		7 500
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 585	
TOTAL	214 717	87 657

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 33 1/3 %	
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	2 040
Autres imputations	

Le montant du CICE pour l'exercice 2013/2014 a été comptabilisé pour un montant de 14 838 euros.

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	-412 485	16 950	-429 435
+ Résultat exceptionnel	-127 060		-127 060
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-539 545	16 950	-556 495

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2004, la société SA MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

Charges de l'exercice : 18 990 Euro

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

Conformément aux modalités prévues, la SAS MBS-ADIC, la SAS TAS, et la société SUFAG versent à la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leurs résultats en l'absence d'intégration fiscale.

Par rapport à l'exercice précédent, la seule variation de périmètre de l'intégration fiscale provient de la société SUFAG qui est un nouveau membre du groupe fiscale.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Augmentation de capital du 7 juillet 2014

Le 7 juillet 2014, MND a réalisé une opération d'augmentation de capital par placement privé auprès d'investisseurs institutionnels, pour un montant total de 2 535 200 euros.

Les fonds levés dans le cadre de cette augmentation de capital vont permettre de compléter la levée de fonds réalisée lors de l'introduction en bourse pour mener à bien le projet de développement du Groupe à moyen terme sans recours complémentaire à l'endettement.

A l'issue de ce placement, MND a procédé à l'émission de 523 802 actions ordinaires nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réalisée par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, en application des treizième et dix-septième résolutions approuvées lors de l'Assemblée générale des actionnaires de MND en date du 12 septembre 2013.

Le prix de souscription a été fixé à 4,84 euros par action. A l'issue de cette opération, le nombre total d'actions MND est de 10 091 720, représentant 11 335 844 droits de vote. La dilution résultant de cette augmentation de capital représente 5,2% du capital après opération. Montagne et Vallée a souscrit à cette augmentation de capital à hauteur de 1 million d'euros et détient après opération 49,31% du capital et 54,87% des droits de vote.

Les actions nouvelles sont assimilées aux actions existantes. Elles sont cotées sur le marché d'Euronext, compartiment C à Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes sous le code ISIN FR0011584549.

Conformément à l'article 211-3 du règlement général de l'AMF, l'offre des actions de la Société dans le cadre de ce placement privé n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

Renforcement des capacités financières avec la mise en place d'une Equity Line

En juillet 2014, MND a conclu la mise en place d'une ligne pluriannuelle de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux. Cette ligne de financement sur 36 mois qui portera sur l'exercice de 2.500.000 actions avec une décote limitée à 5% pouvant représenter un montant d'environ 12,0 M€ sur la base du cours actuel. La mise en place de cette Equity Line est soumise au dépôt d'un prospectus pour visa auprès de l'AMF. Le dépôt devrait intervenir fin juillet pour un visa courant septembre. Cet outil de financement permettra à MND de faire face à l'accélération de son développement international et la montée en puissance du projet de mobilité urbaine par transport à câbles en lui procurant souplesse et garantie.

Hormis les points mentionnés ci-dessus, aucun événement postérieur à la clôture de la période n'est à mentionner.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 25 personnes dont 2 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	14	
Agents de maîtrise et techniciens	7	
Employés	4	
Ouvriers		
Total	25	

Autres informations

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans.

Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F.) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 1 424 heures dont 1 424 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

 **Autres informations**

Engagements financiers

Engagements donnés

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

1 / En garantie des emprunts d'un montant total de 3 600 000 € répartis entre le Crédit Agricole Centre Est, Crédit Agricole Des Savoie et la Caisse d'Epargne :

Nantissement de 100% des titres de la SAS Technologie Alpine de Sécurité au profit des différents établissements bancaires ci-dessus

Nantissement de 100% des titres de la SAS MBS-ADIC au profit des différents établissements bancaires ci-dessus

Nantissement de 49,90 % des titres de la SAS SUFAG au profit des différents établissements bancaires ci-dessus

Capital et intérêts restant à verser à la clôture de l'exercice sur ces emprunts :

Crédit Agricole Centre Est :

Capital : 857 142 €

Crédit Agricole Des Savoie :

Capital : 886 890 €

Caisse d'Epargne :

Capital : 886 493 €

2 / En garantie de l'emprunt d'un montant initial total de 1 800 000 €

Gage espèces de 90 000 € au profit d'OSEO.

Capital et intérêts restant à verser à la clôture de l'exercice sur l'emprunt :

Capital : 1 800 000 €

3 / En garantie de l'emprunt d'un montant initial total de 1 200 000 €

Gage espèces de 60 000 € au profit d'OSEO

Capital et intérêts restant à verser à la clôture de l'exercice sur l'emprunt :

Capital : 1 200 000 €

4 / En garantie des emprunts d'un montant total de 2 400 000 € répartis entre le Crédit Agricole Centre Est, Banque Populaire des Alpes et la Caisse d'Epargne :

- Contre garantie OSEO à hauteur de 25 % du montant souscrit

- Nantissement de 50,10 % des actions de la société SUFAG

- Nantissement en premier rang du fonds de commerce d'achat, de vente de valeurs mobilières, opération de gestion de portefeuille, prise de participations dans toutes sociétés, fournitures de prestations commerciales, comptables, administratives et financières exploité par la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Le nantissement des titres SUFAG se répartit pour 49,9 % au titre de l'emprunt global de 3 600 000,00€ (Crédit Agricole Centre-Est, Crédit Agricole des Savoie, et la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes) et pour 50,10% au titre de l'emprunt global de 2 400 000,00 € (souscrit auprès Crédit Agricole Centre-Est, Banque Populaire des Alpes et la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes).

Capital et intérêts restant à verser à la clôture de l'exercice sur ces emprunts :

Crédit Agricole Centre Est :

Capital : 641 870 €

Banque Populaire des Alpes :

Capital : 643 754 €

Caisse d'Epargne :

Capital : 643 978 €

Autres informations

5 / En garantie de l'emprunt d'un montant initial total de 2 000 000 €
Gage espèces de 100 000 € au profit d'OSEO

6 / En garantie de l'emprunt d'un montant initial total de 150 000 €
Gage espèces de 7 500 € au profit d'OSEO

7/ En garantie d'un emprunt de 300 K auprès de la banque Palatine :
- Nantissement en 2ème rang du fonds de commerce d'achat, de vente de valeurs mobilières, opération de gestion de portefeuille, prise de participations dans toutes sociétés, fournitures de prestations commerciales, comptables, administratives et financières exploité par la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT
- Contre garantie OSEO à hauteur de 40 % du montant souscrit

Capital restant dû : 274 061,97

8/ En garantie d'un emprunt de 615 K auprès de la banque Palatine :
- Nantissement en 3ème rang du fonds de commerce d'achat, de vente de valeurs mobilières, opération de gestion de portefeuille, prise de participations dans toutes sociétés, fournitures de prestations commerciales, comptables, administratives et financières exploité par la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT
- Contre garantie OSEO à hauteur de 40 % du montant souscrit

Capital restant dû : 561 827,05

9/ En garantie d'un emprunt de 900 K auprès de la banque Palatine :
- Nantissement en 4ème rang du fonds de commerce d'achat, de vente de valeurs mobilières, opération de gestion de portefeuille, prise de participations dans toutes sociétés, fournitures de prestations commerciales, comptables, administratives et financières exploité par la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Capital versé : 713 268,00

Capital restant dû : 703 608,80

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
<i>Caution solidaire au profit de la SAS MBS</i>	2 000 000
<i>Caution sur marché au profit de LST Allemagne</i>	140 000
Avals et cautions	2 140 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	2 140 000
Dont concernant :	

 **Autres informations**

	Montant en Euro
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 37 532 Euro

Crédit d'impôts compétitivité et emploi

Le CICE servira principalement à l'amélioration du fonds de roulement de l'entreprise.

Comptes de régularisation

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	du 01/04/13 au 31/03/14 12 mois
Créances rattachées à des participations	
Autres titres immobilisés	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
41810000 - CLIENTS FACT. A ETABLIR	12 000
	12 000
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
51870000 - BANQUES PROD. A RECEVOIR	3 150
	3 150
Total général	15 150

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

La société a opté pour l'étalement des charges correspondant aux frais d'émission d'emprunt pour un montant total de 70 963 €. Ces frais seront amortis de manière linéaire sur la durée de l'emprunt (5 ou 7 ans).

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONST.D AVANCE	282 367		
Total	282 367		

 **Comptes de régularisation**

CHARGES A PAYER

	Montant
FOURNISSEURS FACT.N.P.	76 829
FOURNISSEURS IMMO FNP	678 678
INT.COURUS SUR EMPRUNTS	58 214
INTERETS COURUS A PAYER	15 546
DETTES PROV. CONGES A PAYER	120 480
PERSONNEL CHARGES A PAYER	10 000
CHARGES SOC. SUR CONGES	48 879
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	5 100
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	21 538
Total	1 035 265

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	31.03.2010	31.03.2011	31.03.2012	31.03.2013	31.03.2014
1 - <u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
a) Capital social	3 120 060	4 120 060	4 301 691	5 393 404	8 898 163
b) Nombre des actions ordinaires existantes	312 006	412 006	425 910	1 449 840	9 567 918
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	/	/	/	/	/
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
d1. Par conversion d'obligations	100 000	/	/	/	/
d2. Par exercice de droits de souscription					
2 - <u>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 640 715	1 943 777	2 271 786	3 093 039	3 965 894
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	668 537	488 302	-18 333	30 918	-320 890
c) Impôts sur les bénéfices	- 38 747	- 137 018	-28 550	-274 836	16 950
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 481 515	602 355	-46 229	643 312	-556 495
f) Résultat distribué	/	200 000	/	/	/
3 - <u>RESULTATS PAR ACTION</u>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,26	1,52	0,02	0,21	-0,04
b) Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	4,75	1,46	-0,11	0,44	-0,06
c) Dividende attribué à chaque action	/	0,48	/	/	/
4 - <u>PERSONNEL</u>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	9	10	14	20	25
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	280 576	367 474	545 859	811 791	1 136 041
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales)	122 357	155 918	226 048	342 191	472 967

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme

Parc d'Activités Alpespace
74 Voie Magellan
73800 SAINTE-HELENE DU LAC

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 mars 2014

ORFIS BAKER TILLY
Le Palais d'hiver
149 Boulevard Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Park Avenue
81 boulevard Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme

Parc d'Activités Alpespace
74 Voie Magellan
73800 SAINTE-HELENE DU LAC

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 mars 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-31 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Les personnes concernées par ces conventions sont indiquées dans le tableau annexe en dernière page du présent rapport.

- **Avenants à la convention d'animation (Convention initiale du 30 avril 2013 déjà approuvée, Avenant n°1 du 28 juin 2013 et Avenant n°2 du 1^{er} novembre 2013)**

La société MONTAGNE ET VALLEE effectue pour le compte des sociétés du groupe (MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT et ses filiales) des prestations d'assistance dans les domaines comptable et financier, commercial, personnel et informatique.

Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 28 juin 2013, a autorisé la signature d'un avenant n°1 à cette convention, qui est intervenu ce même jour, afin d'y intégrer les sociétés TECHFUN, SUFAG SNOWBUSINESS GmbH, nouvelles filiales de la Société, ainsi que la société ARECO SNOWSYSTEM AB, pour laquelle la Société avait signé un compromis de vente en date du 5 juin 2013 en vue d'acquérir la totalité du capital social.

De même, le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 octobre 2013, a autorisé la signature d'un avenant n°2 à cette convention, intervenu en date du 1^{er} novembre 2013, afin d'y intégrer la société CABLINE.

Un montant global de 900.000 € a été facturé à votre Société et à ses filiales (dont 160.000 € à votre Société) pour l'exercice du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, correspondant aux coûts complets de fonctionnement (coûts de personnel et frais généraux) augmentés d'une marge de 10%.

En complément, un montant de 103.613 € a été facturé à votre Société, relatifs aux frais de déplacement et d'hébergements supportés par les personnels de MONTAGNE ET VALLEE.

▪ **Avenants à la convention de prestations de services et répartition des frais généraux (Convention initiale du 30 avril 2013 déjà approuvée, Avenant n°1 du 28 juin 2013 et Avenant n°2 du 1^{er} novembre 2013)**

Votre Société réalise pour le compte de ses filiales une mission d'assistance en matière comptable, financière, juridique, commerciale, RH, gestion des achats, QSE et informatique.

Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 28 juin 2013, a autorisé la signature d'un avenant n°1 à cette convention, qui est intervenu ce même jour, afin d'y intégrer les sociétés TECHFUN, SUFAG SNOWBUSINESS GmbH, nouvelles filiales de la Société, ainsi que la société ARECO SNOWSYSTEM AB, dont la Société avait signé un compromis de vente en date du 5 juin 2013 en vue d'acquérir la totalité du capital social.

De même, le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 octobre 2013, a autorisé la signature d'un avenant n°2 à cette convention, intervenu en date du 1er novembre 2013, afin d'y intégrer la société CABLINE.

Les prestations sont rémunérées par les bénéficiaires sur une base budgétaire initialement fixée à un montant global de 3.850.000 €, facturable trimestriellement avec régularisation en fin d'exercice. Dans le cadre de l'avenant n°2, ce montant a été revu, sans que les principes de calcul ne soient modifiés, au titre de l'exercice ouvert à compter du 1er avril 2013.

Ces prestations sont facturées sur la base des coûts complets ou réels supportés outre une marge de 10% et sont réparties en fonction d'unités d'œuvre spécifiques selon la nature des prestations.

Sur l'exercice clos le 31 mars 2014, un produit de 3.060.002 € a été comptabilisé, se décomposant comme suit :

Sociétés	Montants (en €)
MBS	447.001
Technologie Alpine de Sécurité - TAS	581.000
E.T.S.	95.000
SUFAG France S.A.S.	573.000
LST LOIPOOLDER	574.001
LST ROPEWAY France S.A.S.	170.000
MND ITALIA	58.000
GRC-TEC	95.000
MND EASTERN EUROPE	41.000
MND AMERICA	23.000
MND SWISS	30.000
MND TURKEY	32.000
MND IBERIA	14.000
SUFAG SNOWBUSINESS GMB	122.000
PRESTA SERV MND SVERIGE AB	69.000
ARECO SNOWSYSTEM AB	112.000
TECHFUN	24.000
CABLINE	-
TOTAL	3 060 002

▪ **Avenant à la convention de gestion centralisée de trésorerie (Convention initiale du 30 avril 2013 déjà approuvée, Avenant n°1 du 28 juin 2013 et Avenant n°2 du 1^{er} novembre 2013)**

Votre Société a reçu mandat de ses filiales afin de gérer la trésorerie du groupe par le biais d'un compte bancaire centralisateur.

Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 28 juin 2013, a autorisé la signature d'un avenant n°1 à cette convention, qui est intervenu ce même jour, afin d'y intégrer les sociétés TECHFUN, SUFAG SNOWBUSINESS GmbH, nouvelles filiales de la Société, ainsi que la société ARECO SNOWSYSTEM AB, dont la Société avait signé un compromis de vente en date du 5 juin 2013 en vue d'acquérir la totalité du capital social.

De même, le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 octobre 2013, a autorisé la signature d'un avenant n°2 à cette convention, intervenu en date du 1^{er} novembre 2013, afin d'y intégrer la société CABLINE.

Les avances réciproques résultant du mécanisme de nivellement quotidien du solde des comptes bancaires portent intérêts au taux Euribor 3 mois plus 200 points de base à compter du 1^{er} avril 2013.

Sur l'exercice clos le 31 mars 2014, les produits / (charges) suivants ont été comptabilisés :

Sociétés	Montants (en €)
ARECO SNOWSYSTEM AB	(9 012)
CABLINE	(3 414)
E.T.S.	3 243
GRC TEC	7 301
LST GmbH	33 176
LST S.A.S.	1 146
MBS	17 621
MND EASTERN EUROPE	5 710
MND IBERIA	4 562
MND ITALIA	7 393
MND SWISS	8 761
MND TURKEY	3 692
MND USA	8 354
SUFAG France S.A.S.	49 047
TECHFUN	5 702
Technologie Alpine de Sécurité - TAS	(17 820)
TOTAL	125 462

▪ **Contrat de sous-location conclu avec la société MONTAGNE ET VALLEE (Convention initiale du 22 novembre 2013 et Avenant n°1 du 1^{er} janvier 2014)**

Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 21 novembre 2013, a autorisé la signature d'un contrat de sous-sous-location concernant le siège social, avec la société MONTAGNE ET VALLEE.

Le contrat a été conclu pour une durée de 9 années à compter du 22 novembre 2013, la Société ayant la faculté de faire cesser le bail à l'expiration de chaque période recommandée avec un préavis de 6 mois, sans qu'aucune indemnité ne lui soit due.

Le loyer avait été fixé à 74.902,73 euros hors charges et hors taxes, payable trimestriellement et à l'avance, auquel est ajouté le remboursement des charges et prestations applicables aux lieux loués ainsi que les provisions sur charges (avec révision annuellement et de plein droit en fonction de l'indice du coût de la construction publié trimestriellement ou par un indice équivalent en cas de

disparition). Un dépôt de garantie de 44.791,83 euros avait également été prévu, étant précisé qu'il devra rester équivalent à 6 mois de loyers.

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant en raison de l'achèvement des travaux d'agrandissement et de restructuration des locaux en date du 1er janvier 2014, lequel avenant était d'ores et déjà anticipé le 21 novembre 2013.

Le loyer a été fixé à 121.184,50 euros hors charges et hors taxes, payable trimestriellement et à l'avance, auquel est ajouté le remboursement des charges et prestations applicables aux lieux loués ainsi que les provisions sur charges (sans modification des clauses de révision). Un dépôt de garantie de 72.711 euros a également été prévu, étant précisé qu'il devra rester équivalent à 6 mois de loyers.

Sur l'exercice clos le 31 mars 2014, soit à compter du 22 novembre 2013, une charge de loyer d'un montant de 38.411 € a été comptabilisée.

▪ **Protocole de cession d'actions de la société LST**

Comme relaté dans notre précédent rapport spécial daté du 30 juillet 2013, la société GESPISWISS a cédé à votre Société la totalité des actions qu'elle détenait dans le capital de la société LST (21,667%) du capital. Cette cession est réalisée moyennant un prix total de 742.000 €.

Cette convention a été autorisée préalablement par le Conseil d'Administration du 2 juillet 2013.

Votre Société s'est par ailleurs engagée à prendre en charge une assurance homme clé au nom de Monsieur Sergio LIMA à hauteur de 500.000 euros au bénéfice des personnes que ce-dernier définirait.

▪ **Avenants aux conventions de prestations de services conclues entre la société GESPISWISS, votre Société et la société LST ROPEWAYS SYSTEMS GmbH**

Le protocole d'accord, cité ci-dessus, a modifié les conventions de prestations de services conclues entre la société GESPISWISS d'une part, votre Société et la société LST ROPEWAYS SYSTEMS GmbH d'autre part.

En premier lieu, Convention entre la société GESPISWISS et votre Société (Convention initiale du 1^{er} août 2012 et avenant n°1 du 16 juillet 2013)

Cette convention prévoit la réalisation d'une mission, au profit de votre Société et de ses filiales, d'assistance à l'établissement de business plans relatifs à leurs activités actuelles et futures.

Sa rémunération a ainsi été modifiée par avenant en date du 16 juillet 2013, la facturation étant fixée au temps passé dans la limite de 50.000 euros hors taxes

annuels. La durée de cette convention est également passée le 16 juillet 2013, à cinq années à compter de leur entrée en vigueur, avec une résiliation anticipée sans indemnité pour 5 cas listés. A l'issue de la période initiale de cinq années, la convention est renouvelable par période d'un an par tacite reconduction.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, votre Société a comptabilisé une charge de 50.000 euros au titre de cette convention.

En second lieu, Convention entre la société LST ROPEWAYS SYSTEMS GmbH et votre Société (Convention initiale du 1^{er} août 2012 et avenant n°1 du 31 mars 2014)

Cette convention, conclue le 1^{er} août 2012, prévoit une mission d'assistance et de conseils par la société GESPISWISS, au profit de la société LST ROPEWAYS SYSTEMS GmbH, filiale de notre Société.

La rémunération de cette prestation a été modifiée en date du 16 juillet 2013, la facturation étant fixée au temps passé dans la limite de 150.000 euros hors taxes annuels. La durée de cette convention est également passée le 16 juillet 2013, à cinq années à compter de leur entrée en vigueur, avec une résiliation anticipée sans indemnité pour 5 cas listés. A l'issue de la période initiale de cinq années, la convention est renouvelable par période d'un an par tacite reconduction.

Nous vous informons que le conseil d'administration de votre Société, au cours de sa réunion en date du 31 mars 2014, a autorisé la signature d'un avenant au protocole décrit ci-avant, prévoyant la refacturation en totalité, par la société LST ROPEWAYS SYSTEMS GmbH, à la Société, de la rémunération indiquée ci-avant, laquelle est intervenue immédiatement.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, la société GESPISWISS a facturé à la société LST ROPEWAYS SYSTEMS GmbH la somme de 150.000 euros au titre de cette convention. Cette somme a été refacturée en totalité à votre Société.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

▪ **Convention d'assistance (Convention du 30 avril 2013)**

Votre Société facture à la société MONTAGNE ET VALLEE une assistance dans les domaines de l'assistance comptable, financière, communication et marketing, contrôle de gestion, juridique, informatique et sociale.

En contrepartie de ces prestations, votre Société a perçu pour l'exercice 2013/2014 une redevance annuelle forfaitaire de 18.000 € correspondant aux coûts complets outre une marge de 10%.

▪ **Sous-location de locaux (Avenant du 1^{er} juillet 2012 au contrat)**

Nous vous rappelons que votre société a pris à bail à titre de sous-location des locaux à usage d'ateliers et de bureaux auprès de la SCI IMMO MND.

Nous vous informons qu'il a été mis fin à cette convention avec effet au 21 novembre 2013.

Sur l'exercice clos le 31 mars 2014, soit jusqu'au 21 novembre 2013, une charge de loyer d'un montant de 38.573 € a été comptabilisée.

▪ **Contrat d'agent (Convention du 11 avril 2013)**

La société MND Swiss en sa qualité d'agent fournit toute assistance, services et conseils dans le cadre de la gestion et de la relation avec la clientèle de votre Société. Elle perçoit à ce titre une rémunération annuelle fixée à 137.000 CHF outre un montant de 10% de cette rémunération en couverture de ses frais de gestion, plus frais de déplacement et d'hébergement refacturés à l'euro l'euro.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, votre Société a comptabilisé une charge de 239 823 €.

Villeurbanne, le 31 juillet 2014

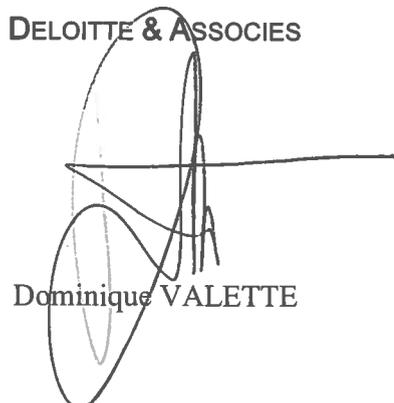
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY



Bruno GENEVOIS

DELOITTE & ASSOCIES



Dominique VALETTE

Tableau annexe - Personnes concernées par les conventions relevant de l'article L. 225-40 du Code de commerce

Sociétés	Xavier GALLOT-LAVALLEE	Roland DIDIER	Ernesto BASSETTI	Sergio LIMA	Détention > 10%
Montagne et Neige Développement - MND	PDG	Adm. + DGD	Adm. + VP + Fondé de pouvoir	Adm. Et Fondé de pouvoir	
TAS	RP				X
MBS	RP				X
E.T.S.	RP				X
Sufag SAS	RP				X
LST Ropeways Systems SAS	RP				X
GRC TEC	RP				X
TECHFUN	RP				X
CABLINE	RP				X
Sufag AB	Pdt du CA				
Sufag Gmbh				Adm.	
MND Americ Corp.	Adm.				
MND Eastern Europe	Pdt du CS				
MND Italia Spa	Vice-Président		Adm.		
MND Swiss	Pdt du CA				
MND Sverige	Adm.				
LST Gmbh	DG				
MND Iberia	Pdt				
MND Turkey	Pdt				
Montagne et Vallée	Pdt	DG	Fondé de pouvoir		
GespiSwiss				Adm.	
IMMO SHDL	Gérant				
JLS	Co-Gérant	Co-Gérant			
IMMO BRESCIA	Adm.				

Pdt : Président - CA : Conseil d'Administration - DG : Directeur Général - Adm. : Administrateur - RP : Représentant permanent - DGD : Directeur Général Délégué - CS : Conseil de Surveillance